



HAL
open science

Gellainville (Centre-Eure-et-Loir) : "Les Beaumonts" construction de locaux d'activités : rapport de diagnostic

Emmanuel Lanoë, Nicolas Payraud, Jenny Sélèque, Sandrine Durgeau

► To cite this version:

Emmanuel Lanoë, Nicolas Payraud, Jenny Sélèque, Sandrine Durgeau. Gellainville (Centre-Eure-et-Loir) : "Les Beaumonts" construction de locaux d'activités : rapport de diagnostic. CG 28. 2008. hal-04356225

HAL Id: hal-04356225

<https://hal.science/hal-04356225v1>

Submitted on 28 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Emmanuel LANOË avec la collaboration de
Nicolas PAYRAUD
Jenny SELEQUE
Sandrine DURGEAU

GELLAINVILLE
(Centre - Eure-et-Loir)
"Les Beaumonts"
Construction de locaux d'activités

Dates d'interventions : du 06/12/2007 au 25/01/2008

N° d'arrêté de prescription : 07/0395

N° de site : 28 177 010

N° INSEE de la commune : 28 177

AVANT-PROPOS

Le présent rapport d'opération d'archéologie préventive a été réalisé par le Service de l'archéologie du Conseil général d'Eure-et-Loir, en application de l'article L523-11 du code du patrimoine, du chapitre VI du décret n°2004-490 du 3 juin 2004 et de l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Toute reproduction ou diffusion, même partielle, sous la forme de copies imprimées ou numériques, du texte et des illustrations constituant ce rapport, ne peut se faire que dans le respect du code de la propriété intellectuelle. A ce titre, elle est soumise à l'autorisation préalable du Service de l'archéologie du Conseil général d'Eure-et-Loir.

L'exploitation des résultats présentés dans le rapport n'est également possible que dans le cadre du droit de courte citation, avec les références exactes et complètes du rapport, ainsi que la mention du Conseil général d'Eure-et-Loir et du nom de l'auteur.

Pour citer ce rapport :

LANOË (E) *et al.*, Gellainville, "Les Beaumonts", construction de locaux d'activités, rapport de diagnostic d'archéologie préventive, Conseil général d'Eure-et-Loir, Service de l'archéologie, DRAC Centre, SRA, Orléans 2008.

SOMMAIRE

Avant-propos	1
Fiche signalétique	4
Mots-clés du thesaurus	5
Intervenants	6
Notice scientifique	7
Pièces administratives	8
Localisation de l'opération	11
1. Introduction	11
2. Localisation, contexte géographique et géologique	11
2.1. Localisation et contexte géographique	11
2.2. Contexte géologique	13
3. Contexte historique et archéologique	13
3.1. Préhistoire	13
3.2. Protohistoire	16
3.3. Epoque gallo-romaine	17
3.4. Moyen Age	19
3.5. Epoque moderne et contemporaine	24
4. Organisation et contrainte de l'opération	25
5. Observations	29
5.1. Caractéristiques géologiques	29
5.2. Perturbations récentes	29
5.3. observations archéologiques (faits)	30
5.3.1. Les indices d'occupation de la Préhistoire	30
5.3.2. Les indices d'occupation de La Tène	36
5.3.3. Les indices d'occupation gallo-romaine	77
5.3.4. L'époque moderne et contemporaine	92
3. Résultats du diagnostic (synthèse)	95
3.1. La Préhistoire	95
3.2. Le second âge du Fer	95
3.2.1. synthèse concernant le mobilier céramique laténien	98
3.3. Epoque romaine (Haut Empire)	102
4. Conclusion	104
Bibliographie	105
Table des illustrations	109
Annexes	113

FICHE SIGNALÉTIQUE

LOCALISATION DE L'OPÉRATION

N° de site : 28 177 010

Région : Centre

Département : Eure-et-Loir (28)

Commune : Gellainville

Code INSEE : 28 177

Adresse : Espace Atlantic, avenue Gustave Eiffel

Références cadastrales (année) : ZR 110, 156, 178

Coordonnées Lambert 2 étendu :

X = 540 079

Y = 2 381 985

Nivellement NGF :

Altitude minimale : 148,40 m NGF Altitude maximale : 153,64 m NGF

Propriétaire du terrain : SAS Les Beaumonts

Protection : néant

L'OPÉRATION ARCHEOLOGIQUE

Arrêté de prescription n° : 07/0395, du 14 août 2007

N° d'opération :

Arrêté de désignation n° : 07/0589, du 30 novembre 2007

Responsable scientifique désigné : Emmanuel Lanoë

Organisme de rattachement : Conseil général d'Eure-et-Loir

Opérateur : Service de l'archéologie du Conseil général d'Eure-et-Loir

Maître d'ouvrage : SAS Les Beaumonts

Nature de l'aménagement : Construction de locaux d'activité

Surface à diagnostiquer/fouiller : 65 424 m²

Surface diagnostiquée/fouillée : 8533 m², soit 13% de la surface totale

Surface non accessible : néant

Lieu de dépôt temporaire du mobilier archéologique : Conseil général d'Eure-et-Loir,

Service de l'archéologie, allée du général Martial Valin, 28 000 Chartres

Dates d'intervention : du 06/12/2007 au 25/01/2008

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Une occupation rurale structurée de La Tène

Une ferme gallo-romaine

INFORMATION SUR LA COMPOSITION DU RAPPORT

Nombre de volumes : 1

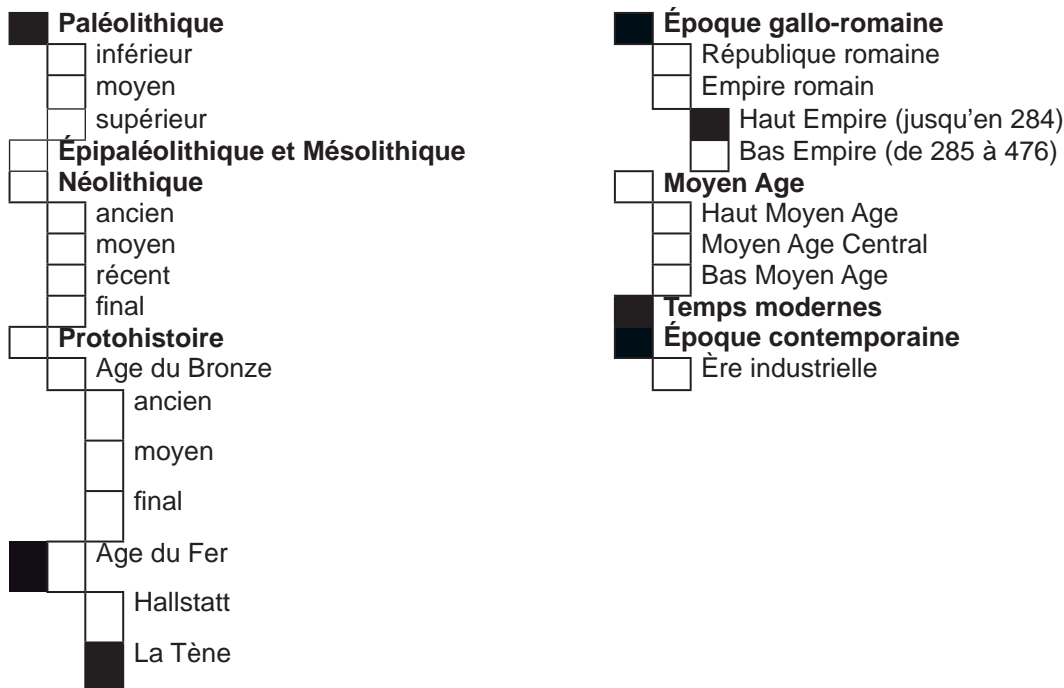
Nombre de pages : 135

Nombre de figures : 41

Nombre d'annexes : 5

MOTS-CLÉS DU THESAURUS

Chronologie :



Vestiges immobiliers :

<input type="checkbox"/> édifice public	<input type="checkbox"/> artisanat alim.
<input type="checkbox"/> édifice religieux	<input type="checkbox"/> argile : atelier
<input type="checkbox"/> édifice militaire	<input type="checkbox"/> atelier métal.
<input type="checkbox"/> bâtiment commercial	<input type="checkbox"/> artisanat
<input type="checkbox"/> structure funéraire	<input type="checkbox"/> autre
<input checked="" type="checkbox"/> voirie	
<input type="checkbox"/> hydraulique	
<input checked="" type="checkbox"/> habitat rural	
<input type="checkbox"/> villa	
<input checked="" type="checkbox"/> bâtiment agricole	
<input type="checkbox"/> structure agraire	
<input type="checkbox"/> urbanisme	
<input checked="" type="checkbox"/> maison	
<input type="checkbox"/> structure urbaine	
<input type="checkbox"/> foyer	
<input type="checkbox"/> fosse	
<input type="checkbox"/> sépulture	
<input type="checkbox"/> grotte	
<input type="checkbox"/> abri	
<input type="checkbox"/> mégalithe	

Mobilier :

<input checked="" type="checkbox"/> lithique
<input type="checkbox"/> osseux
<input checked="" type="checkbox"/> céramique
<input type="checkbox"/> restes végétaux
<input checked="" type="checkbox"/> faune
<input type="checkbox"/> flore
<input type="checkbox"/> métallique
<input type="checkbox"/> arme
<input type="checkbox"/> outil
<input type="checkbox"/> parure
<input type="checkbox"/> habillement
<input type="checkbox"/> trésor
<input type="checkbox"/> monnaie
<input type="checkbox"/> verre
<input type="checkbox"/> mosaïque
<input type="checkbox"/> peinture
<input type="checkbox"/> sculpture
<input type="checkbox"/> inscription
<input type="checkbox"/> autre

Études annexes :

<input type="checkbox"/> géologie/pédologie
<input type="checkbox"/> datation
<input type="checkbox"/> anthropologie
<input type="checkbox"/> paléontologie
<input type="checkbox"/> zoologie
<input type="checkbox"/> botanique
<input type="checkbox"/> palynologie
<input type="checkbox"/> macrorestes
<input checked="" type="checkbox"/> céramique
<input type="checkbox"/> métaux
<input type="checkbox"/> acq. des données
<input type="checkbox"/> numismatique
<input type="checkbox"/> conservation
<input type="checkbox"/> restauration
<input type="checkbox"/> autre

INTERVENANTS

SUIVI SCIENTIFIQUE

Service régional de l'archéologie : Christian Verjux, conservateur en charge du département d'Eure-et-Loir

Conseil général d'Eure-et-Loir : Hervé Sellès, chef du service de l'archéologie

SUIVI ADMINISTRATIF

Service régional de l'archéologie : Laurent Bourgeau, conservateur régional de l'archéologie

Conseil général d'Eure-et-Loir : Albéric de Montgolfier, Président du Conseil général
Hervé Sellès, chef du service de l'archéologie

AMÉNAGEUR

S.A.S. Les Beaumonts
3, le Grand Préau 37310 CIGOGNE

ÉQUIPE SCIENTIFIQUE

Responsable scientifique : Emmanuel Lanoë

Techniciens : Jenny Séléque

Topographie : Magalie Dartus

Etudes complémentaires :

Etude documentaire : Emmanuel Lanoë

Nicolas Payraud

Environnement archéologique : Nicolas Payraud

Céramologie : Sandrine Durgeau

Hervé Sellès

DAO : Anne Benichou

Antoine Louis

Jenny Séléque

PAO : Emmanuel Lanoë

INTERVENANTS TECHNIQUES

SN TTC
28300 AMILLY

REMERCIEMENTS

Mes remerciements s'adressent à toute l'équipe archéologique du Conseil général d'Eure-et-Loir, et son directeur Hervé Sellès, pour son appui et ses précieux conseils, ainsi qu'à Nicolas Payraud et Magalie Dartus. De chaleureuses pensées sont également destinées à Jenny Séléque pour son assistance soutenue ainsi qu'à Sandrine Durgeau pour son enthousiasme et la qualité de son expertise du mobilier gaulois.

NOTICE SCIENTIFIQUE

La prescription et la réalisation d'un nouveau diagnostic archéologique dans la zone d'activité de Chartres - Gellainville, sur les 6,5 ha du projet d'aménagement de la SAS «les Beaumonts» à Gellainville, a permis de collecter des informations archéologiques importantes qui viennent compléter un contexte déjà riche.

Une présence humaine durant la Préhistoire, est attestée depuis le Paléolithique, dans cette zone. Elle est à nouveau confirmée, sur ce diagnostic, par la découverte de mobilier de silex épars et provenant de quelques structures creusées, dans la partie méridionale.

De nombreux vestiges protohistoriques, attribués à La Tène, sont implantés aux «Beaumonts» dans la moitié septentrionale de l'emprise. Ils se présentent comme un dense réseau de fossés, qui atteste de l'existence d'un ou plusieurs enclos quadrangulaires cloisonnés. Des traces de bâtiments sur poteaux, de structures en creux et de silos indiquent une vocation exploitation agricole pour ces installations.

Au même emplacement, s'installe un établissement agricole gallo-romain, au cours du premier siècle de notre ère, de type petite *villa* sur son "ancêtre" gaulois, ce qui indique une permanence de la fonction agraire de l'occupation aux "Beaumonts". Ce changement de style s'accompagne également d'une modification nette des axes organisateurs du site. La durée d'occupation durant l'antiquité ne paraît, cependant, pas se poursuivre au-delà du Haut Empire, en l'état des données du diagnostic.

Enfin, le sud de l'emprise a conservé, avec un petit fossé, une trace ténue du parcellaire moderne.

PIÈCES ADMINISTRATIVES

CONSIDERANT la présence de sites archéologiques des périodes paléolithique, protohistorique, gallo-romain et médiéval dans l'environnement immédiat du projet, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments de patrimoine ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique est prescrit sur les terrains faisant l'objet du projet d'exploitation d'une plate-forme logistique, sis en :

Région : CENTRE
 Département : Eure-et-Loir
 Commune : GELLAINVILLE
 Localisation : Espace Atlantis, avenue Gustave Eiffel
 Cadastre : ZR n°110, 156 et 178
 Emprise : 65 424 m²

Le diagnostic comprendra, outre une phase d'exploration des terrains, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera exécuté sur la base des prescriptions suivantes :

Objectif :

L'objectif est la détection des vestiges de toutes natures et de toutes périodes et la caractérisation des différentes séquences, phases et périodes d'occupation.

Principes méthodologiques :


Préalablement au démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du Service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Le diagnostic sera réalisé sous forme de tranchées à la pelle mécanique sous la direction du responsable scientifique et selon ses directives. La pelle mécanique, travaillant en rétro-action, sera munie d'un godet à lame lisse d'une largeur de 2 mètres. Les tranchées devront représenter au moins 10 % de la surface du terrain à évaluer.


Lors de la mise au jour de vestiges archéologiques, le responsable scientifique effectuera les extensions de coupages nécessaires à leur compréhension. Il fera appel, en tant que de besoin, à la participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les structures mises au jour devront être identifiées par tout moyen approprié (feuille partielle, etc.) afin de permettre leur caractérisation et leur datation. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques et être localisées sur un plan. Leur côté d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 2) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

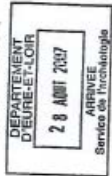
ARR-PRESC-DIAGNOSTIC n° 070395



 PREFECTURE DE LA REGION CENTRE
 CENTRE REGION ARCHÉOLOGIQUE



 Service régional de l'archéologie
 ARR-PRESC-DIAGNOSTIC
 n° 070395



Arrêté
de prescription de diagnostic archéologique
 relatif au projet d'exploitation d'une plate-forme logistique
 Espace Atlantis, avenue Gustave Eiffel à Gellainville (Eure-et-Loir)

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
 PREFET DU LOIRET
 Officier de la Légion d'Honneur
 Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine (partie législative) et notamment son livre V (archéologie) ;

VU la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 et notamment son article 17 modifiant le code du patrimoine ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté n° 06-153 du 28 août 2006 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Louis LEPRETRE, Directeur régional des affaires culturelles du Centre, en matière d'administration générale ;

VU l'arrêté du 31 mars 2006 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du Service départemental d'archéologie d'Eure-et-Loir ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC281770700007, déposé auprès de la Commune de Gellainville (Eure-et-Loir) le 3 mai 2007 par la Société Les Beaumonts, 3 Le Grand Préau, 37310 Cigogne, relatif au projet d'exploitation d'une plate-forme logistique sur des terrains situés Espace Atlantis, avenue Gustave Eiffel à Gellainville (Eure-et-Loir), cadastres ZR n°10, 156 et 178, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 20 juillet 2007 ;

8, rue de la Manufacture - 61043 Orléans cedex - Tél. 02 38 78 85 00 - Mairie - 02 38 78 85 39

281 0177 010

DEPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR
06 DEC. 2007
ARRIVEE
Service de l'archéologie



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté portant désignation du responsable scientifique d'une opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 07/0395 du 14 août 2007

Service régional de l'archéologie
ARR-DESIG-RESP
N° **DIAG - 07/0589**
DB

VU le Code du Patrimoine, notamment son livre V ;
VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;
VU l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 07/0395 en date du 14 août 2007

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE


Article 1er
Monsieur Emmanuel LAMOE, Service archéologique départemental d'Eure-et-Loir, C.O. 28, Hôtel du département, 1, Place du Châtelet à CHARTRES cedex, est désigné comme responsable scientifique de l'opération de diagnostic archéologique,

concernant en région Centre
Département : Eure-et-Loir
Commune : **GELLAINVILLE**
Localisation : Espace Atlantia, avenue Gustave Eiffel
Parcelles : ZR n° 10, 156 et 178
N° Site : /

Programme : Tous programmes, toutes périodes
Organisme de rattachement : Service départemental de l'archéologie d'Eure-et-Loir

Article 2 - prescriptions générales
Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier. En vue de la publication du bilan scientifique régional, le responsable scientifique transmettra au Service régional de l'archéologie un résumé (12000 signes au maximum avec illustration éventuelle) de présentation des principaux résultats de l'opération.

Article 3 -
Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et à l'opérateur.

Fait à Orléans, le **30 NOV. 2007**
Pour le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret et par délégation, le
Directeur régional des Affaires
culturelles par intérim empêché,
le Conservateur régional de
l'archéologie

Laurent BOURGEOU

Destinataires : Intéressé, opérateur

Le responsable scientifique de l'opération informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du Service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

- Prescriptions particulières :

En raison de la nature des terrains (limons des plateaux d'origine éolienne pour partie), une recherche systématique des vestiges archéologiques piégés dans l'épaisseur de ces limons sera effectuée, notamment pour détecter les éventuels silex taillés, amas de débitages ou structures en creux, recouverts par les dépôts postérieurs aux occupations humaines.

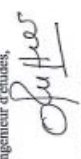
Chaque tranche sera l'objet d'un relevé de log stratigraphique.
Le responsable scientifique de l'opération devra au préalable prendre connaissance des résultats des opérations préventives (diagnostic et fouilles) réalisées depuis 1998 à l'Est de Chartres dans les ZAC et zone d'activités de Chartres et de Gellainville.

Article 3 - Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic sera conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic, avant d'être remis à l'Etat avec la documentation afférente à l'opération.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits, conformément à l'article L. 523-14 du code du patrimoine.

Article 4 - Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société Les Beaumonts, à la Direction départementale de l'Équipement d'Eure-et-Loir, au Conseil général d'Eure-et-Loir et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Orléans, le 14 août 2007

Pour le Préfet de la région Centre
Préfet du Loiret et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires
culturelles empêché,
L'ingénieur d'études,


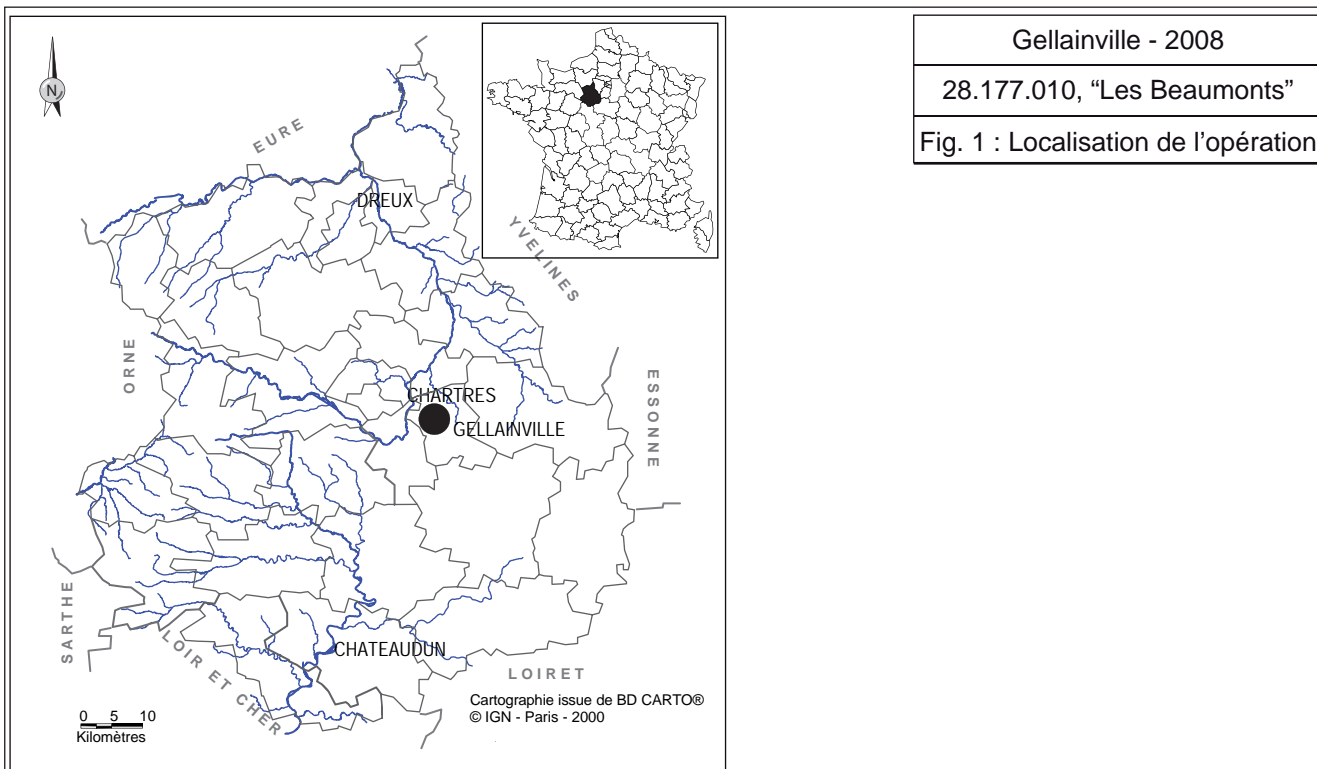
Olivier RUFFIER


Sophie Fontaine
Orléans

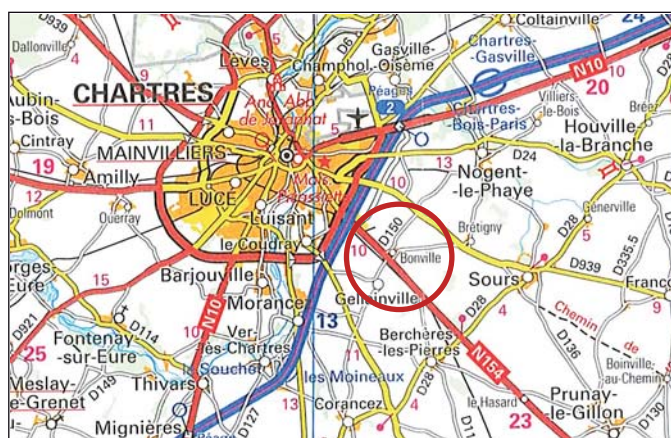
Destinataires :
Société Les Beaumonts
DDE d'Eure-et-Loir
Conseil général d'Eure-et-Loir
INRAP

Copies pour information :
Préfecture d'Eure-et-Loir
Commune de Gellainville
Service départemental d'archéologie d'Eure-et-Loir

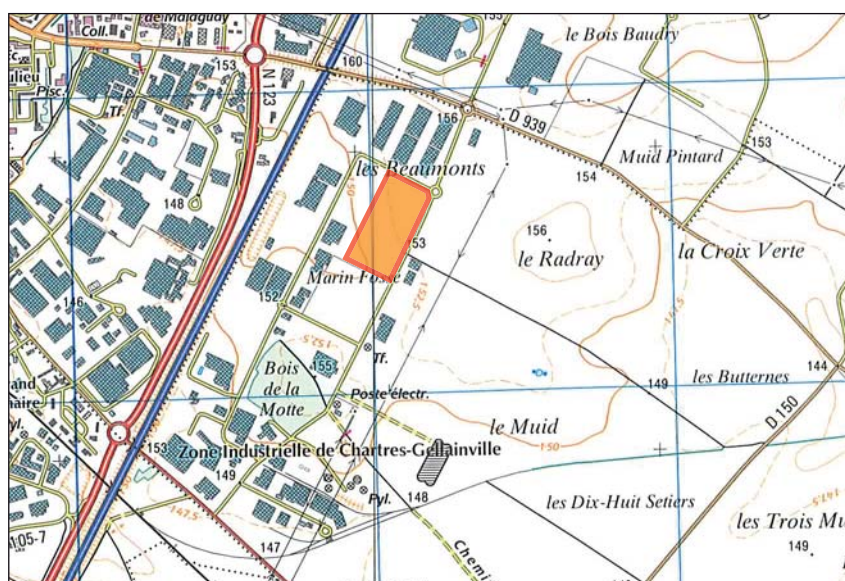
ARR-DESIG-DIAG0395 n° 07/0395



Localisation de Gellainville sur la carte départementale de l'Eure-et-Loir.



Localisation de Gellainville, sur l'extrait de carte routière IGN R08 de 2006



 Emprise du diagnostic archéologique.

Fond de carte : carte 2116 O de l'IGN. 1/25 000e. (édition 2005)

1 – INTRODUCTION

L'aménageur, SAS "Les Beaumonts", a déposé un permis de construire (n° PC281770700007) auprès de la commune de Gellainville le 3 mai 2007, relatif au projet d'implantation d'une plate-forme logistique sur des terrains situés à l'Espace Atlantic, Avenue Gustave Eiffel, sur le lieu dit cadastral appelé "Les Beaumonts".

Les parcelles concernées par le projet d'aménagement (ZR 110, 156, 178) correspondent à une emprise totale de 65 424 m².

Le Préfet de la région Centre a prescrit un diagnostic archéologique (arrêté de prescription n° 07/0395 du 14 août 2007) du fait de "la présence de sites archéologiques des périodes paléolithique, protohistorique, gallo-romain et médiéval dans l'environnement immédiat du projet", identifiés par les diagnostics et les fouilles préalables environnant le projet. Les travaux envisagés sont ainsi "susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine" potentiellement présent sur le site à aménager. Le diagnostic a été confié au service archéologique du Conseil général d'Eure-et-Loir.

La responsabilité scientifique de l'intervention a été confiée à Emmanuel Lanoë, attaché de conservation du patrimoine au service archéologique du Conseil général d'Eure-et-Loir, par l'arrêté de désignation n° 07/0589 en date du 30 novembre 2007.

2 – LOCALISATION, CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

2.1. Localisation et contexte géographique

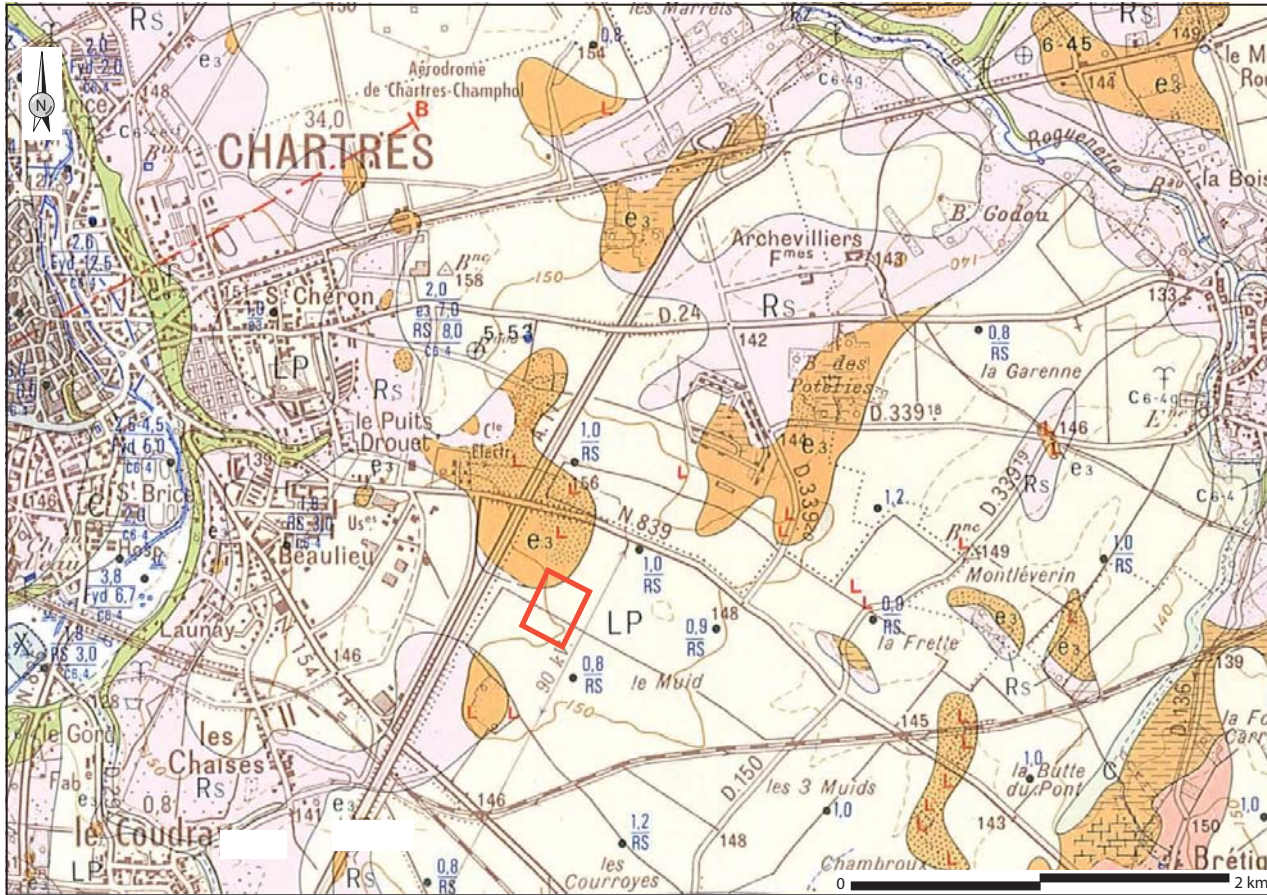
Le terrain faisant l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique est situé en plaine beauceronne, à 3 kilomètres du centre de Chartres, dans son agglomération, sur la commune limitrophe de Gellainville (Fig. 1). Il est implanté sur la partie occidentale d'un vaste plateau agricole, culminant à 156 m NGF, surplombant la vallée de l'Eure, qui en constitue la limite occidentale. Le plateau est traversé, à environ 6 kilomètres de Chartres, par le cours de la Roguette, qui creuse une étroite vallée, depuis Nogent-le-Phaye, en passant par Oisème, où elle est plus marquée, jusqu'à son affluence dans l'Eure, au niveau de Saint-Prest.

Jusqu'à présent exploités pour la production céréalière, les terrains situés à l'est du passage de l'autoroute A11 font l'objet, depuis une vingtaine d'années, d'une urbanisation croissante de type périurbain vouée aux activités commerciales, industrielles et d'entrepôts.

Gellainville - 2008

28.177.010, "Les Beaumonts"

Fig.2 : environnement géologique



Extrait de la carte géologique de la France (BRGM), file XXI-16 Chartres, 1971

FORMATIONS DU SUBSTRAT

g₃-e₅
Aquitainien à Lutétien?
Calcaires continentaux ou lacustres d'âge indéterminé
(calcaires de Beauce ou calcaires de Morancez)

e₃
Yprésien
1 - Argiles plastiques
2 - Argiles sableuses
L Grès "Ladères"

Rs
Formation résiduelle à silex (p.p.)
intercalée entre l'Yprésien et le Sénonien

C₆₋₄
Sénonien
Craie blanche à silex
Zones caractérisées par les foraminifères Étages définis par la microfaune
i-h-g Campanien
f-e-d Santonien
c Coniacien
(Équivalences approximatives)

Formations éoliennes pour l'essentiel

LP
"Limos des plateaux"
1 - Limons, avec galets littoraux résiduels (a)
2 - Limons sableux
3 - Limons peu épais sur g₃/e₆ (argile à meulière)

 Emprise du diagnostic

2.2. Contexte géologique

Le secteur étudié est implanté dans un contexte topographique, à faible relief, de plateau, d'une altitude moyenne de 150 m NGF (fig. 2). Seules existent de légères protubérances, comme celle du Radray, à quelque 400 m de distance au sud-est du terrain, qui culmine à 156 m NGF.

L'examen de la feuille de Chartres de la carte géologique de la France (MENILLET 1971) nous apprend que la stratigraphie du plateau de Beauce où se situe l'emprise diagnostiquée est constituée successivement, de bas en haut :

- de craie blanche à silex du Sénonien (âge secondaire);
- d'argiles à silex (âge secondaire) ;
- d'argiles blanches de l'Yprésien (éocène, âge tertiaire), plastiques ou sableuses, dont le sommet contient des grès ladères ;
- de limons, d'apports principalement éoliens, d'âge quaternaire, de présence et d'épaisseur variables.

3 – CONTEXTE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE (par N. Payraud)

Les divers aménagements réalisés dans la zone d'activités de Chartres-Gellainville depuis 1998, en particulier la création du Jardin d'Entreprises, ont entraîné la réalisation d'une vingtaine d'opérations d'archéologie préventive (Fig. 3 et 4), qui ont toutes considérablement renouvelé la connaissance de l'occupation ancienne du secteur. Le récolement des informations issues des rapports d'opérations¹, de la bibliographie et du dépouillement des sources écrites et cartographiques a ainsi permis l'identification de 30 sites et 4 voies anciennes dans les limites actuelles de la commune de Gellainville, de 15 autres sites et une cinquième voie ancienne dans la partie méridionale du Jardin d'entreprises (annexe 1B : liste des sites).

3.1. Préhistoire

Le site le plus anciennement occupé dans les environs des Beaumonts a été identifié en 2004 sur la tranche 1 du Jardin d'Entreprises et fouillé en 2005. Il a livré de l'outillage du Paléolithique Inférieur et une fosse du Néolithique Ancien (n°10, RANGER 2004, p. 2)

Sur la commune actuelle de Gellainville, les traces les plus anciennes d'une présence humaine ont été trouvées 400 m à l'est des Beaumonts, au lieu-dit du Radray. Il s'agit de mobilier

¹ - Seule une partie de la documentation constituée est actuellement accessible au SRA Centre. Six rapports sur la vingtaine de chantiers ont été consultés :

Landreau C. 2002, diagnostic, Chartres Jardin d'entreprises (Pôle Synéo), (copie partielle)

Ranger O. 2004a, diagnostic, Chartres Jardin d'entreprises Tranche 3 (copie partielle)

Ranger O. 2004b, diagnostic, Chartres Jardin d'entreprise Tranche 4) (copie partielle)

Mercey F. 2005, diagnostic Chartres Jardin d'entreprises Tranche 6 (copie partielle)

Fournier L. 2004, diagnostic Gellainville "Le Radray" (copie complète)

Bailleux G. 2005, diagnostic Gellainville "Le Muid" et "Le radray" (copie complète)

Bailleux A., 205, fouille Chartres, Avenue Gustave Eiffel (Archiv' Alpha) (copie complète)

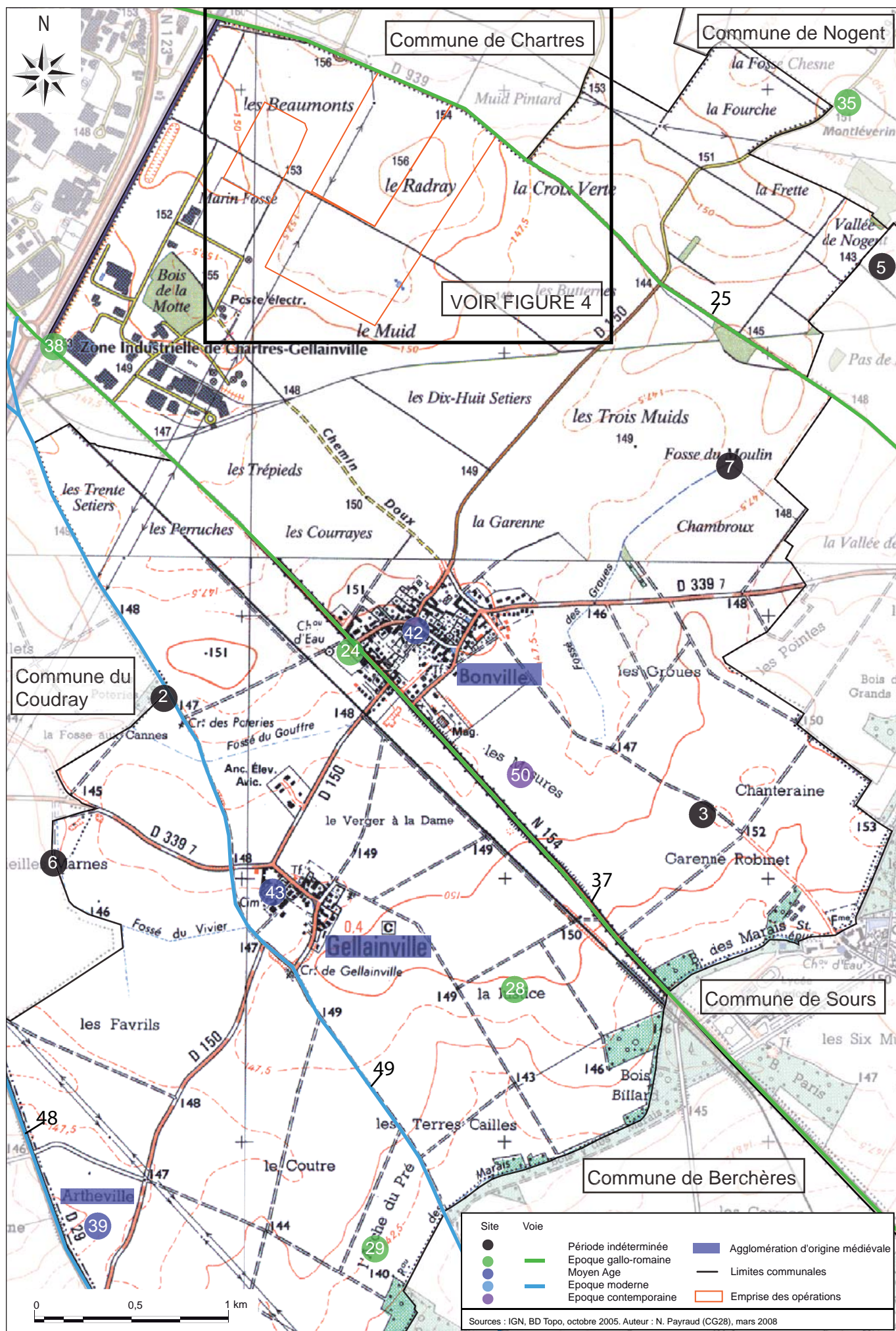


Figure 3 : environnement archéologique de la commune de Gellainville

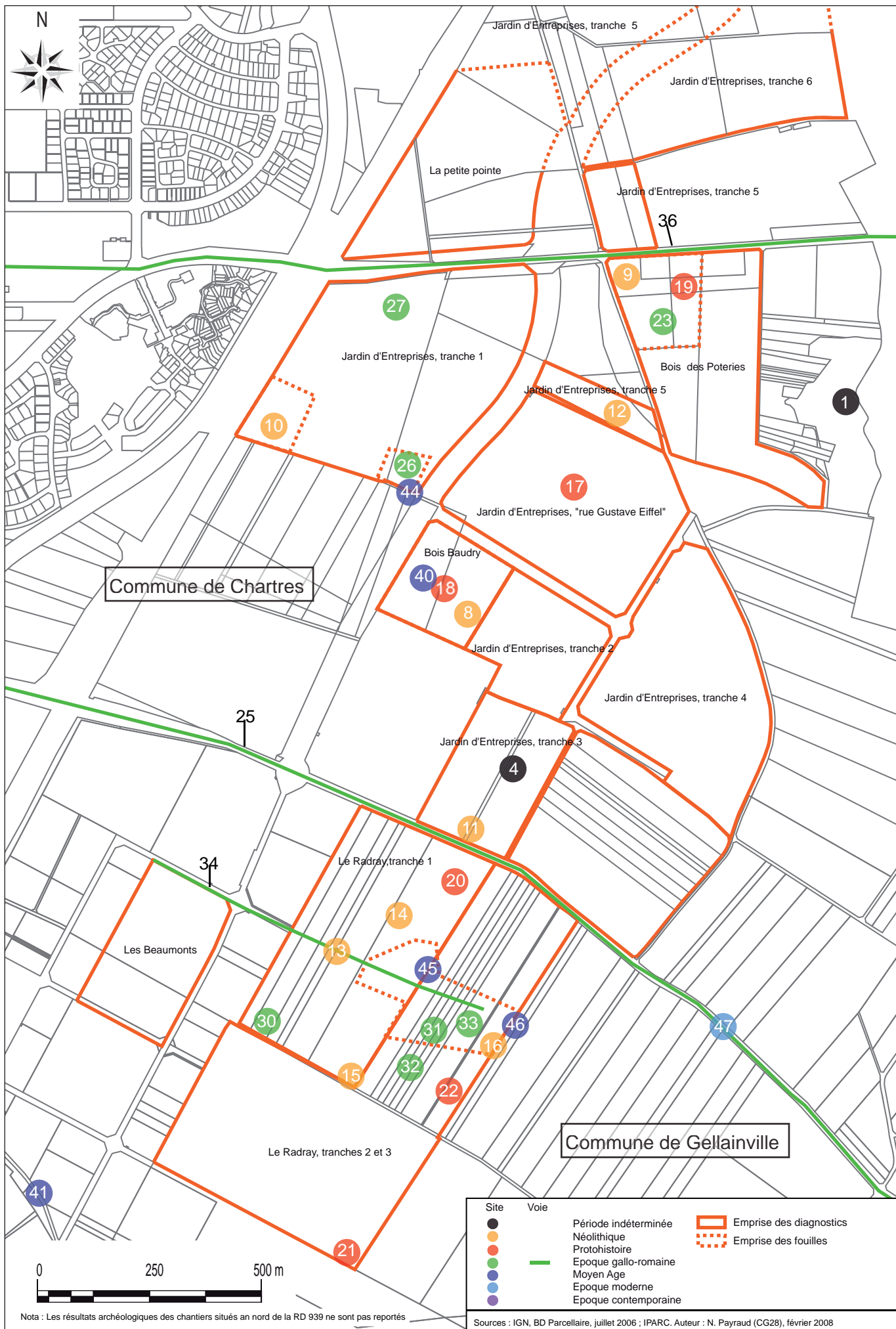


Figure 4 : environnement archéologique du diagnostic

lithique dispersé, attribué au Paléolithique Moyen (n°13, FOURNIER 2004, p. 13) à Supérieur (n°14, *ibid.*) découvert à l'occasion du diagnostic de 2004. A l'est de ce diagnostic, un nouveau diagnostic a livré du mobilier du Paléolithique Moyen qui confirme l'ancienneté de l'occupation du secteur (n°16, BAILLEUX G. 2005, p. 20-23). En face du Radray, sur la commune de Chartres, un biface caractéristique de la fin du Paléolithique Moyen a été découvert en 2004 (n°11, RANGER 2004, p. 3). Au Bois Baudry, en 2002 un diagnostic a permis d'identifier un amas de débitage du Paléolithique Supérieur (n°8, LANDREAU 2002, p. 10). Une fouille a suivi ce diagnostic. Nous n'avons pas connaissance des résultats obtenus pour cette période.

Sur le site du Bois des Poteries, fouillé en 2000, ont été mises au jour plusieurs concentrations de mobilier (*locus*), dont l'une au moins remonte au Paléolithique Supérieur Néolithique et une seconde au Néolithique Ancien ou Moyen (n°9, LANDREAU 2002, p. 4).

Au sud de la tranche 2 du diagnostic du Radray, une armature de flèche caractéristique du Néolithique Ancien a été mise au jour (n°15, FOURNIER 2004, p. 13). Enfin, un autre site du Néolithique Moyen a été identifié en 2005 sur la tranche 5 du Jardin d'Entreprises (n°12, MERCEY 2005, fig. 4).

Plus au nord, à la Petite Pointe, un diagnostic et la fouille (2002) qui a suivie ont rélévé la présence d'un grand atelier de débitage de silex se rattachant au Néolithique Moyen (RANGER 2004, p.2)

3.2. Protohistoire

Au Bois des Poteries, en 1999, un premier diagnostic a permis de découvrir des structures en creux du Bronze Ancien (RANGER 2004, p. 2). En 2000, la fouille de 2260 m² qui a suivi ces découvertes a révélé la présence de plusieurs "*locus*" associé à du mobilier lithique et céramique attribuable au Bronze Final ou au Hallstatt Ancien (n°19, LANDREAU 2002, p. 3-4). Un site clairement identifié comme hallstattien a été mis au jour au Bois Baudry (n°18, LANDREAU 2002, p. 10-11). C. Landreau pense qu'il s'agit de structures situées en périphérie d'un habitat, qui ne pourrait être qu'au nord-ouest ou au sud de l'emprise diagnostiquée, étant donné que le diagnostic de la tranche 2 du Jardin d'Entreprises, à l'est, n'a révélé aucune trace d'occupation ancienne. Au sud de la tranche 2 du Radray, une fosse isolée a livré un important lot de céramique brûlée hallstattienne (n°21, BAILLEUX G. 2005, p. 25-27). Une autre fosse, située au nord-est de la tranche 1 du Radray (n°20, FOURNIER 2004, p. 16), n'a livré qu'un seul tesson protohistorique, sans plus de précision possible.

Le décapage de cette tranche a livré quelques tessons de céramique protohistorique, dont 3 datés de La Tène Finale (FOURNIER 2004, p. 16). De fait, à l'exception de la fosse mentionnée plus haut, toutes les structures en creux mises au jour sur les tranches 2 et 3 du Radray sont datées de La Tène Finale (n°22, FOURNIER 2004, p. 15 ; BAILLEUX G. 2005, p. 25-27). Concentrées au sud de la butte du Radray, elles indiquent indiscutablement une première

occupation pérenne du secteur, mais les diagnostics n'ont pas permis de savoir s'il s'agissait ou non d'un ensemble cohérent. Seules les structures situées à la limite orientale du projet d'aménagement ont été fouillées en 2007, mais ce secteur a été particulièrement perturbé par des aménagements ultérieurs. L'ensemble des vestiges mis au jour témoigne toutefois d'une première organisation du terroir, probablement en lien avec une exploitation agricole, même si aucun élément ne permet de définir avec précision leur fonction. Le diagnostic de la tranche 2 n'ayant mis au jour aucune structure contemporaine des précédentes, on ne peut que supposer qu'elles sont liées à un habitat situé à l'est du Radray.

En dehors de cette zone, deux fosses associées à de la céramique laténienne ont été mises au jour en 2001 entre le Bois Baudry et celui des Poteries (n°17, RANGER 2004, p. 2).

Enfin, deux sites fossoyés repérés par prospection aérienne pourraient être attribués à l'époque protohistorique : un enclos curviligne coupé par deux fossés presque perpendiculaires à la Vallée de Nogent (n°5, LELONG 2004) et un ensemble d'enceintes superposées à Chantereine (n°3, JALMAIN 1990 ; LELONG 1990 ; SELLES 1990).

3.3. Époque gallo-romaine

A partir de l'époque gallo-romaine, on dispose d'informations beaucoup plus nombreuses et variées, qui peuvent permettre de mieux analyser l'organisation du territoire. Le premier facteur d'importance est le développement d'*Autricum*, chef-lieu de la cité des Carnutes durant tout le Haut Empire. La commune actuelle de Gellainville est traversée par les axes reliant *Autricum* à *Cenabum* (Orléans) et *Agedincum* (Sens), c'est-à-dire respectivement la RN154 (n°37, G. DE BOISVILLETTE 1864, p. 191-193) et le "chemin de Saint-Mathurin", attesté sur les plans de Gellainville depuis le XVII^e siècle (n°25, AD28 H2551, 1684). Plus au nord, l'actuelle RD24 est enregistrée dans la carte archéologique nationale comme une autre voie romaine potentielle.

Situé en périphérie d'un pôle urbain important et à proximité immédiate de plusieurs axes de circulation majeurs, le secteur des Beaumonts et, plus généralement, la commune actuelle de Gellainville et le Jardin d'Entreprises, sont donc particulièrement propices à l'implantation de domaines agricoles destinés à approvisionner *Autricum*. Trois *villae* ont été repérées, par prospection aérienne, dans un rayon de 4 km à l'est des Beaumonts : à l'Arche du Pré (n°29, LELONG 1989), à la Justice (n°28, JOLY, OLLAGNIER 1994, p. 184) et à Montléverin² (n°35, LELONG 1994).

Trois sites ont été mis au jour dans la partie méridionale du Jardin d'Entreprises³. L'un d'entre eux, situé au nord de la tranche 1, est mentionné dans la documentation, sans information complémentaire quant à sa nature⁴ (n°27, MERCEY 2005, fig. 4). Les deux autres ont fait

2 - A la limite des communes de Gellainville et de Nogent-le-Phaye

3 - Un quatrième site à ajouter à cette liste. Il s'agit d'un ensemble funéraire du Haut Empire mis à jour durant la fouille qui a succédé au diagnostic réalisé à l'occasion de la tranche 2 d'aménagement du Jardin d'entreprises "Pôle Synéo" (JOYEUX LANDREAU 2003). Rapport non consulté, information H. Sellès.

4 - Florent Mercey renvoie sans doute à la découverte d'une hipposandale à l'occasion du diagnostic réalisé par L. Lang (rapport non consulté).

l'objet de fouilles, respectivement en 2000 et 2005. Il s'agit d'abord, au Bois des Poteries, d'un réseau peu dense de fossés, dont l'un a livré une cruche monoansée du II^e siècle, interprétés, comme une partie d'un parcellaire du Haut Empire (n° 23, LANDREAU 2002, p. 3-4). L'autre site, au sud-est de la tranche 1, est constitué de cinq mares reliées par des fossés, l'ensemble étant comblé au Bas Empire par des remblais comprenant une grande quantité de céramique, d'objets métalliques et de *tegulae* (n°26, BAILLEUX A. 2005). Il s'agit selon toute vraisemblance d'une installation annexe d'une exploitation agricole, qui pourrait se trouver au sud-ouest du site, sur des parcelles n'ayant fait l'objet, pour le moment, d'aucune intervention archéologique.

Sur la commune de Gellainville, dans la zone du Radray, les diagnostics menées entre 2004, 2005 et la fouille entreprise en 2007⁵ ont permis la mise au jour de structures attestant de la continuité de l'occupation depuis La Tène Finale, avec une densification des vestiges, témoignant d'une nouvelle organisation de l'espace, mais aussi une chronologie différenciée en fonction des secteurs :

- Époque augustéenne : un fossé et une fosse, situés approximativement à égale distance des différentes structures de La Tène Finale (n°32, BAILLEUX G. 2005, p. 27-29). G. Bailleux précise que l'attribution chronologique de ce site, mais aussi de l'ensemble des structures en creux laténiennes, s'est avéré problématique, certaines ayant livré du mobilier des deux périodes. Il s'agit d'une marque de continuité évidente dans l'occupation du secteur à l'époque de la conquête romaine.

- Haut Empire : au sud-ouest de la tranche 1, à 160 m des Beaumonts, un petit bâtiment rectangulaire de 45 m² (n°30, FOURNIER 2004, p. 19) et, plus à l'est, un fossé ayant livré du mobilier de la même période. Sur la petite butte du Radray, le diagnostic de 2005 et la fouille de 2007 ont permis l'étude d'un bâtiment deux fois plus grand, associé à un double enclos et à d'autres fossés reprenant en partie les orientations du parcellaire laténien (n°31, BAILLEUX G. 2005, p. 29-41). Il s'agit probablement de bâtiments à vocation agricole, dont la taille relativement modeste laisse supposer qu'ils jouent un rôle secondaire, peut être à la périphérie d'un domaine plus important (*pars rustica* d'une *villa* ?). Aucun élément ne permet de savoir si ces bâtiments sont contemporains ou s'ils correspondent à des phases successives d'exploitation du terroir. On peut cependant noter qu'ils dépassent largement les limites avérées du site laténien, le bâtiment découvert sur la tranche 1 représentant la seule structure pérenne découverte dans la partie occidentale de la tranche 1. La multiplication des fossés atteste d'une organisation plus complexe du parcellaire.

- Bas Empire : un ensemble de mares et de fossés, situé immédiatement au nord-est du bâtiment avec enclos (n°33, *ibid.*, p. 34-38). Ce site présente de fortes similitudes avec celui fouillé sur la tranche 1 du Jardin d'Entreprises, évoqué plus haut. L'interprétation proposée est donc la même : il agirait d'un aménagement faisant partie d'une exploitation agricole de plus

⁵ - Fouille réalisée sous la direction de D. Wavelet (Service municipal de Chartres) en cours d'étude. Nous remercions le service municipal pour la communication du plan masse de ce chantier.

grande ampleur. Comme pour le possible établissement protohistorique évoqué plus haut, on peut émettre l'hypothèse de la présence d'installations plus importantes sur les terrains situés à l'est de la zone fouillée.

Les tranches 1 et 3 du Radray sont traversées par un chemin, délimité par des fossés, d'orientation est-sud-est/ouest-nord-ouest, dont l'utilisation, attestée au moins pour le Bas Empire, se poursuit durant le Haut Moyen Age (n°34, FOURNIER 2004, p. 48 ; BAILLEUX G. 2005, p. 20-25). Ce chemin constitue une ligne de force du parcellaire jusqu'au XIXe siècle, au Radray et en bordure nord de l'emprise du diagnostic des Beaumonts, ce dont atteste le cadastre napoléonien de Gellainville (1824) (cf. fig. 5).

Deux autres sites gallo-romains, localisés le long de la RN154, sont mentionnés dans la documentation, sans plus de précision quant à leur nature : au sud-ouest de Bonville (n°24, BREDOW 2006, fig. 2) et à la limite entre les communes de Gellainville, de Chartres et du Coudray (n°38, *ibid.*).

3.4. Moyen Age

L'occupation du site du Radray se poursuit aux Ve-VIe siècles, avec l'implantation d'un hameau au sommet de la butte⁶, le comblement des mares du Bas Empire et l'installation d'ateliers artisanaux (fours, fosses) le long du chemin (n°45, FOURNIER 2004, p. 32-53 ; BAILLEUX G. 2005, p. 41-45). Un ensemble de fossés parallèles, identifiés au sud de la tranche 1, pourrait correspondre à une nouvelle organisation du parcellaire durant cette période. Au VIIe siècle, le hameau semble déserté, mais une petite nécropole apparaît à la limite orientale de la tranche 2 (n°46, BAILLEUX G. 2005, p. 41-45). Cette différence chronologique, déterminée lors de la fouille de 2007, permet de deviner l'existence d'un autre site d'habitat à proximité pour cette période.

De manière similaire, l'occupation du site du Bas Empire sur la tranche 1 du Jardin d'Entreprises se poursuit, d'après la céramique retrouvée sur place, du IVe au VIIIe siècle. Les mares sont comblées pour permettre l'implantation d'un fond de cabane, associé à un four, que l'on peut interpréter comme une petite installation artisanale (n°44, BAILLEUX A. 2005, p. 144). Un second four de la même époque a été mis au jour au Bois Baudry, approximativement 180 m au sud-est du précédent (n°40, LANDREAU 2002, p. 11). La localisation de ces deux installations en limite d'emprise, leur relative proximité et leur nature laissent supposer qu'elles se trouvent à la périphérie d'un site habitat, qui se trouverait, dans ce cas, sur les parcelles non encore diagnostiquées qui les séparent. Malgré l'absence d'occupation pérenne au-delà du VIIIe siècle, le site de la tranche 1 est encore utilisé : la fouille a permis d'identifier un fossé associé à deux puisards du Moyen Age Central et un probable verger du Bas Moyen Age (BAILLEUX A. 2005, p. 144). Ces transformations témoignent de la permanence d'une présence humaine, au moins occasionnelle, à proximité.

⁶ - Cette synthèse est basée sur les résultats des deux diagnostics de 2004 et 2005, et sur les premiers résultats de la fouille de 2007, aimablement communiqués par le responsable du chantier. Des précisions seront certainement apportées dans le rapport de fouille (étude en cours).

Dans les environs des Beaumonts, le seul site dont l'occupation est attestée, sous des formes diverses, de manière continue depuis le Bas Empire, est celui de l'abbaye de Saint-Chéron, vers laquelle mène la voie septentrionale déjà mentionnée. Il s'agit d'une nécropole gallo-romaine à l'emplacement de laquelle est fondée une abbaye vers la fin du VI^e siècle. Les fouilles menées en 1989-1990 dans le cadre de la construction d'un lycée ont confirmé cette datation, par la mise au jour de deux nécropoles successives (incinérations aux I^{er}-III^e siècles, inhumations aux IV^e-VIII^e siècles) et d'un habitat groupé des VII^e-XI^e siècles (JOLY, OLLAGNIER 1994, p. 170-172 ; MERLET 1861, p. 162-163).

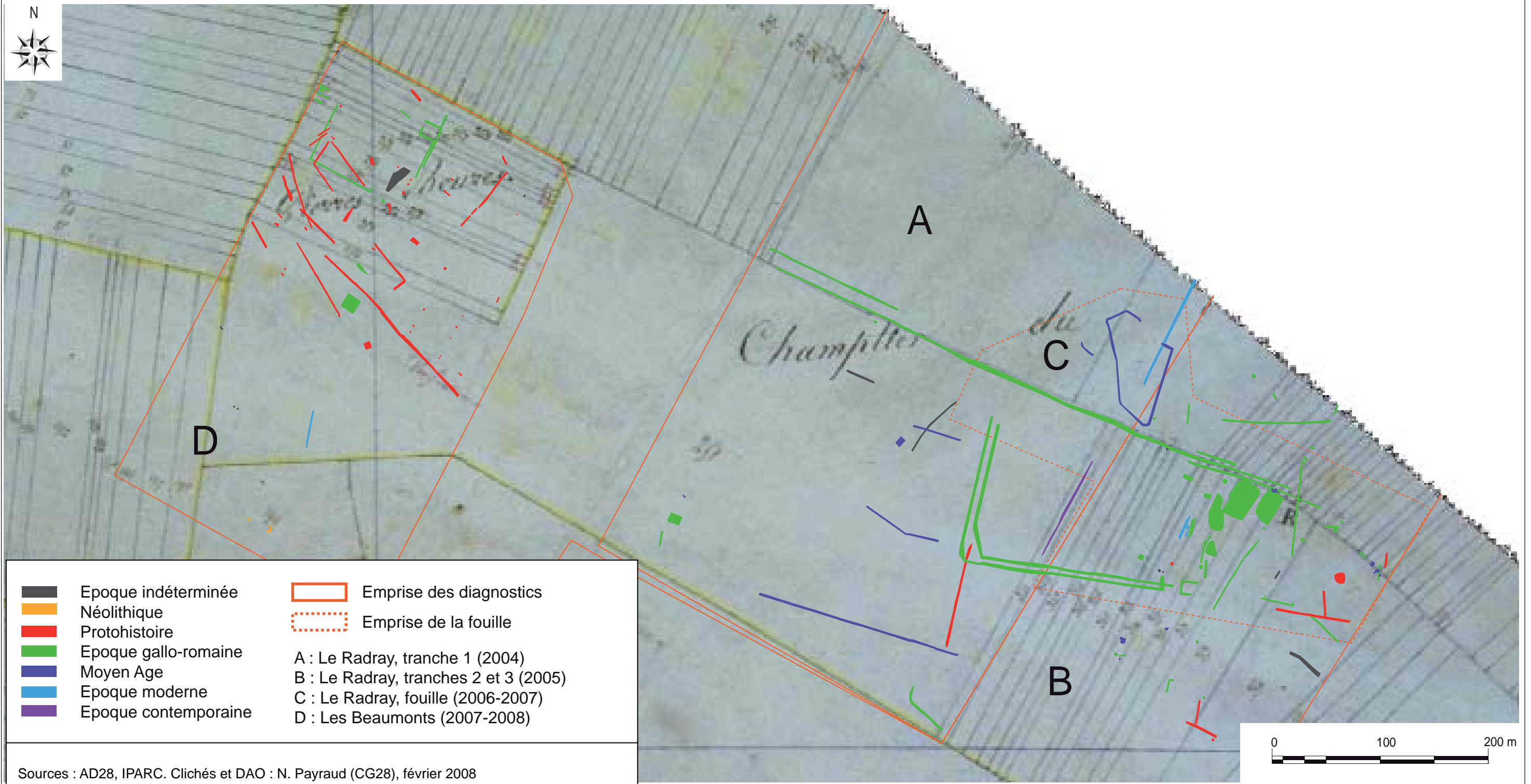
La tradition historique fait état des nombreuses incursions de Normands dans la région, au cours du IX^e siècle, en particulier en remontant le cours de l'Eure ; Normands qui pillent Chartres au moins à deux reprises (858 et 888). La première abbaye de Saint-Chéron est ainsi détruite en 858 et reconstruite avant 885 (ibid. ; LEFEVRE 1849, p. 221-224), ce qui laisse supposer que les Normands ont pu causer d'autres destructions à l'est de Chartres. Aucune trace de ces événements n'a cependant pu être repérée sur les différents sites du Haut Moyen Age de Gellainville et du Jardin d'Entreprises.

A partir du milieu du Xe siècle, on voit progressivement apparaître de nouveaux villages à l'est et au sud de Chartres (annexe 1A), relevant pour la plupart des abbayes chartraines : Les Chaises en 949 (MERLET 1861, p. 37), Brétigny en 954 (cartulaire de Saint-Père-en-Vallée, d'après MERLET 1861, p. 30), Gellainville en 1160 (MERLET 1861, p. 80), Nogent-le-Phaye en 1180 (cartulaire de Saint-Chéron, d'après MERLET 1861, p. 132) et Bonville en 1182 (MERLET 1861, p. 24). Ces villages se développent le long des voies antiques, à l'exception des Chaises et de Gellainville. Toutefois, ces deux villages sont reliés au XVIII^e siècle par une route rejoignant au sud, par Berchères-les-Pierres et Voves, la voie méridionale de Chartres à Orléans (n°49, carte de Cassini, 1757). On peut donc émettre l'hypothèse d'une origine médiévale de ce nouvel axe. Au sud de Gellainville se développe également le hameau d'Artheville, mentionné en 1248 (n°39, cartulaire de l'Eau, d'après MERLET 1861, p. 5).

La périphérie chartraine est découpée, de manière inégale, en domaines souvent enchevêtrés, relevant des abbayes et prieurés locaux. Cette situation est compliquée par l'implantation, à partir du XI^e siècle, de nouveaux établissements religieux : la léproserie du Grand Beaulieu, fondée en 1054 par le comte de Chartres (MERLET 1861, p. 12), le prieuré du Petit Beaulieu, fondé en 1094 (ibid.) et la commanderie templière de Bonville, dont l'existence est connue par une mention tardive de ce village sous le nom de Bonville-au-Temple (n°42, 1390, cartulaire de la léproserie du Grand Beaulieu, d'après MERLET 1861, p. 24). A cette époque, la commanderie en question dépend de l'ordre des hospitaliers, héritier des possessions des templiers.

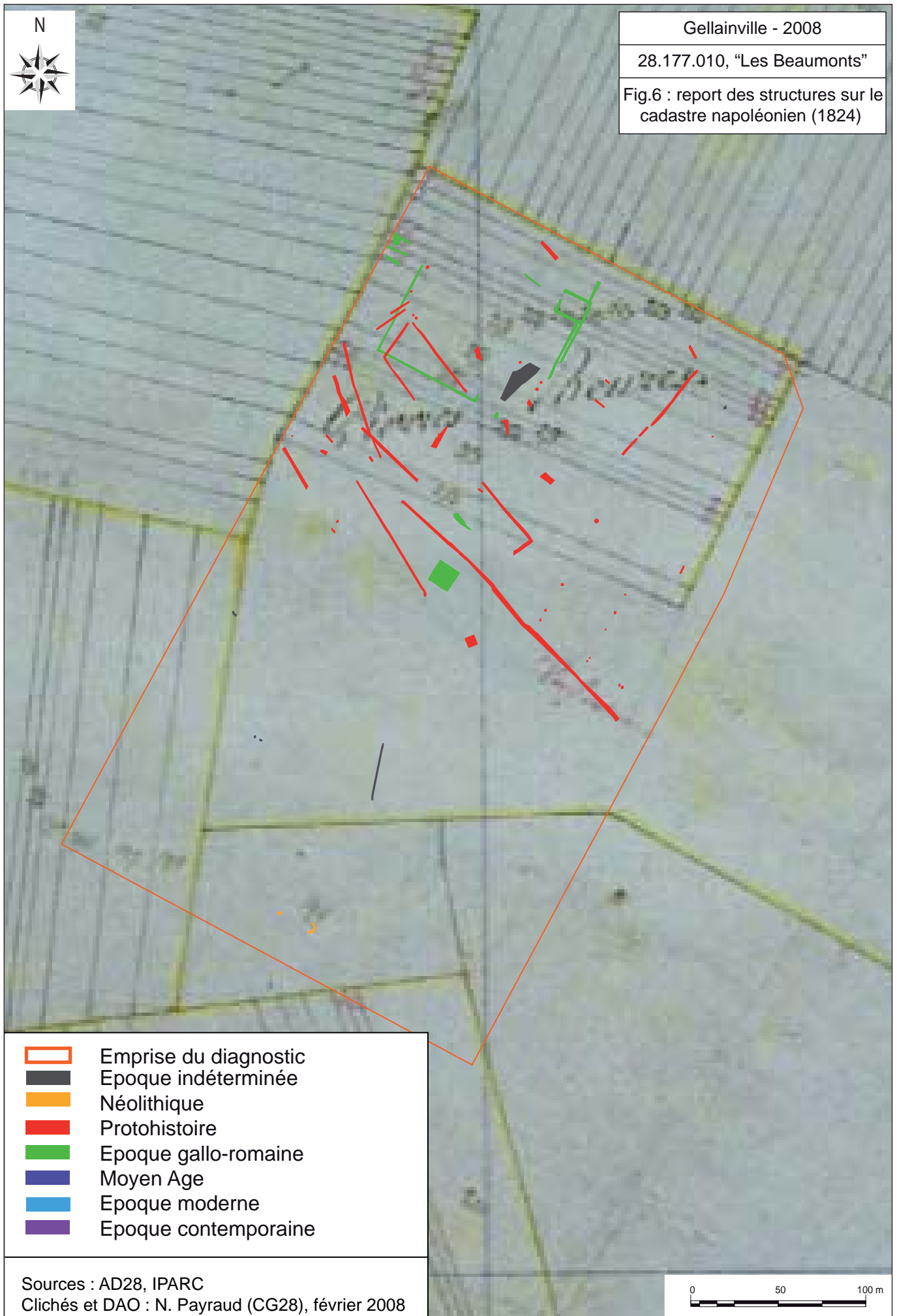
La proximité de Chartres et de ces divers établissements explique peut-être l'absence de château ou de grande seigneurie laïque dans le secteur. Cependant, il existe au sud des Beaumonts un lieu-dit du Bois de la Motte, jouxtant une butte dominant la voie principale de Chartres à Orléans (n°41). Les plans des XVII^e-XVIII^e siècles mentionnent déjà ce toponyme,

Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 Fig.5 : report des structures sur le cadastre napoléonien (1824)



■ Epoque indéterminée	▭ Emprise des diagnostics
■ Néolithique	▭ Emprise de la fouille
■ Protohistoire	
■ Epoque gallo-romaine	A : Le Radray, tranche 1 (2004)
■ Moyen Age	B : Le Radray, tranches 2 et 3 (2005)
■ Epoque moderne	C : Le Radray, fouille (2006-2007)
■ Epoque contemporaine	D : Les Beaumonts (2007-2008)

Sources : AD28, IPARC. Clichés et DAO : N. Payraud (CG28), février 2008



de même qu'un terroir de La Motte, ce qui conforte l'idée d'une certaine ancienneté. Ces divers éléments sont autant d'indices d'un hypothétique site du même type que les mottes castrales qui se multiplient dans la Beauce aux XIe-XIIe siècles.

Pendant la guerre de Cent Ans, le village de Brétigny est, à deux reprises, au cœur des événements. Anglais et Français y signent un traité de paix le 8 mai 1360, qui n'empêchera ni le conflit de reprendre, ni l'occupation de ce même bourg entre 1417 et 1432 (MERLET 1861, p. 30). On peut d'ailleurs noter que l'élément le plus ancien de l'église Saint-Jean-Baptiste de Gellainville est un haut-relief du XVe siècle provenant d'un atelier de Nottingham (n°43, base Palissy PM28000720).

3.5. Époque moderne et contemporaine

Le XVIe siècle est particulièrement dévastateur et meurtrier pour Chartres et sa périphérie. D'abord la peste, réapparue dans la région en 1348, connaît deux fortes recrudescences en 1504 et 1510. Ensuite, la ville est assiégée en 1568 par des troupes protestantes qui, ne parvenant pas à s'emparer de Chartres, pillent ses alentours. En 1591, Brétigny, puis Chartres, sont prises par Henri IV (LEFEVRE 1849, p. 221-224).

Le probable recul des épidémies est manifesté par la réduction de la léproserie de Beaulieu en prieuré en 1570, puis en séminaire en 1659 (MERLET 1861, p. 12). Dans les sources écrites et sur les plans dont on commence à disposer à partir du XVIIe siècle, elle n'apparaît que sous le nom du Séminaire, éventuellement du Grand Séminaire, forme utilisée sur les cartes actuelles. Le plan le plus ancien conservé aux archives départementales d'Eure-et-Loir pour la commune de Gellainville, daté de 1684 (AD28 H2551), est le premier à mentionner les toponymes des Beaumonts et du Radray.

La confrontation de la carte de Cassini (1757) et de deux plans de 1730 recensant les parcelles devant la dîme à Saint-Martin-au-Val (AD28 H2552 et 2553) permet d'affiner les connaissances sur l'organisation générale de ce territoire au XVIIIe siècle. La première information concerne les axes de circulation : le chemin de Saint-Mathurin et la RN154 sont bien mentionnés, respectivement comme "chemin de Chartres à Sours" et "vieux chemin de Chartres à Orléans", de même que la route des Chaises et du Grand Séminaire vers Gellainville, évoquée plus haut. Cet axe est doublé, au sud, par une route, dont la RD29 reprend en partie le tracé, reliant Le Coudray à Sazeray (n°48). Ces deux routes se confondent, au sud de Voves, avec le tracé supposé de la seconde voie romaine de Chartres à Orléans. La seconde information est l'abandon du hameau d'Artheville, qui n'apparaît pas sur la carte de Cassini. La troisième est l'existence d'une croix de chemin à proximité du Radray, dont le lieu-dit de la Croix Verte rappelle le souvenir (n°47).

Dans le secteur du Radray, on constate la fossilisation du tracé du chemin du Bas Empire, dont le tracé marque en 1730 à la limite entre les terroirs du Radray et de Pierres Beures, ce dernier

toponyme correspondant à la partie septentrionale de la zone diagnostiquée. Cette séparation ne semble pas exister dans le terroir des Beaumonts, qui s'étend à l'ouest de l'emprise de l'opération sur les plans de 1730, ainsi que sur le cadastre napoléonien de 1824 (fig. 5 et 6). Le diagnostic de 2004 a permis de reconstituer une partie de ce parcellaire, conforme aux plans des XVIIIe-XIXe siècles.

Au sud-est de Bonville, on peut noter l'existence d'un lieu-dit des Masures (n°50), non mentionné sur la carte de Cassini et le cadastre napoléonien et actuellement mis en culture, qui pourrait témoigner de l'existence d'un hameau à cet endroit à une époque relativement récente.

On dispose de quelques informations sur l'exploitation des ressources naturelles par l'homme, probablement à une époque récente (moderne ou contemporaine). Il existe ainsi, au nord-est de Bonville, un fossé dit des Groues, qui mène au lieu-dit de la Fosse du Moulin, signe de l'existence d'un moulin à eau dans les environs (n°7). Au Bois des Poteries (Chartres/Nogent-le-Phaye) ont été mises au jour, en 2000, des excavations de plusieurs mètres de profondeur, témoins d'une activité d'extraction de l'argile (n°1, LANDREAU 2002, p. 3). Par assimilation, on peut supposer que le bois et la croix des Poteries, au nord-ouest de Gellainville, ont vu la même activité se développer (n°2). Un troisième lieu d'extraction existait probablement au sud-ouest du précédent, aux Vieilles Marnes (n°6).

Enfin, un bâtiment sur poteaux, interprété comme un possible grenier mais n'ayant livré aucun élément caractéristique d'une période donnée, a été mis au jour en 2004 au nord de la tranche 3 du Jardin d'Entreprises (n°4, RANGER 2004, p. 3).

4 – ORGANISATION ET CONTRAINTES DE L'OPÉRATION

Les travaux de terrain débutèrent le 6 décembre 2007 et se prolongèrent jusqu'au 25 janvier 2008 (avec une interruption totale du 21 décembre 2007 au 7 janvier 2008) et ils ont mobilisé deux à trois personnes, topographie comprise.

La période d'étude des données a eu lieu du 28 janvier au 10 avril et a mobilisé une à trois personnes.

Le diagnostic a été réalisé en effectuant des tranchées au moyen d'une pelle mécanique à chenilles munie d'un godet lisse de 2,05 m, utilisée en rétroaction.

Il a été effectué 18 tranchées espacées, selon les cas, de 15 à 20 m.

Les tranchées 1 à 9 ont été orientées nord-ouest / sud-est dans la partie sud de l'emprise et ont débuté (point 0) systématiquement du côté de l'avenue Louis Pasteur. Puis, dans la moitié nord, les tranchées 10 à 18 ont été implantées dans le sens perpendiculaire aux précédentes, afin d'être également perpendiculaires aux limites parcellaires du cadastre napoléonien (fig.

5), et ont systématiquement débuté depuis l'avenue Gustave Eiffel vers l'intérieur du terrain.

La surface ouverte de 8534 m², représente 13 % de la superficie totale de l'emprise.

Les caractéristiques générales des tranchées (profondeur, nature des roches rencontrées, altimétries relatives) ont fait l'objet d'un enregistrement tous les 25 mètres (Cf. annexe 2, tableau des formations géologiques).

Les objets ou fragments d'objets découverts isolément ont été positionnés selon leur distance d'apparition par rapport au point 0 situé en tête de chaque tranchée et en profondeur relative par rapport au niveau de surface.

En fonction de leur disposition ou de leur amplitude, un certain nombre de structures a fait l'objet d'une fouille mécanique ou manuelle par moitié afin de les caractériser plus précisément. Chacune d'elle a fait l'objet d'un levé topographique manuel et éventuellement photographique et ses caractéristiques générales figurent dans l'inventaire des faits en annexe (cf. annexe 3 : inventaire des faits archéologiques).

Dans le présent rapport, l'ensemble des fosses, fossés... sont dénommés "faits archéologiques" ou "faits". Ils sont immatriculés avec le numéro de tranchée accolé au radical et précédé d'un "F" (exemple : le premier fait de la tranchée 6 porte le numéro F601, et le troisième fait de la tranchée 10, le numéro F1003).

Le mobilier recueilli lors de l'opération de terrain a été lavé et répertorié. Son inventaire figure en annexe (cf. annexes 4A à 4C)

Des blocs de grès, appartenant aux niveaux supérieurs des argiles affleurent aux niveaux inférieurs des limons, parfois très minces, particulièrement dans la partie sud-ouest de l'emprise. Le creusement des tranchées à la pelle mécanique nous a parfois confronté à la présence de blocs de dimensions conséquentes (jusqu'à 2 x 2 m en tranchée 2) présents à faible profondeur, ce qui a perturbé les couches environnantes lors du décapage.

Enfin, l'intervention en période hivernale a été affectée par une météorologie ingrate. Le gel du terrain sous des températures atteignant les - 7° C a nécessité un traitement (coupes, sondages, test...) immédiat des structures après le creusement, car leur durcissement était très rapide. A succédé ensuite une période pluvieuse et de "dégel" qui a immergé la plupart des structures découvertes dans la partie nord / nord - ouest du terrain, dont le substrat argileux affleurant à faible profondeur est totalement imperméable.

Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 fig.7 : plan général du diagnostic



5 – OBSERVATIONS

5.1. Caractéristiques géologiques

Les observations de la géologie superficielle effectuées, tous les 25 m, lors du creusement des tranchées sont indiquées en annexe dans le tableau de stratigraphie géologique (cf. annexe 2, tableau de stratigraphie géologique). Il en ressort globalement des informations qui corroborent celles de la carte géologique. Sous une couche de terre végétale de 0,20 à 0,30 m en moyenne apparaissent les limons beiges ou lœss sur une épaisseur avoisinant 1,00 m sur la bordure sud est du terrain, le long de l'avenue Louis Pasteur. Ensuite, en direction de la bordure opposée du terrain, vers l'ouest et le nord, le niveau des limons s'atténue nettement pour atteindre une épaisseur moyenne parfois inférieure à 0,20 m, voire pratiquement inexistante.

Sous ces couches de surface apparaît l'argile orange sableuse mêlée de cailloutis, de grès ladères en surface qui constitue le sommet des argiles de l'Yprésien. Par endroits, des affleurements d'argiles blanches plastiques ("à silex") correspondant aux niveaux inférieurs sont directement apparents sous les limons.

5.2. Perturbations récentes

La parcelle ZR 178, bandeau de 199 m x 12 m, situé à l'extrémité sud de la parcelle fait l'objet d'un projet de prolongement de la rue Gilles Roberval jusqu'à l'avenue Louis Pasteur. A cet effet, les services d'urbanisme ont procédé à des travaux préliminaires de viabilisation en enterrant les réseaux d'écoulement sous l'emplacement du futur trottoir. Nous en avons tenu compte au démarrage du chantier en implantant la tranchée 1 à 15 m de la limite sud de parcelle. Les fenêtres méridionales de la tranchée 1 nous ont confirmé la présence de canalisations enterrées en faisant apparaître le sable des tranchées d'installation.

Par ailleurs, la présence d'une conduite de gaz destinée à l'alimentation du futur projet nous a été signalée par GDF, sans en déterminer la longueur totale. Elle est connectée au compteur situé sur le trottoir de l'avenue Gustave Eiffel (matérialisé par une petite plaque jaune en fonte) et demeure en principe toujours sous pression. Nous en avons tenu compte pour intercaler les tranchées 12 et 13 de façon à laisser une distance minimale de 10 m de part et d'autre de la conduite. Elle peut présenter à l'avenir un risque sérieux lors d'un éventuel décapage extensif de la zone et nécessiterait un suivi manuel préalable sur toute sa longueur, d'après GDF.

De surcroît, l'aménageur nous a fait part d'un projet initial mais abandonné sur la même emprise. Nous avons d'ailleurs constaté la présence d'une plate-forme de chantier en gravier compacté traversée au départ de la tranchée 16, le long de l'avenue Eiffel, sur environ 25 m. Epaisse d'une quinzaine de centimètres sous une couche de terre végétale équivalente, elle n'a, à priori, pas altéré les niveaux archéologiques.

Enfin, le terrain étudié, en culture il y a peu de temps encore, a fait l'objet de l'installation

d'un dense réseau de drainage, relativement récent, qui a perturbé le sous sol. La présence notamment d'un large conduit de collecteur (sur lequel viennent se connecter les drains) nous a forcés à abandonner la tranchée 6, puis à décaler la tranchée 7 légèrement au nord, enfin de se recalculer sur l'axe de la tranchée 6 avec la tranchée 8. Ces perturbations récentes nous ont parfois amené à faire des vérifications ponctuelles pour s'assurer de la nature contemporaine des installations, comme les deux fenêtres de la tranchée 9 et la première fenêtre de la tranchée 15.

5.3. Observations archéologiques (faits)

5.3.1 Les indices d'occupation de la Préhistoire

Le mobilier lithique

Le diagnostic a livré, en tout, un lot de 24 individus de mobilier lithique (fig.8), dispersés sur l'ensemble de l'emprise (Cf. annexe 4B, inventaire du mobilier lithique), dont seulement 3 ont été prélevés en contexte de structures fossoyées (102.01, 104.01, 402.01). Les autres fragments ont été prélevés en tranchées soit dans les niveaux de limons, soit, hors contexte, dans la couche de terre végétale. Sur l'ensemble obtenu, 9 éclats sont retouchés et, parmi ceux-ci, 2 sont clairement identifiés⁷ comme des grattoirs et 1 comme racloir (Fig 8. illustrations associées à la carte de répartition du mobilier lithique). En tranchée 4 a été prélevé un racloir simple convexe patiné qui semble attribuable au Paléolithique (Moustérien ?). En tranchée 10, le grattoir trouvé couvert de patine blanche semble également être attribuable au Paléolithique du fait de ses retouches réalisées au percuteur dur.

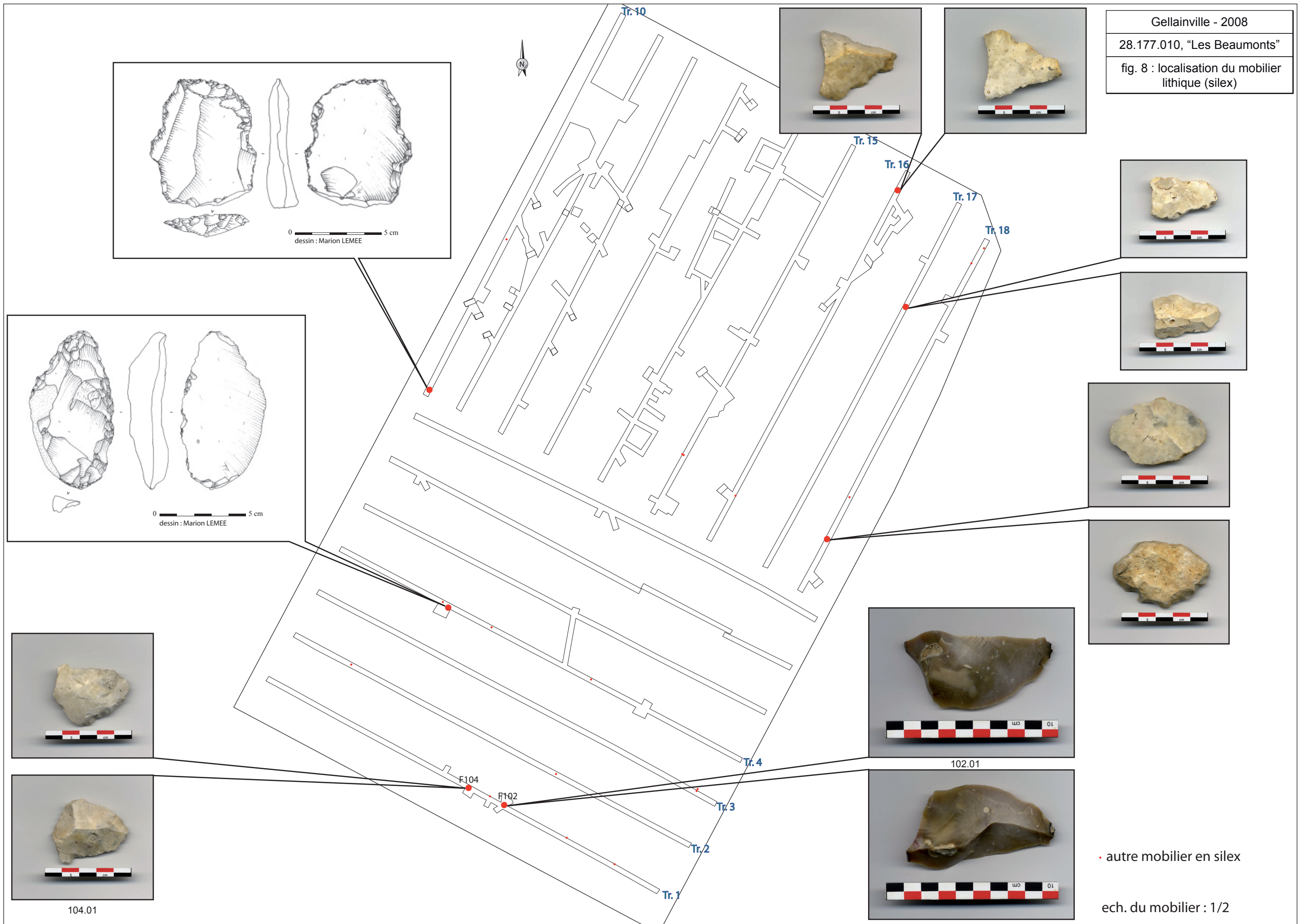
Les 3 éclats retrouvés respectivement dans les fosses F102 ; F104 et F402 ne sont malheureusement pas assez caractéristiques pour leur attribuer une datation précise. Notons seulement que leur présence dans des structures fossoyées nous incline à avancer l'hypothèse d'une datation éventuellement néolithique.

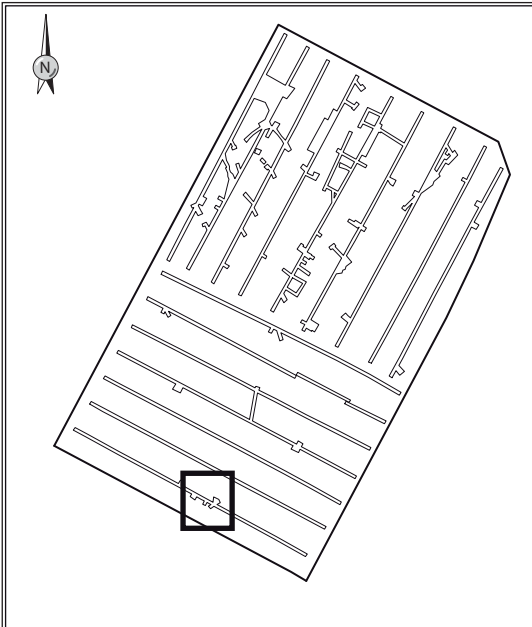
Les structures fossoyées

Les structures fossoyées F101 à F104

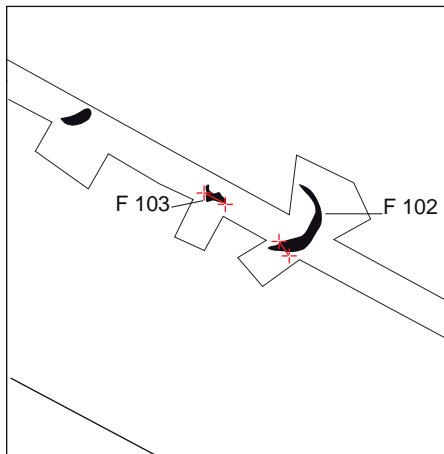
Notons que l'on trouve, sur une distance de 30 m seulement, 4 structures fossoyées F101 à F104. En dehors de la structure en creux F103 (fig.9), qui a les caractéristiques d'un chablis ou d'une éventuelle souche brûlée, toutes ont un caractère anthropique qui témoigne d'une occupation ténue sur la partie sud-est de l'emprise.

⁷ - Identification du mobilier lithique par Marion LEMEE





Localisation de l'agrandissement sur le plan général



Localisation de F 102 et F 103 dans la tranchée 1

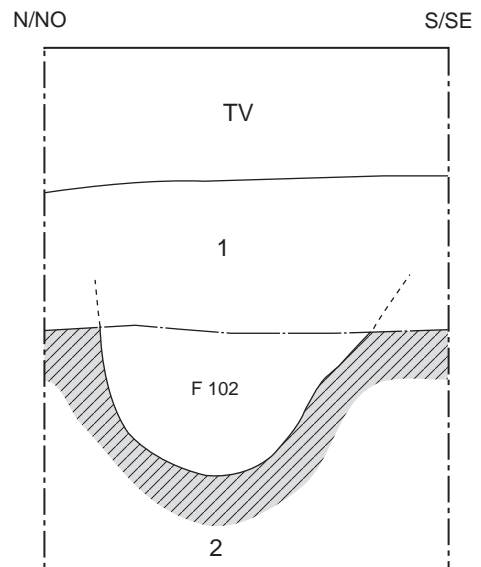


Vue en coupe de F 103

Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
Fig. 9 - Fait 102 et 103 (photo)



Vue en coupe de F 102

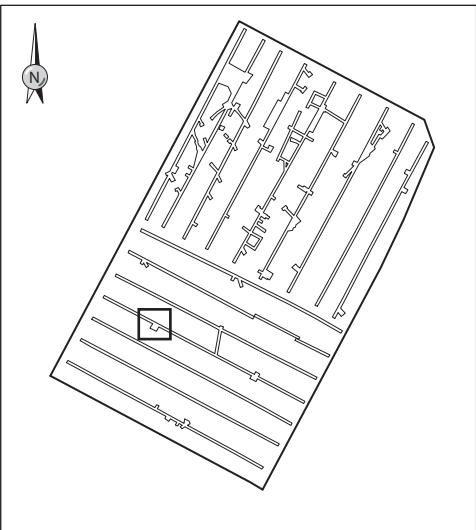


- 1 = limon brun, compact, homogène.
- F 102 = limon gris très clair, compact, homogène, avec quelques inclusions de manganèse.
- 2 = argile orange.

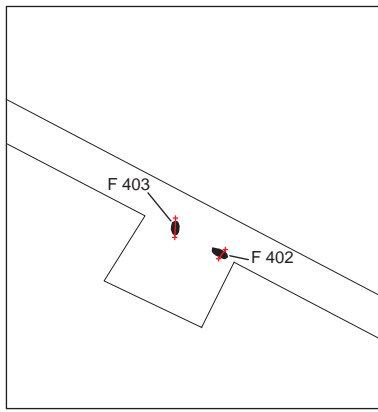
- - - - - limite d'observation
- — — — — limite supérieure de la terre végétale (TV)
- — — — — limite du décapage
- — — — — interface entre couches
- /// limite supérieure du substrat argileux



éch. : 1/20

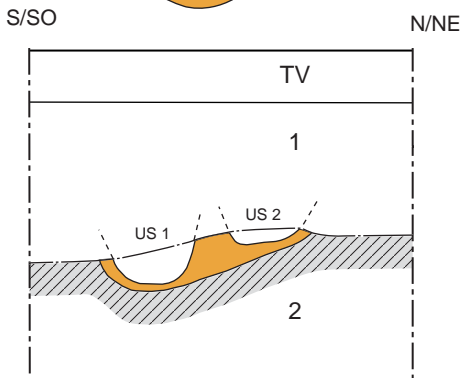
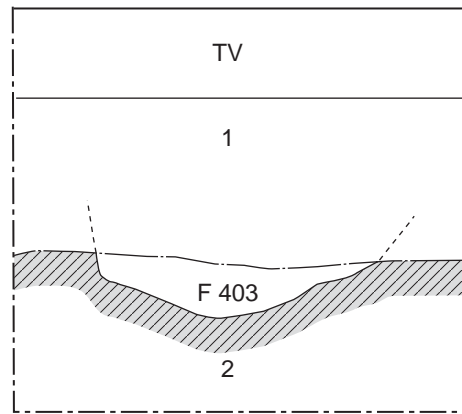
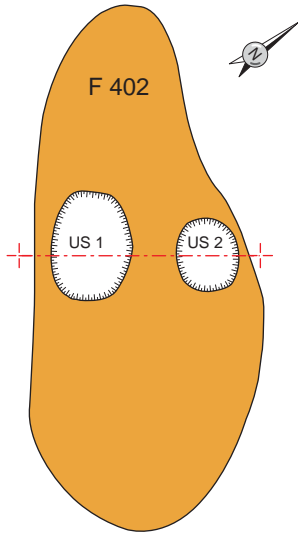
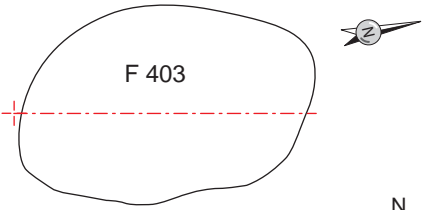


Localisation de l'agrandissement sur le plan général



Localisation de F 402 et F 403 dans la tranchée 4

Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
fig. 10
Faits 402 - 403 - Coupes Ouest



1 = limon brun clair, homogène, compact.

F 403 = limon sableux blanc à beige, compact, hétérogène, avec de nombreuses inclusions de manganèse et d'argile orange.


2 = argile orange.

1 = limon brun clair, homogène, compact.

US 1 = limon brun clair, avec de nombreuses inclusions de manganèse, compact, homogène.

US 2 = limon argileux brun, avec des inclusions de manganèse, compact, homogène.

2 = argile orange.


 limon sableux beige orangé, avec quelques inclusions d'argile orange, compact, hétérogène, inclusions de céramique en miette.

 limite d'observation

 limite supérieure de la terre végétale (TV)

 limite du décapage

 interface entre couches

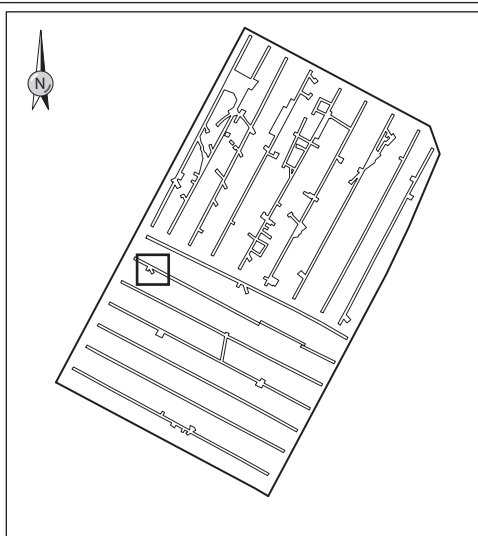
 axe de coupe

 limite supérieur du substrat argileux



éch. : 1/20

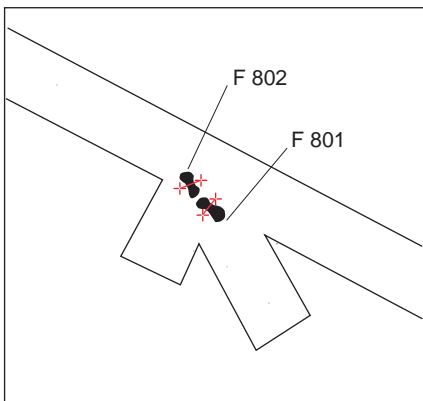
Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 fig. 11 - Faits 801 - 802



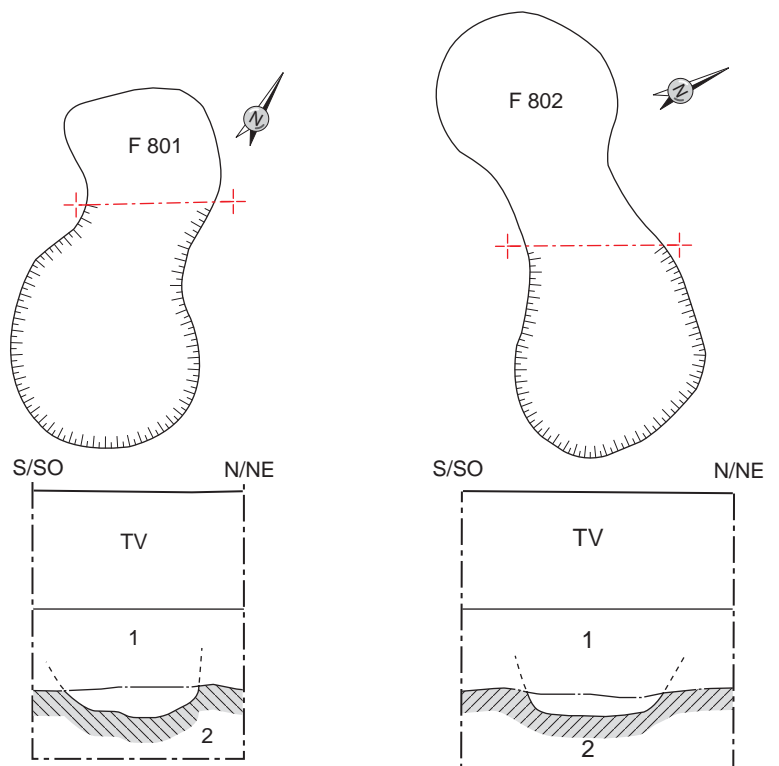
Localisation de l'agrandissement sur le plan général



Vue générale de F 802 et F 803



Localisation de F 801 et F 802 dans la tranchée 8



- 1 = limon brun clair, homogène, compact.
- F 801-F 802 = limon beige orangé, compact, homogène, avec inclusions de manganèse et de charbon de bois.
- 2 = argile beige à orange.

- limite d'observation
- .-.- limite du décapage
- interface entre couches
- - - - - axe de coupe
- limite supérieure de la terre végétale (TV)
- ▨ limite supérieur du substrat argileux



La fosse F102

La fosse F102 (fig.9) présente, au décapage, une forme de croissant. Profonde de 1,10 m sous le sol actuel, elle peut avoir eu un usage de prélèvement de matériaux argileux. Décapée superficiellement et sondée partiellement elle n'a néanmoins apporté aucun indice de datation précis, en dehors d'un éclat laminaire (102.01, fig.8). L'hypothèse d'une datation néolithique n'est pas à exclure.

Les fosses F402 et F403

La fosse F402 (fig.10) a livré un petit éclat de débitage brûlé et des miettes indistinctes de céramique. Nous pouvons, à titre hypothétique, avec la fosse F403, voisine de 2,00 m, proposer une datation de la période Néolithique ou de l'Age du Bronze.

Les fosses F801 et F802

Enfin, les deux fosses F801 et F802 (fig.11), seulement distantes de 0,15 m et d'aspect polylobé n'ont malheureusement pas livré de mobilier datant. Peut-on les attribuer, par leur morphologie, à une occupation néolithique ? Cette piste peut seulement être évoquée, mais reste à confirmer.

5.3.2 Les indices d'occupation de La Tène

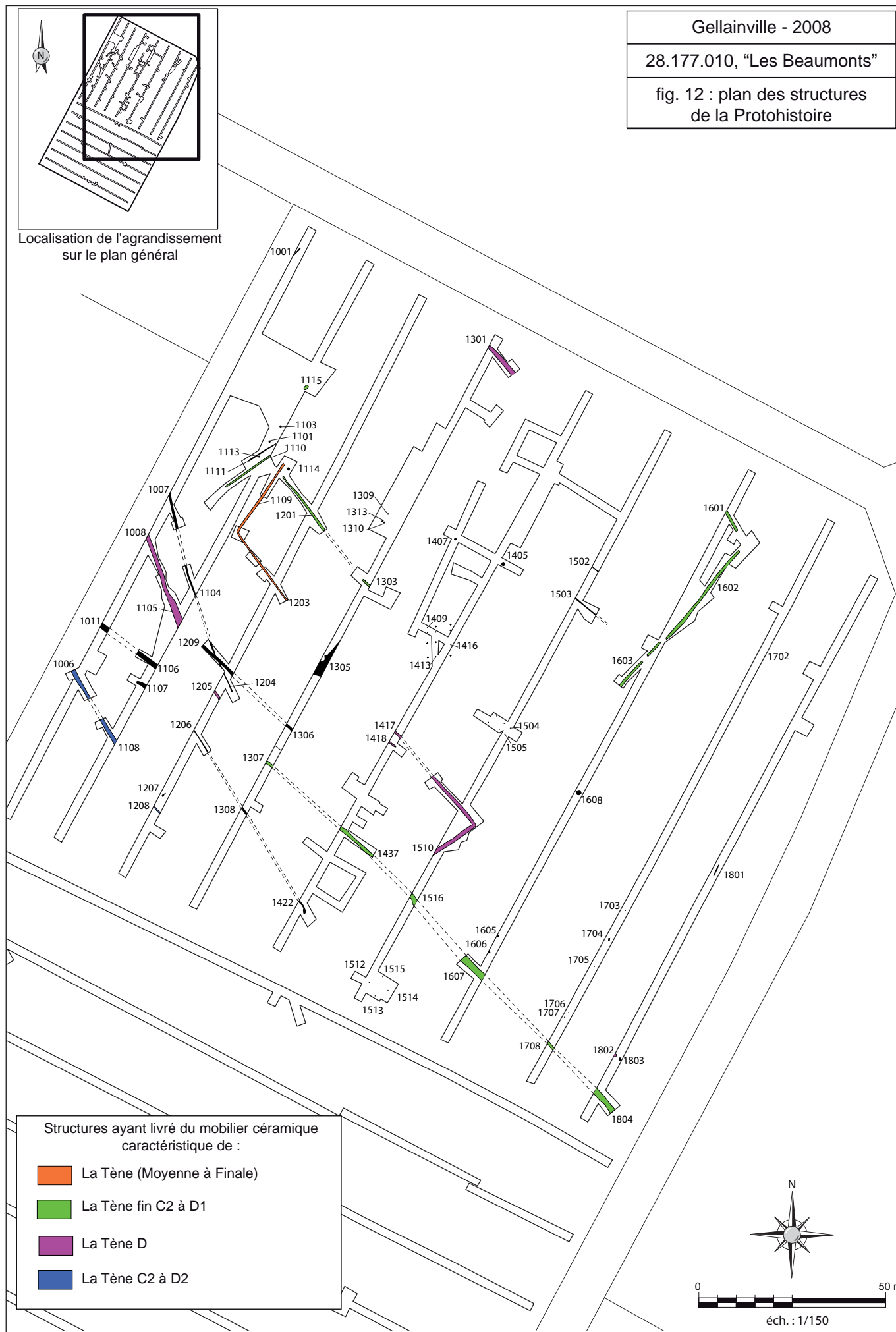
Les indices de cette période sont nombreux et représentés, sur le site des Beaumonts, par un ensemble (ou réseau ?) de structures en creux : fosses, fossés et trous de poteaux (fig.12, plan des structures protohistoriques). Une bonne partie d'entre elles ont livré du mobilier céramique, parfois même dès les premiers niveaux de décapage.

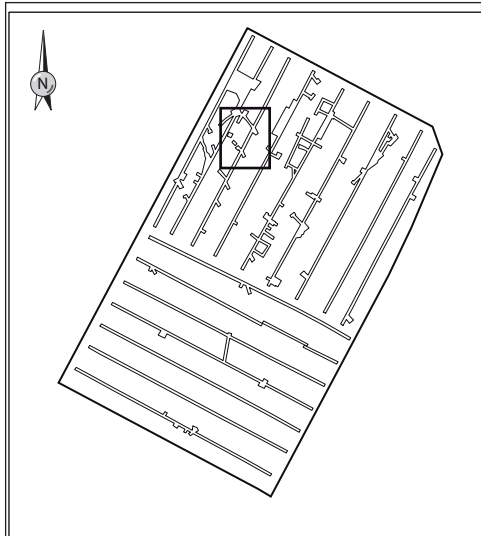
L'attribution chronologique est prioritairement étayée par le mobilier céramique⁸, mais aussi par le type de vestige et l'organisation spatiale. En l'absence de références proches du site des Beaumonts, les datations établies à partir du mobilier céramique reposent principalement sur l'étude réalisée par le même auteur (S. Durgeau) sur le mobilier découvert sur le site d'habitat rural de Voves «Le Moulin Geargeot» (Fouille 2006, sous la dir de E. Fencke - CG 28, étude en cours) et sur celui du site de Saumeray «Le Bas des Touches» (RIQUIER 1997).

Le mobilier collecté est important mais reste quantitativement trop limité pour attester de manière stricte une sériation chronologique de ces structures. En effet, concernant les fossés – sans tenir compte des éventuels curages intervenus au cours du temps – le mobilier apparaissant dans les niveaux de décapage peut nous indiquer une datation des dernières périodes d'utilisation, voire d'abandon des structures.

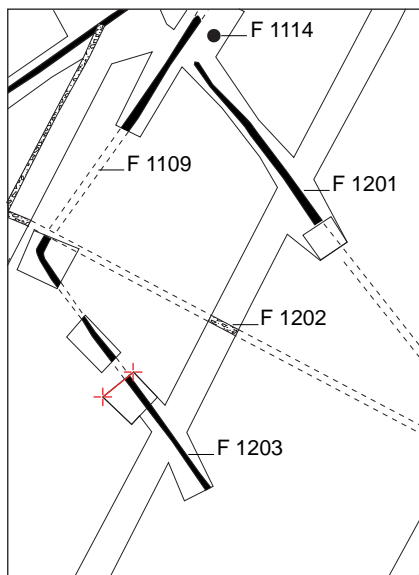
On notera cependant que certaines structures n'ont révélé que de la poterie modelée tandis que d'autres présentent un mobilier mixte associant céramique tournée et non tournée. Ceci

⁸ - Identification par Sandrine DURGEAU





Localisation de l'agrandissement sur le plan général

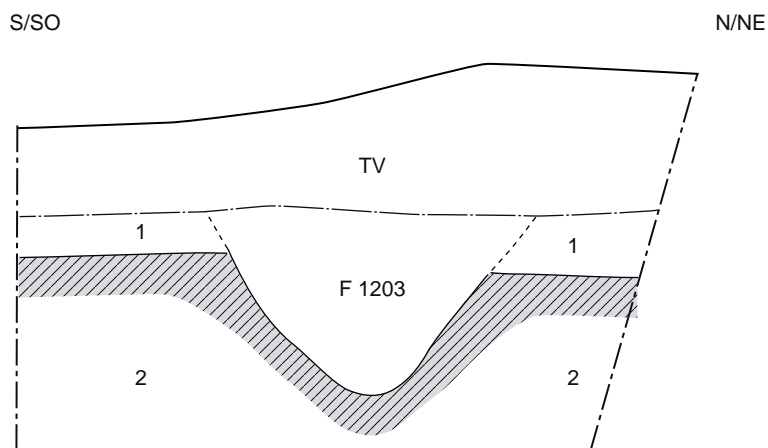


Localisation de F 1203 dans la tranchée 12

Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
fig.13 - Fait 1109 - Photo Fait 1203 - Coupe



Vue de l'angle formé par F 1203 et F 1109



- 1 = limon brun, homogène et compact
- F 1203 = limon argileux gris homogène et compact, avec inclusions rouges.
- 2 = argile rouge avec inclusions grises

- limite d'observation
- .-.- limite du décapage
- interface entre couches
- ▨ limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)



éch. : 1/20

penche en faveur d'une évolution du site, ou tout au moins d'une certaine durée d'occupation durant l'âge du Fer. Cependant une fouille extensive permettrait de mieux définir les phases de modifications dans la structuration de l'espace au cours de cette période.

Des structures ont livré un mobilier mixte (La Tène Finale – gallo-romain Haut Empire), ce qui ne présume pas forcément de leur attribution à la période de transition (ou augustéenne), mais éventuellement d'une perdurance dans le paysage ou de leur abandon au début de la période romaine.

Enfin, un certain nombre de structures n'a pas pu être daté par absence de mobilier collecté, mais, par leur type et leur organisation spatiale, peuvent être considérées comme appartenant à l'occupation laténiene du site.

Les structures de La Tène ayant livré un mobilier exclusivement non tourné

Le fossé F1109 = 1203

Fossé à profil en V à fond arrondi, profond de 0,76 m (sous sol), large de plus de 0,80 m à son sommet évasé (fig.13). Son comblement de limon argileux gris clair est homogène et uniforme. D'abord d'orientation nord-ouest / sud-est, il tourne de 106° vers l'est pour prendre une direction nord-est / sud-ouest.

Les éléments de datation :

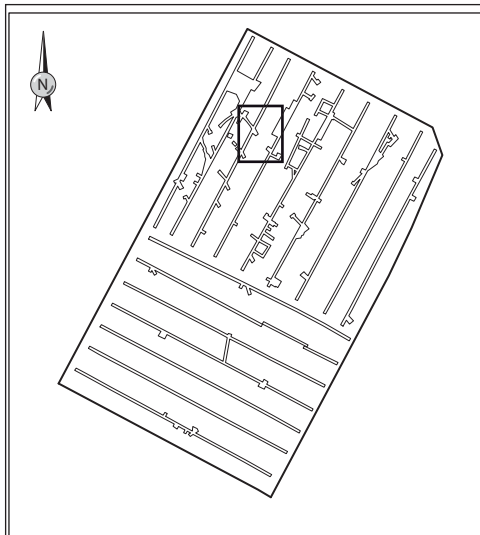
Ce contexte ne comprend que deux tessons de liaison panse col. Modelée, la pâte est noire semi-grossière à inclusions de quartz et de silex hétérométrique. Le col est ponctué de deux légères cannelures. La surface externe est légèrement polie et celle interne est lissée. On notera la présence de trace carbonée pouvant correspondre à un poissage des surfaces. Ce type de traitement apparaît sur le mobilier de la Tène moyenne et reste présent de manière plus épisodique durant la Tène finale.

Le fossé F1201 = 1303

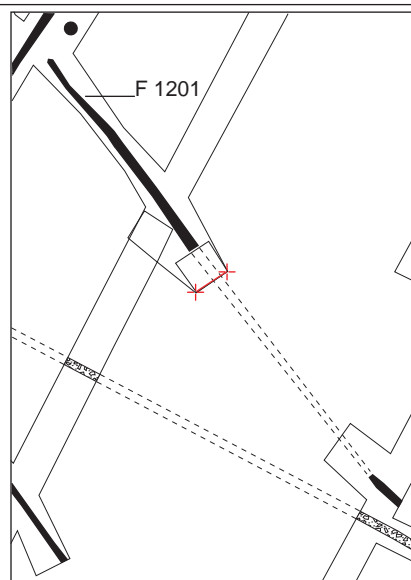
Fossé étroit en V à fond plat, profond de 0,66 m (sous sol), large d'environ 0,50 m à son apparition à 0,32 m sous le sol (fig.14). Son comblement de limon argileux gris clair est homogène et uniforme. Il est orienté exactement dans l'axe de F1203 (nord-ouest / sud-est) et se termine à environ 1,30 m de F1109, qui lui est pratiquement perpendiculaire.

Les éléments de datation :

Le comblement de ce fossé comporte six céramiques modelées. F1201.01, (fig.39) est composé d'un bas de panse. Son fond est plat à liaison simple. La pâte est semi-grossière à grossière à inclusions sablo-calcaire hétérométriques. L'essentiel des inclusions se compose de quartz. Les surfaces externes sont marron à cœur noir. La surface interne a entièrement



Localisation de l'agrandissement sur le plan général

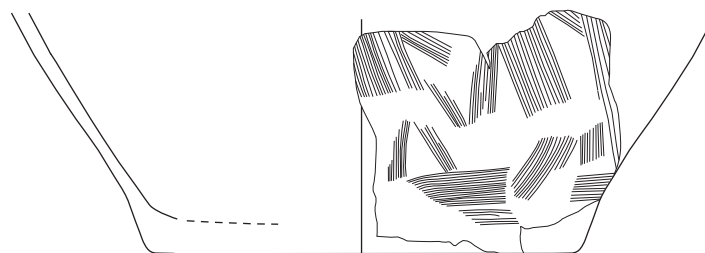
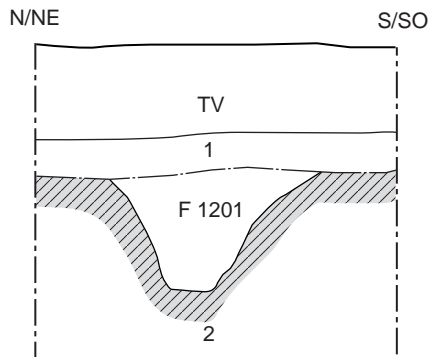


Localisation de F 1201 dans la tranchée 12

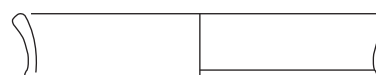
Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
fig.14 - Fait 1201



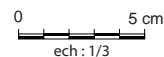
Vue en coupe de F 1201



1201.01 : vase à pâte noire modelée, extérieur peigné



1201.02 : bord de vase à pâte noire non tournée



- 1 = limon brun, homogène et compact
- F 1201 = limon brun gris, compact, hétérogène, avec quelques inclusions d'argile orange, des inclusions de charbon de bois, de petites pierres (silex et grès), et de fragments de céramique.
- 2 = argile grise claire avec nodules d'argile orange.

- - - - - limite d'observation
- · - · - limite du décapage
- — — interface entre couches
- ▨ limite supérieur du substrat argileux
- — — limite supérieure de la terre végétale (TV)



éch. : 1/20

disparu. Les surfaces externes présentent un léger peignage dû au raclage des surfaces. Ce type de forme et de décor sont présents dans les corpus dès la Tène moyenne et le début de la Tène finale. Il reste présent, de manière plus sporadique, dans les corpus de la Tène D.

Le second individu (F1201.02, fig.39) comprend un haut et un bas de panse. La jonction entre les deux n'est pas conservée. Le faible taux de conservation ne permet pas de préciser s'il s'agit ou non d'une forme ouverte. La liaison panse-col est légèrement anguleuse, le col est concave sortant et le bord, à parement arrondi, n'est pas différencié. Le fond qui pourrait appartenir à cette céramique est plat à liaison simple. La pâte est noire semi-fine à semi-grossière à inclusions sablo-calcaire. Les surfaces externe et interne présentent un léger polissage. Seule une datation large située entre la Tène moyenne et la Tène finale peut être apportée.

Le troisième (F1201.03), comprend un haut de panse de vase à parois tronconiques. Le profil ne comporte qu'un segment. Le parement supérieur du bord présente une forte ondulation. Les surfaces érodées présentent des traces de raclage verticales. La pâte est noire et présente de très nombreuses inclusions de quartz infra et millimétriques. Seule une datation laténienne peut être apportée à ce lot.

La quatrième céramique (F1201.04) comporte des tessons de panse à pâte semi-grossière à grossière à inclusions de quart hétérométriques et d'oxyde de fer. La pâte montre une couleur noire à marron externe et noire en interne. La surface externe est brute à légèrement lissée et celle interne présente un léger polissage. On mentionnera la présence de traces carbonées sur la surface externe, ces dernières ressemblent aux traces de poissage observées généralement sur les grands vases de stockage.

Le cinquième lot (F1201.05) comprend deux tessons de panse à pâte semi-grossière. Elle comprend de nombreuses inclusions sableuse hétérométriques. La surface externe et le cœur sont noirs comportent un léger polissage. Le dernier individu (F1201.06) est composé de plusieurs fragments d'un objet à surfaces planes lissées (des traces de façonnage par pressions sont visibles sur les surfaces). La pâte est grossière et contient des inclusions hétérométriques de nature différentes. Elle montre une coloration orangée mais une des surfaces est grise. Une identification comme plaque foyère peut être émise (HINGUANT 1997, LE GOFF 2003).

Seule une datation laténienne peut être fournie. Mentionnons toutefois que l'absence de céramique mise en forme au tour pourrait plaider en faveur d'une datation antérieure à La Tène D.

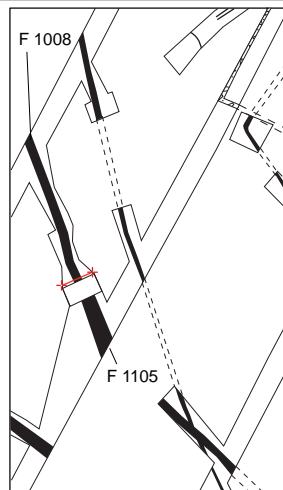
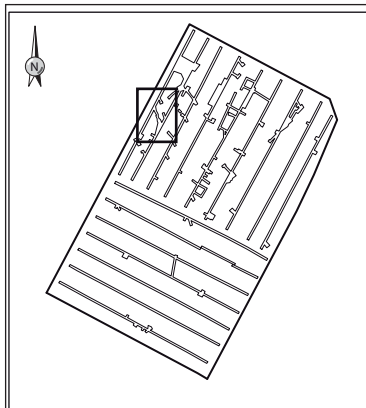
La fosse F1305

Grande fosse ou, plus vraisemblablement, mare d'une largeur supérieure à 10,65 m, comblée, au niveau de décapage (0,40 m sous le sol actuel) de limon argileux gris. Faute de sondage, sa profondeur n'est pas connue.

Les éléments de datation : en surface du comblement, elle a livré 4 fragments de céramique non tournée de La Tène.

Le trou de poteau F1310

Trou de poteau apparaissant comme une tâche ovale (0,40 x 0,30 m) de limon noir très charbonneux. Non fouillé, il a livré, au niveau de décapage (0,40 m sous sol), 1 bord de

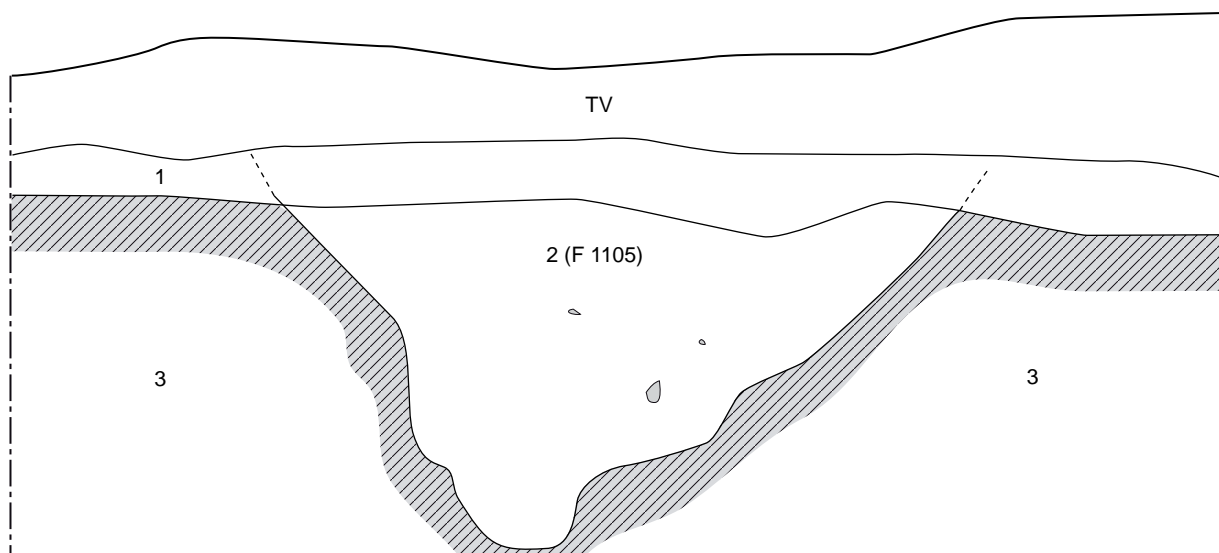


Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
Fig.15 - Fait 1008 = 1105


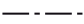






S/SO

N/NE



- 1 = limon brun homogène, compact
- 2 = F 1105, limon gris, hétérogène, compact et légèrement argileux, avec inclusions rouges, et inclusions de cailloux de silex
- 3 = argile rouge avec inclusions de limon gris

-  bloc de silex
-  limite d'observation
-  limite du décapage
-  interface entre couches
-  limite supérieur du substrat argileux
-  limite supérieure de la terre végétale (TV)



éch. : 1/20

tesson non tourné. Il semble pouvoir être associé avec deux structures de même type situées, respectivement à 2,60 m au nord (F1309) et à 0,40 m à l'ouest (F1313).

Il semble s'agir de la trace incomplète d'un bâtiment protohistorique sur poteaux.

La fosse F1801 :

Fosse oblongue de 3,40 m sur 0,40 m, comblée de limon gris clair. Sa fonction n'est pas identifiée.

Les éléments de datation :

Ce contexte ne comprend que deux tessons de panse non tournée à pâte, marron à noire, semi-fine à semi-grossière sablo-calcaire. Les surfaces sont lissées. Seule une datation *ante quem* de la Tène D1 peut être envisagée pour ce lot.

Les structures ayant livré un mobilier de La Tène tourné ou mixte (tourné et non-tourné)

Le fossé F1008 = F1105

Fossé de dimensions conséquentes (largeur : 1,80 m ; profondeur : 1,40 m sous le sol) orienté pratiquement nord / sud (fig.15). Son profil est en V et la paroi orientale présente une pente nettement plus douce que la paroi ouest. Son comblement de limon argileux gris clair homogène contraste nettement avec le substrat argileux oxydé orangé. Le fossé F1205 paraît être sa poursuite.

Les éléments de datation :

Le comblement de cette structure comprend trois lots de mobilier céramique. Le premier est composé d'un fond plat à liaison simple. La pâte correspond au type pâte brune du Val de Loire. Elle montre une coloration rouge à l'extérieur et un cœur liseré rouge et grise à cœur. Elle comprend des inclusions infra-millimétriques de mica doré et millimétriques de quartz. L'épaisseur des parois nous pousse à l'identifier comme un fragment de vase de stockage (ou *dolium*). Seule une datation La Tène finale à gallo-romain précoce peut être avancée. Notons que les surfaces externes et internes ne sont pas conservées. Le second lot comprend un fond d'amphore de type Dressel 1 (identification H. Selles). Ce type d'amphore est représentée dans les corpus datés La Tène D. Le dernier lot est constitué d'un tesson de plaque foyère à inclusions hétérométriques et très nombreuse de quartz. Deux côtés sont conservés. Une coloration plus sombre sur une des faces est visible. Ce type de mobilier est très présent sur le site de Voves dans les contextes datés La Tène D1 (voir également HINGUANT 1997, LE GOFF 2003).

Le mobilier permet de donner une datation large de La Tène D au comblement.

Le fossé F1110

Fossé peu large (0,40 m), d'orientation nord-est/sud-ouest, comblé de limon gris. Parallèlement, au nord, à une distance de 1,60 à 1,70 m, est situé un fossé de même type et de même largeur : F1111. Sont-ils contemporains ? Dans ce cas, l'on pourrait avancer l'hypothèse, d'un double enclos, ou de fossés latéraux d'un chemin protohistorique.

Les éléments de datation :

Le comblement de cette structure comprend trois lots de mobilier. Le premier (F1110.01, fig.39) correspond au haut de panse d'une forme ouverte à liaison panse-col arrondie, bord non différencié et parement arrondi. La carène peu accentuée pourrait faire penser à des formes de la Tène Moyenne, néanmoins toute datation de la Tène finale ne peut être éloignée car ce type de forme, peu caractéristique, reste utilisé par la suite. Notons que la surface externe comporte un encroûtement attribuable soit à des traces de suie soit à un caramel de cuisson. Le second lot (F1110.02) correspond à un tesson à pâte semi-fine sableuse à surface noire et cœur orangée mise en forme au tour. La pâte présente des inclusions infra à millimétriques de quartz, de mica et de couleur rouge. Ce tesson de panse peut être rapproché des formes haute à ouverture rétrécie à panse globulaire dont le col est souvent munie de cannelure voire de baguette. On notera la présence de dépôts carbonés sur la surface externe. Ces formes et ce type de pâte sont aussi présents dans les contextes de Voves (F006 Inter LXXIV-LXXV). Le mobilier est daté entre la fin de La Tène C2 et le début de la Tène D1.

Le dernier lot (F1110.03) comprend deux tessons à surface externe marron, interne beige et cœur noir. Ce type de pâte comporte de fines inclusions de quartz et de mica ainsi que du dégraissant végétal de taille différentes. Le type de pâte et de traitement de surface peut d'attribuer ces tessons à la production des vases de stockage à lèvre massive munie d'un méplat interne visible, elle-aussi, sur le site de Voves (Voves 018 F006 Inter SDLXX-LXXI/001). Le mobilier y est daté entre la fin de La Tène C2 et le début de la Tène D1.

La fosse F1115

Fosse ovale (0,80 m x 1,30 m) comblée de limon très charbonneux. Il s'agit éventuellement d'une fosse de calage ou d'un trou de poteau allongé car il est aligné sur F1103, F1101, F1113, qui sont clairement identifiés comme des trous de poteaux et sont comblés de torchis brûlé également. L'ensemble peut, avec le trou de poteau F1114, plus au sud, constituer la trace d'un bâtiment sur au moins 8 poteaux, d'une longueur minimum de 23 m. Il resterait néanmoins à régler la question de sa chronologie relative par rapport aux fossés à proximité (F1109, F1110, F1111) trop aléatoire en l'état des éléments connus.

Les éléments de datation :

Cette structure, superficiellement testée, a livré du mobilier de La Tène finale et des fragments de torchis brûlé. Le comblement de cette fosse comprend trois individus céramique. Les deux premiers correspondent à deux hauts de panse de forme haute à ouverture rétrécie (fig.39). Ce type morphologique, présent sur le site de Voves, montre un col concave marqué de deux

cannelures. Il est généralement associé à une panse globulaire à ovoïde. La pâte montre une coloration noire à marron, une pâte semi-fine à semi-grossière comprenant de nombreuses inclusions fine de calcaire, quelques inclusions fine de quartz et de mica et d'autres supra-millimétriques de couleur rouge. Ce type de pâte est le même que celui utilisé pour la céramique (ex : Voves 018 Z1 F4 US 1019/008). Les stigmates visibles sur la surface montrent que cet objet est monté au colombin et mise en forme au tour.

Le troisième individu correspond à un tesson de fond à pâte semi-grossière à grossière. L'épaisseur des parois, environ 15 mm, plaide en faveur d'une forme de grand volume tel qu'un vase de stockage. La surface externe est orangée et celle interne et à cœur est grise. Elle comporte des inclusions hétérométriques de nature différentes.

La ressemblance avec le mobilier de Voves permet d'émettre une datation située entre la fin C2 et la Tène D1.

Le fossé F1205

Tronçon de fossé relativement peu large (0,56 m à 0,35 m sous le sol). De même orientation que le fossé F1008=F1105 (pratiquement nord / sud), mais beaucoup plus étroit que celui-ci. S'agit-il de sa poursuite ?

Les éléments de datation :

Ce contexte ne comprend que 3 individus céramique identifiés. Le premier (F1205.01) correspond à plusieurs tessons de panse à pâte marron fortement chargée en inclusions hétérométriques : mica dorée, quartz et feldspath. Ce mobilier, dit de type Besançon, et traditionnellement dit originaire du Morvan (FERDIERE 1972) même si des articles récents tendent à préciser cette origine (LALLEMAND, TUFFREAU-LIBRE 2005). Il apparaît en région Centre dans les corpus de La Tène D1 (RIQUIER 2005). Mentionnons enfin que ce type de mobilier est aussi très présent en territoire Sénon dès la Tène D2.

Le second correspond à un tesson de fond mis en forme au tour. La pâte, noire en surface et rouge à cœur, est semi-fine à semi-grossière. Elle est fortement chargée en quartz et mica. Ce type de pâte ne ressemble pas à celle présente sur le site de Voves mais montre de fortes ressemblances avec les pâtes brune du Val de Loire.

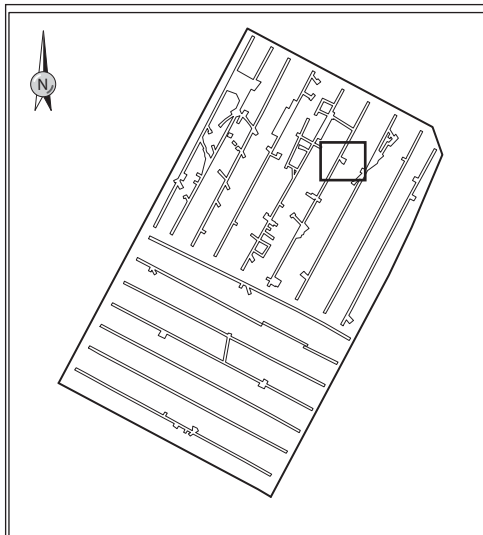
Une datation La Tène D peut être apportée à cet ensemble.

Le fossé F1503

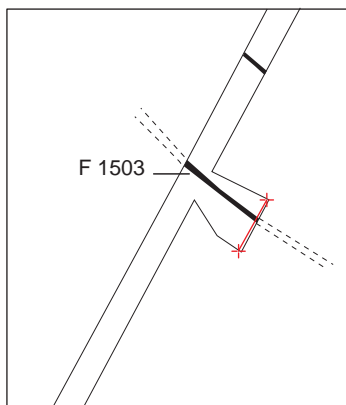
Tronçon de fossé de faible ampleur (largeur 0,65 m sous la semelle de labours), à profil en V peu profond (0,50 m sous le sol actuel) et évasé (fig.16). D'orientation nord-ouest / sud-est, il a été sondé au sud de la fenêtre, et doit se poursuivre au-delà.

Les éléments de datation :

Seul un bas de panse à fond plat et liaison simple a été découvert dans ce tronçon de fossé. La pâte noire est semi-fine à semi-grossière et mise en forme au tour. Elle contient des inclusions

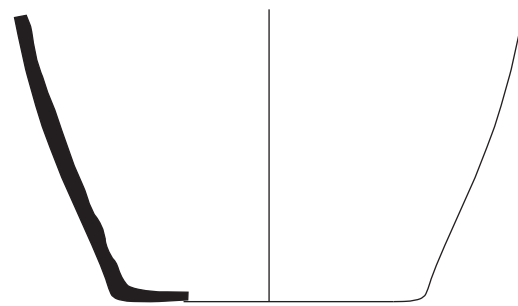
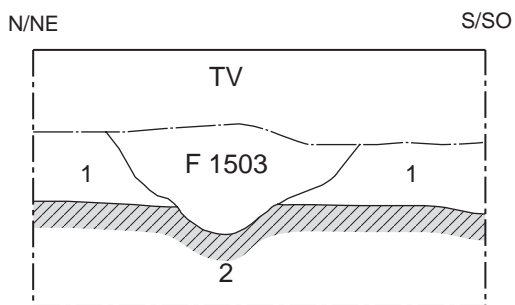


Localisation de l'agrandissement sur le plan général



Localisation de F 1503 dans la tranchée 15

Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
Fig.16 - Faits 1503

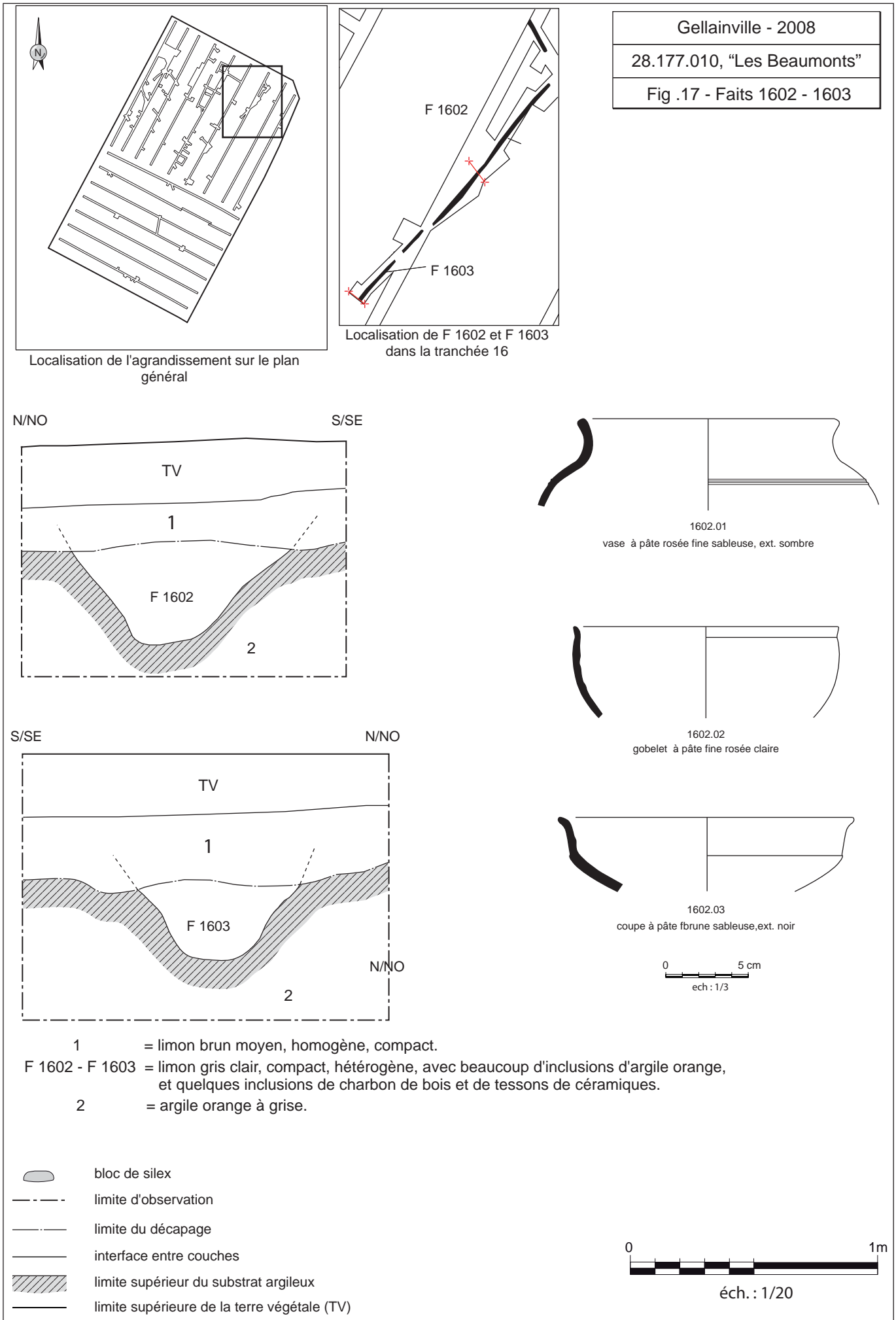


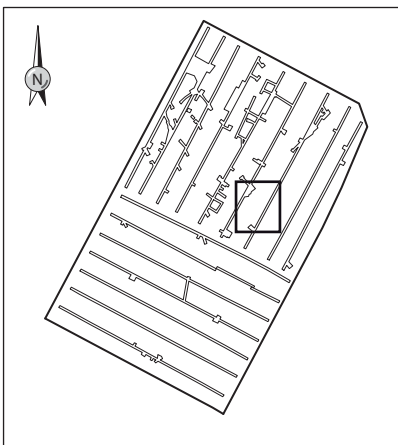
1503.01
vase à pâte épaisse
0 5 cm
éch : 1/3

- 1 = limon brun gris, homogène, compact.
- F 1503 = limon brun clair, compact, homogène, avec beaucoup d'inclusions de manganèse.
- 2 = argile grise à orange.

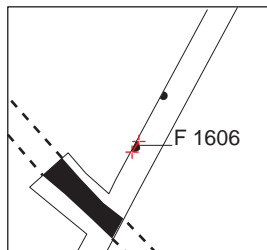
- limite d'observation
- · - · - limite du décapage
- interface entre couches
- ▨▨▨▨ limite supérieur du substrat géologique (TN)
- limite supérieure de la terre végétale (TV)

0 1m
éch. : 1/20





Localisation de l'agrandissement sur le plan général



Localisation de F 1606 dans la tranchée 16

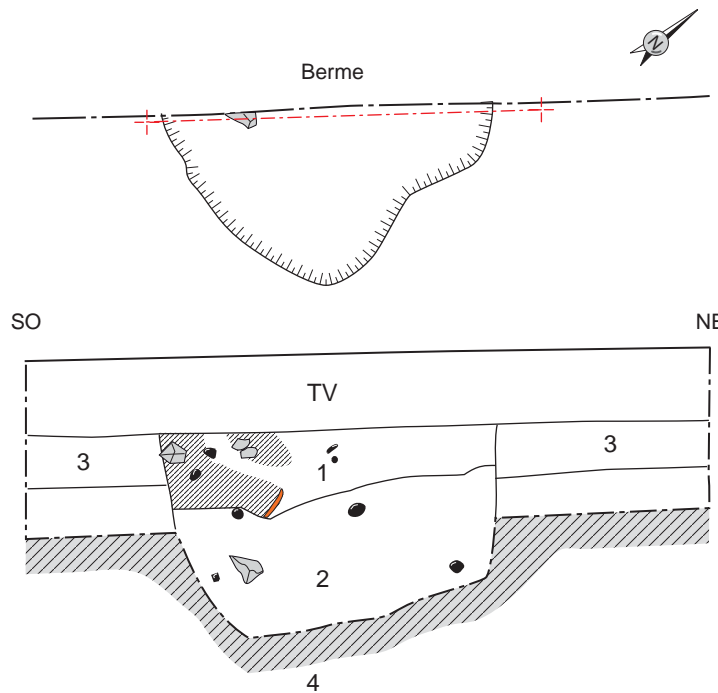
Gellainville - 2008

28.177.010, "Les Beaumonts"

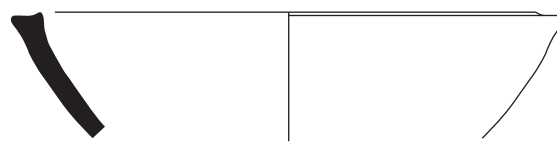
Fig.18 - Faits 1605 et 1606



Vue générale de F 1605



- 1 = limon beige + teinte très cendreuse et charbonneuse gris sombre
- 2 = limon gris clair + inclusions charbon
- 3 = limon brun clair homogène
- 4 = argile gris clair + rouille.



1606.01
céramique à pâte noire

0 5 cm
éch : 1/3

- charbon de bois
- céramique
- bloc de silex
- ▨ zone charbonneuse noire, avec beaucoup de charbon de bois.
- - - limite d'observation
- limite du décapage
- interface entre couches
- ▨ limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)

0 1m
éch. : 1/20

infra à millimétrique de quartz. Seule une datation La Tène finale peut être apportée.

Le fossé F1601= F1602 = F1603

Fossé de largeur moyenne (0,72 m à 0,50m sous le sol), orienté nord-ouest / sud-est, F1601 s'interrompt, au sud, de façon nette (fig.17). Orienté nord-est / sud-ouest, suivant un angle de 105° par rapport au fossé précédent, le fossé F1602, comparable en constitue le retour. Ce dernier, sondé, nous révèle un profil en V évasé, à fond arrondi, atteignant la profondeur de 0,84 m sous le niveau du sol actuel. Il s'interrompt au bout de 30,62 m de longueur, laissant un passage d'environ 1,80 m pour reprendre vers le sud-ouest sous le numéro F1603. Une interruption de F1603 est envisageable, 5,25 m au sud de la précédente, sans être aussi flagrante (effet du décapage ?). Il s'agit clairement de l'angle nord-est d'un enclos protohistorique et de ses accès.

Les éléments de datation :

F1601 : Le comblement de cette structure comporte un tesson de panse semi-fine à semi-grossière à pâte, de couleur marron à orangée, à inclusions fines de quartz, de calcaire et quelques inclusions supra-millimétrique de couleur rouge. Ce type de pâte est présent à Voves dans les contextes datés fin La Tène C2-début La Tène D1. Il est utilisé aussi bien sur des formes basses que hautes.

F1602 : Le comblement de cette structure comprend douze lots de mobilier. Parmi ce mobilier, on peut citer les éléments suivants :

Le premier individu (F1602.01, fig.39) correspond au haut de panse d'une forme haute à ouverture rétrécie. La pâte est semi-fine à semi-grossière, noire en surface et rouge à cœur, comporte des inclusions infra à millimétriques de quartz et de calcaire. La liaison panse-col est marquée par deux baguettes encadrées de trois cannelures. La panse est rythmée par plusieurs registres de décor : l'un d'entre eux est formé de lignes polies disposée en résille, bordé en partie basse d'une baguette plate. Ce type de forme est mentionné dans le corpus d'Orléans à La Tène C2 (RIQUIER 2007)

Le second lot (F1602.02, fig.39) correspond à haut de panse à parois courbes sans col. Le bord est différencié de la panse par une fine cannelure située en-dessous du parement externe. La pâte est semi-fine à semi-grossière. Elle est très chargée en inclusions infra à millimétriques de calcaire et de quartz. On notera aussi la présence quelques inclusions supra-millimétriques de natures différentes. Les parois sont lissées. De plus, la surface externe comporte des traces d'enduit beige. On notera la présence, sur la surface interne, de cannelures. Ces dernières sont souvent interprétées comme des cannelures de tournage mais l'observation des macro-traces, visibles dans la coupe, montre qu'il s'agit en fait de stigmates de colombins mis en forme au tour. La présence d'un enduit beige sur une pâte orangée a été observée sur le site de Voves mais il s'agissait alors de pâte plus fine à inclusions micassées. Il s'agissait alors de céramiques brunes à engobe blanc représentées aussi sur le site de Saumeray (RIQUIER 1997). Ici, l'absence de mica éloigne une attribution au groupe des pâtes brunes.

Les descriptions des céramiques peintes d'Orléans, exécutées par S. Riquier (RIQUIER 2001) ne semblent pas correspondre avec le type de pâte observée ici.

Le troisième lot (F1602.03, fig.39) correspond à un haut de panse à pâte semi-fine à semi-grossière. La pâte, de couleur noire à l'extérieur et orangée à l'intérieur, comporte de fines inclusions quartz, de calcaire et de mica ainsi quelques inclusions supra-millimétriques de couleur rouge. Les parois sont légèrement courbes. La liaison panse-col est anguleuse. Le col est sub-vertical sortant. Le bord n'est pas marqué mais légèrement éversé. Il s'agit d'une forme basse ouverte de type écuelle. La surface externe est polie et celle interne est lissée. Ce type de forme est présent dans les corpus dès La Tène C1 et perdure, par la suite, durant La Tène Finale.

Le quatrième lot (F1602.04) comprend un bord de vase de stockage. La pâte comporte un dégraissant végétal. Au contraire, des bords généralement observés pour ce type de production les parois sont ici très minces (0,7mm). Le parement supérieur comporte une cannelure. Les surfaces externes et internes ne sont quasiment pas conservées. Seuls subsistent quelques rares traces d'enduit visible à la jonction entre le bord et la panse. Une forme similaire est visible dans le corpus de Voves (ex : Voves 018 Z2 F006 inter SDLXXIII-LXXIV/003).

Le cinquième lot (F1602.05) correspond à un bord de forme ouverte à profil en S. La panse est courbe, la liaison panse-col est anguleuse et marquée par un épaulement et une légère cannelure à la jonction panse-col. Le col est légèrement concave sortant. Le bord est différencié. Les parois sont noires à marron. La pâte est semi-fine à semi-grossière comprend de nombreuses inclusions fines de quartz et de calcaire et quelques inclusions supra-millimétriques de couleur rouge. Des céramiques de même pâte et forme sont visibles sur le site de Voves.

Le sixième lot comprend un tesson de col muni de baguette fine pouvant appartenir à un gobelet-tonnelet à panse ponctuée de baguettes. Cette forme est datée de la Tène D1 (RIQUIER 2005, aussi visible sur le site de Voves F007 SD LXX/001). La pâte, noire en surface et rouge à cœur, contient fines inclusions de quartz et de calcaire.

Le onzième lot comprend onze tessons à pâte marron grossière à inclusions hétérométriques de nature différentes. La nature de ce lot reste énigmatique s'agit-il d'un lot de plaque foyère ou de *dolium* ?

Le douzième lot comprend plusieurs tessons de panse d'amphore à sable noir. Ces derniers permettent d'émettre l'hypothèse qu'il puisse s'agir d'amphore italique de Pompéi. Il peut s'agir du type Dressel 1 ou D2/4. Ce mobilier est présent entre la Tène D1 et D2 dans les corpus chartrains.

F1603 : Le comblement de cette structure comprend 2 lots de mobilier. Le premier correspond à une lèvre à méplat interne d'un grand vase de stockage. La pâte, marron en surface et noire à cœur, est semi-grossière. Elle comporte de nombreuses inclusions fines de quartz et de calcaire ainsi que des inclusions millimétriques à supra-millimétrique de végétaux. Ce type de production est présente dans les contextes de Voves datés fin La Tène C2- La Tène D1.

La totalité de ces attributions chronologiques permettent de donner une datation fin La Tène C2- La Tène D1 de cet ensemble.

La fosse F1606

Fosse subcirculaire d'un diamètre de 0,88 m (fig.18). Fouillé sur sa moitié, la partie occidentale est préservée sous la berme occidentale de la tranchée 16. Cette fosse est profonde de 0,72 m sous le sol, son comblement est très charbonneux en surface. Peut-être s'agit-il d'un silo de faible profondeur.

Les éléments de datation :

Le remplissage de ce contexte comprend 4 lots de mobilier dont deux modelés et deux mis en forme au tour. Le premier lot correspond au haut de panse d'une forme ouverte à parois tronconiques. Le parement supérieur du bord comprend une gouttière. La pâte est noire semi-grossière à inclusions de quartz. Les surfaces sont lissées. Le quatrième lot est lui aussi modelé mais ne comprend que des tessons de panse. La pâte, de couleur marron à noire, est semi-grossière à grossière et comporte des inclusions de quartz et un dégraissant végétal. Les lots comprenant des traces de tournage correspondent à un tesson de fond à paroi fine, pied annulaire et liaison fond-panse resserrée. La pâte est noire comprenant beaucoup d'inclusions de quartz infra millimétré et quelques inclusions de quartz millimétriques. Le dernier lot est composé d'un tesson de panse à parois marron à noir en surface et orangée à cœur, à inclusions de quartz, de mica et de calcaire infra-millimétrique.

Une datation La Tène C2 est probable mais on gardera à l'esprit le manque d'élément caractéristique dans ce mobilier.

Les structures ayant livré un mobilier mixte de La Tène Finale et gallo-romain

Le fossé F1006 = F1108 = F1208

Fossé d'orientation nord-ouest/sud-est (fig.18). Son profil est en V très évasé (largeur supérieure à 2 m sous la semelle de labours) et profond d'1 m. Son comblement est homogène. Il se prolonge certainement hors emprise au nord et, vers le sud, en F1108 et très probablement, ensuite, en F1208 mais très arasé (large de moins de 0,40 m seulement).

Les éléments de datation :

Le comblement de cette structure ne comprend qu'un petit fragment tesson d'amphore (3 gr). Ce type de mobilier est présent dans les corpus de l'Eure-et-Loir dès La Tène finale. Hormis cet *ante quem* toute datation du comblement de la structure reste délicate.

Le fossé F1007 = F1104 = F1204

Fossé pratiquement orienté nord / sud (fig.20), d'un prolongement, hors emprise, vraisemblable vers le nord et se poursuivant vers le sud en F1104, puis F1204, perdu ensuite. Son profil est

en V, assez étroit (0,65 m) avec des parois plongeantes. Son comblement de limon argileux gris est homogène. Il croise le fossé F1209 dans une fenêtre nord – ouest de la tranchée 12 mais la relation chronologique n'a pas été établie entre les deux fossés.

La datation de F1007 – F1104 à partir du faible mobilier est très périlleuse car il n'a livré qu'un ensemble de fragments d'une probable *plaque foyère* et un seul tesson gallo-romain de céramique commune claire de type Chartres, éventuellement intrusif. Ces minces éléments, néanmoins, plaideraient en faveur d'un usage tardif ou un abandon à la période gallo-romaine.

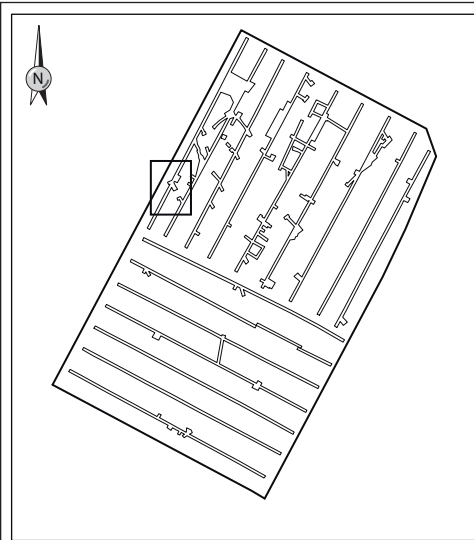
Le fossé F1301

Fossé de profil en V à fond arrondi, d'orientation nord-ouest / sud-est, d'une largeur maximale constatée d'1,20 m et profond de 0,94 m sous le niveau du sol (fig.21). Son comblement est constitué de deux couches superposées : la plus profonde – du type de la plupart des comblements de fossés du site – est d'un limon argileux gris clair. Celle de surface, quant à elle, est charbonneuse et comporte des éléments de terre rubéfiée au sommet. Quelques esquilles osseuses d'animaux sans doute consommés ont été prélevées en coupe.

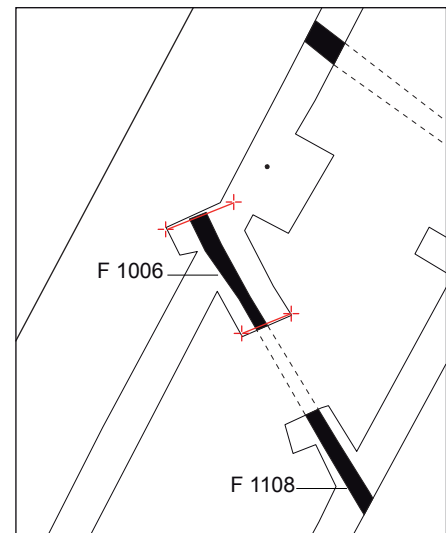
Le mobilier prélevé est attribuable en majorité à La Tène Finale (15 tessons), un seul tesson de céramique commune claire indéterminée y a été retrouvé. Il témoigne à priori de son abandon d'un usage tardif ou d'un abandon à la période gallo-romaine.

Le silo F1405

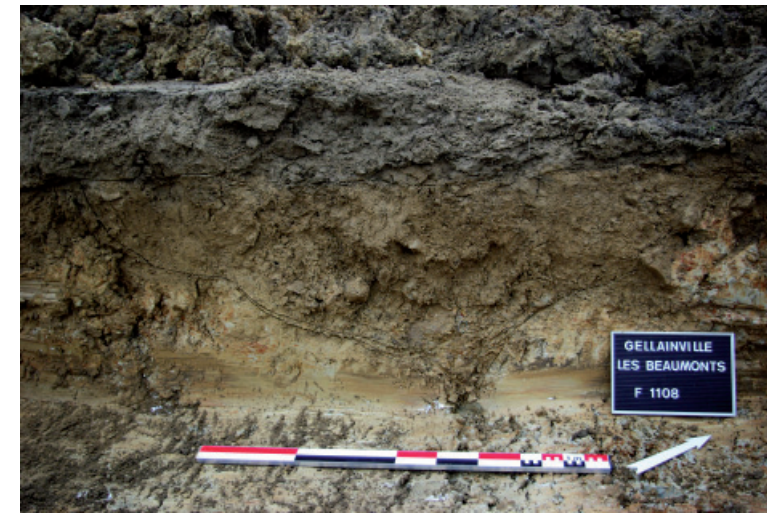
Silo cylindrique d'une ouverture subcirculaire de 1,24 x 1 m et d'une profondeur de 1,46 m sous le sol actuel (fig.22). Le comblement argilo-limoneux brun gris est perturbé en surface de rognons de silex dont la présence témoigne sans doute d'intrusions liées aux structures gallo-romaines limitrophes, comme semble le confirmer la présence d'un fragment de terre cuite architecturale. Par ailleurs, un bord de vase à lèvre ronde semble plus particulièrement attribuer cette structure à La Tène (Finale ?). Ce mode de stockage alimentaire est, semble-t-il, abandonné à la période gallo-romaine et sa durée d'utilisation (15 ans maximum) est assez courte (GRANSAR 2000 p.289).



Localisation de l'agrandissement sur le plan général

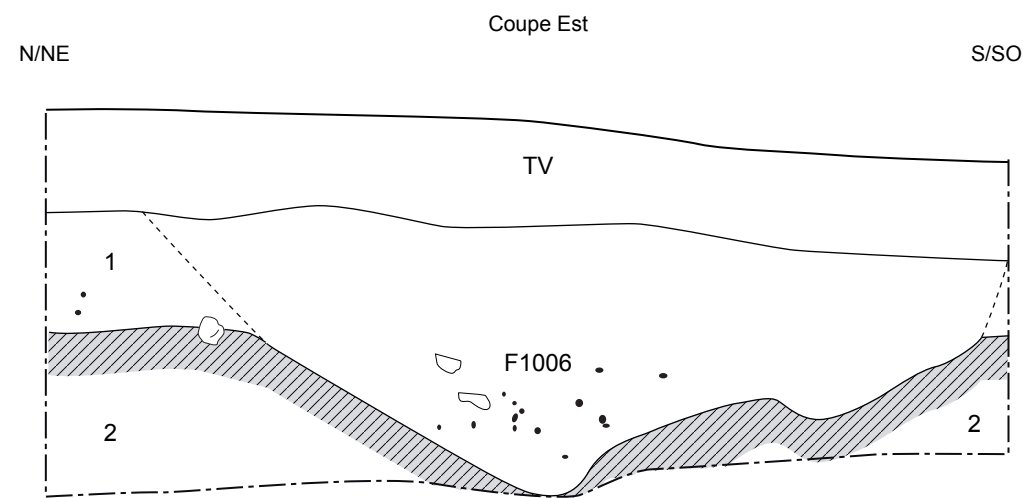


Localisation de F 1006 dans la tranchée 10 et F 1108 dans la tranchée 11

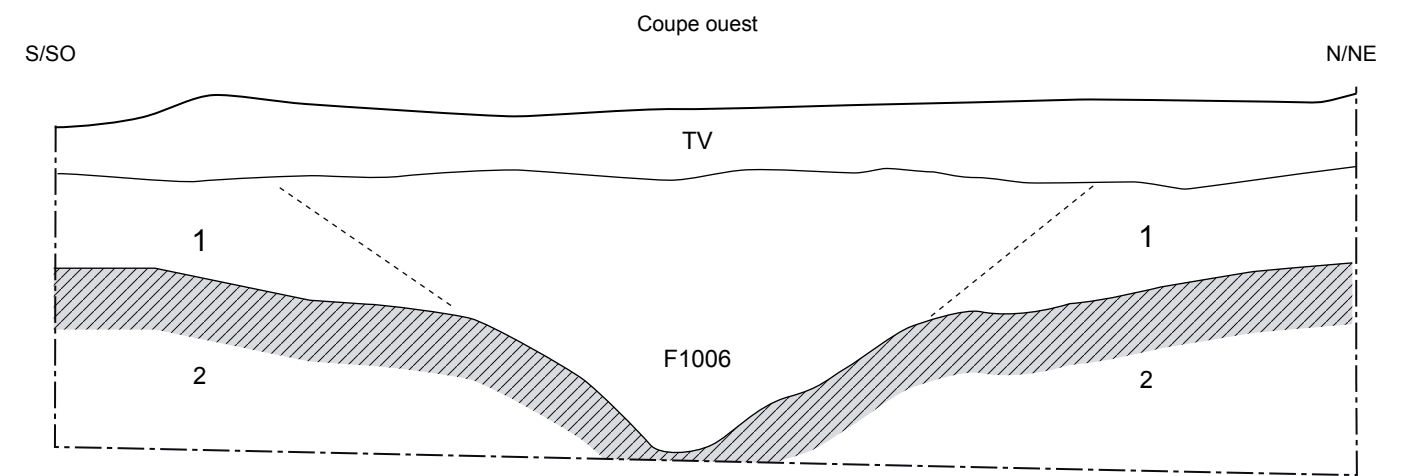


Vue en coupe (SO/NE) de F 1108

Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
fig. 19
Fait 1006 - coupe est et ouest
Fait 1108 - photo coupe



- 1 = limon brun homogène et compact
- F1006 = limon brun homogène et compact, avec nombreuses inclusions noires, quelques inclusions blanches et silex
- 2 = argile orangée

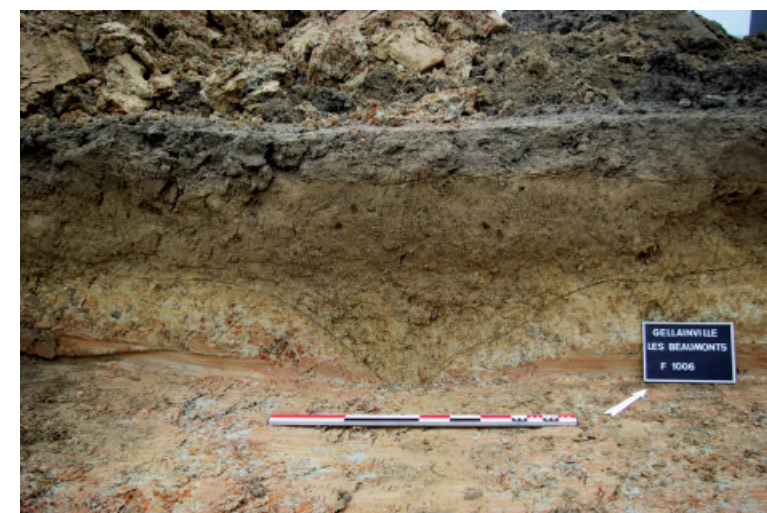


- 1 = limon brun homogène et compact
- 2 = argile rouge-orangé



Vue en coupe (Est) de F 1006

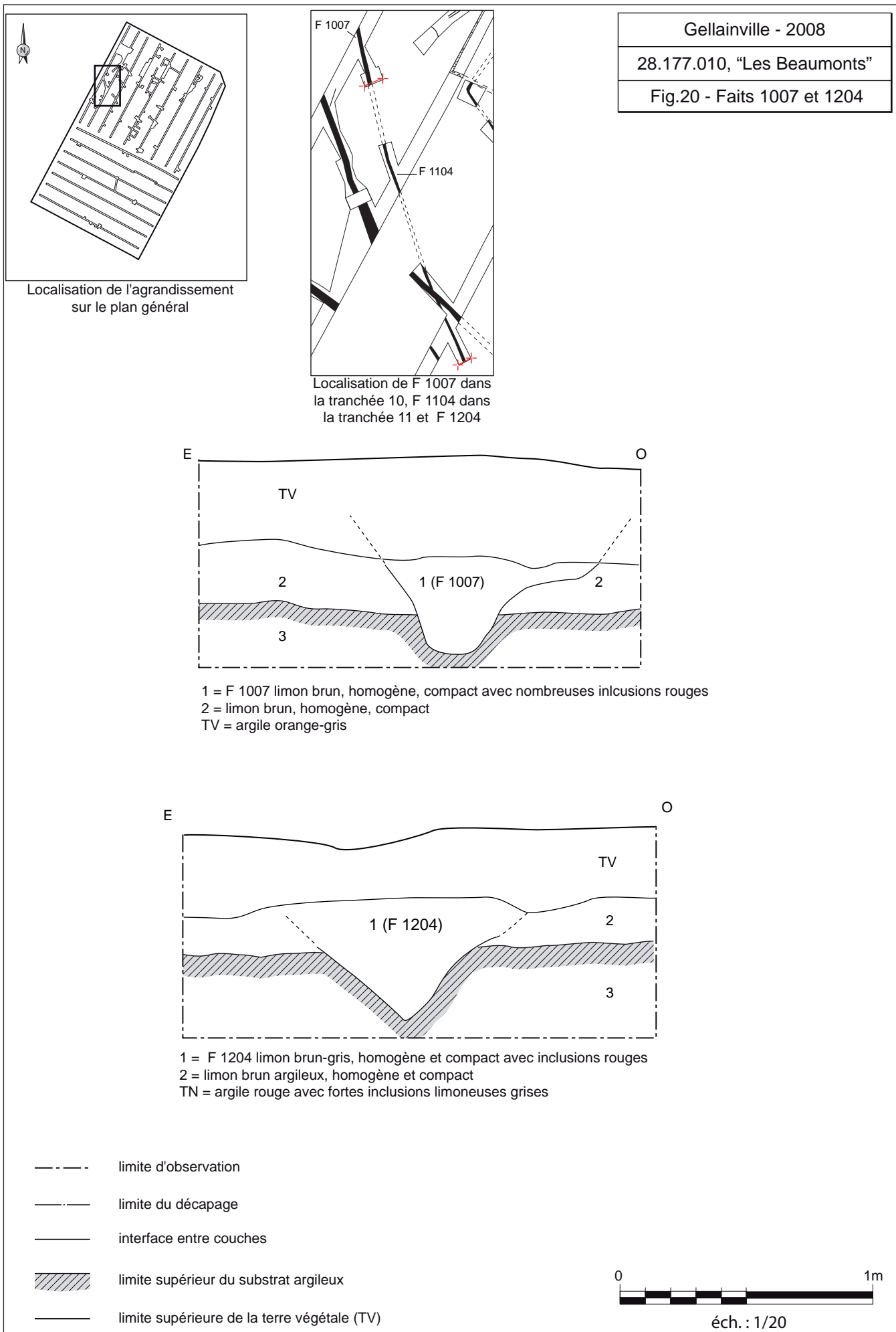
- inclusions noires
- ◡ bloc de silex
- - - limite d'observation
- - - limite du décapage
- interface entre couches
- ▨ limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)

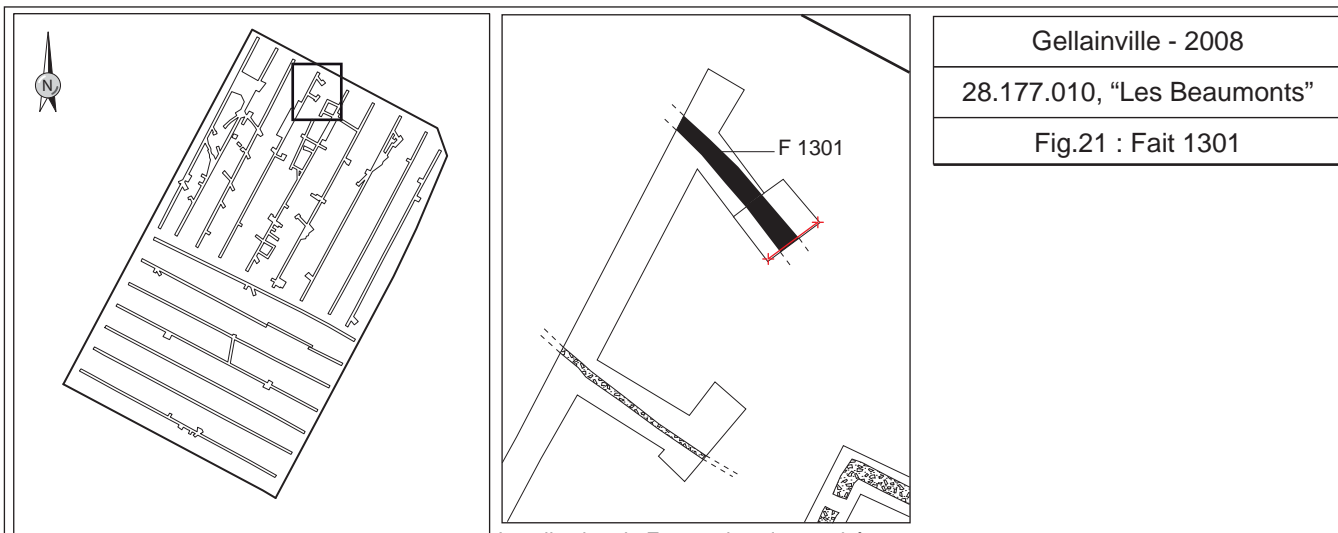


Vue en coupe (Ouest) de F 1006



éch.: 1/20

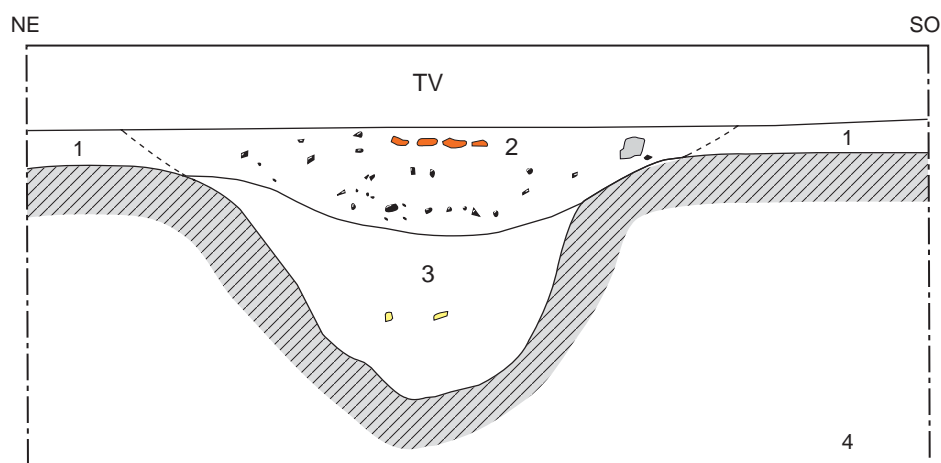




Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 Fig.21 : Fait 1301

Localisation de l'agrandissement sur le plan général

Localisation de F 1301 dans la tranchée 13

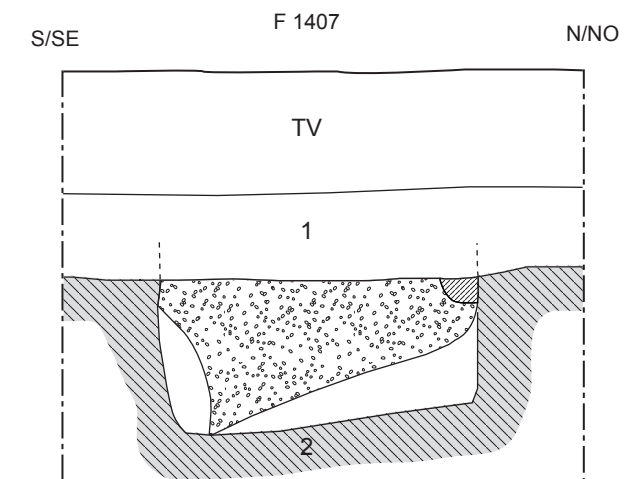
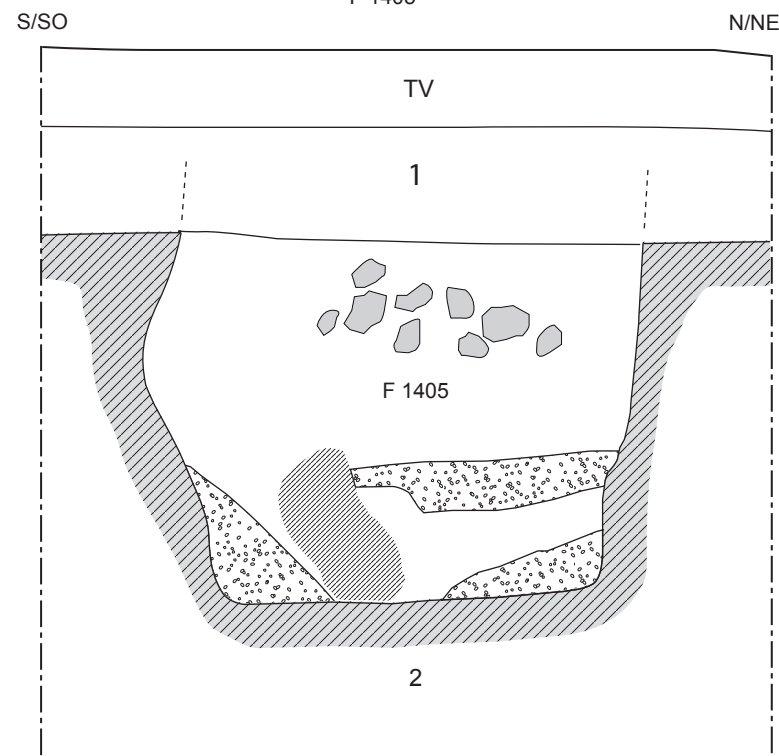
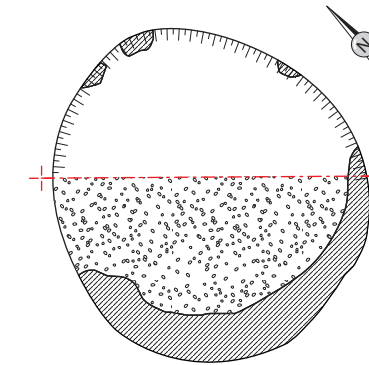
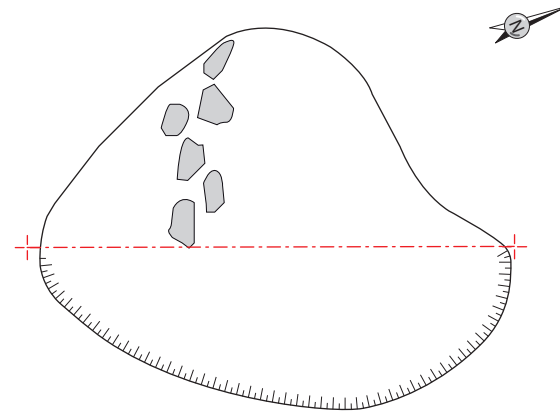
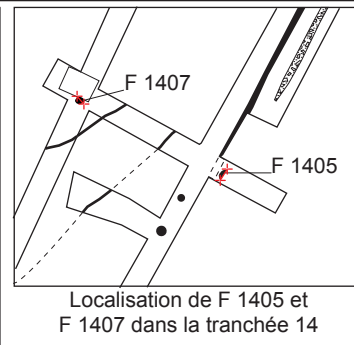
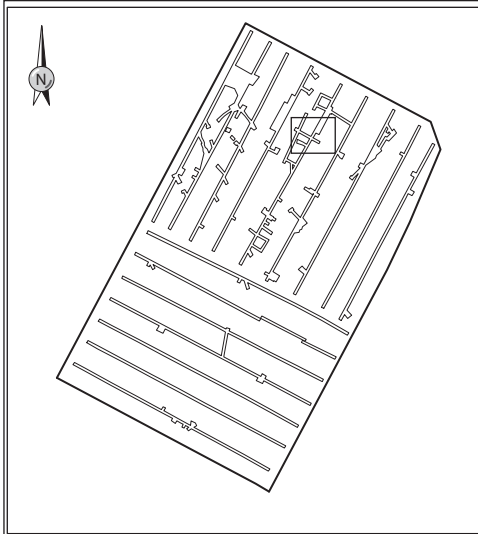


- 1 = limon beige, compact, homogène, avec quelques inclusions d'argile orange.
- 2 = limon gris sombre, compact, hétérogène, avec de nombreuses inclusions de charbon de bois et des zones rubéfiées
- 3 = limon gris clair, compact, homogène, avec quelques inclusions de faune
- 4 = argile rouge à grise.

- bloc de silex
- limite d'observation
- limite du décapage
- interface entre couches
- limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)
- charbon de bois
- argile rubéfiée
- charbon de bois



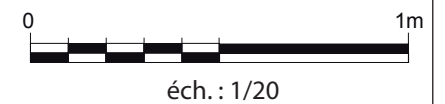
Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 fig.22 - Faits 1405 - 1407



- bloc de silex
- limite d'observation
- limite du décapage
- interface entre couches
- limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)
- limon gravillonneux
- zone très charbonneuse avec des restes de bois calcinés.

- 1 = limon brun orangé, homogène, compact.
- 1405 = comblement gravillonneux (gros grains gris clairs), meuble, hétérogène, avec inclusions d'argile orange.
- 2 = argile grise à orange.

- 1 = limon brun orangé, homogène, compact.
- F 1405 = comblement argilo-limoneux brun gris à orange compact, hétérogène, avec inclusions de silex
- 2 = argile blanche à orange.



Le fossé d'enclos F1417 = F1510

Fossé d'enclos en V, comblé de limon beige, avec une paroi évasée vers l'ouest, large de plus de 1,50 m par endroits, et profond de près de 1,00 m sous le sol actuel (fig.23). Il forme l'angle droit oriental d'un enclos qui reste à mettre en évidence vers l'ouest. Il est orienté selon les axes dominants des installations gauloises du site, avec une "branche" F1417 = F1510, de direction nord-ouest / sud-est, alignée sur F1203, et une autre, perpendiculaire.

Les éléments de datation :

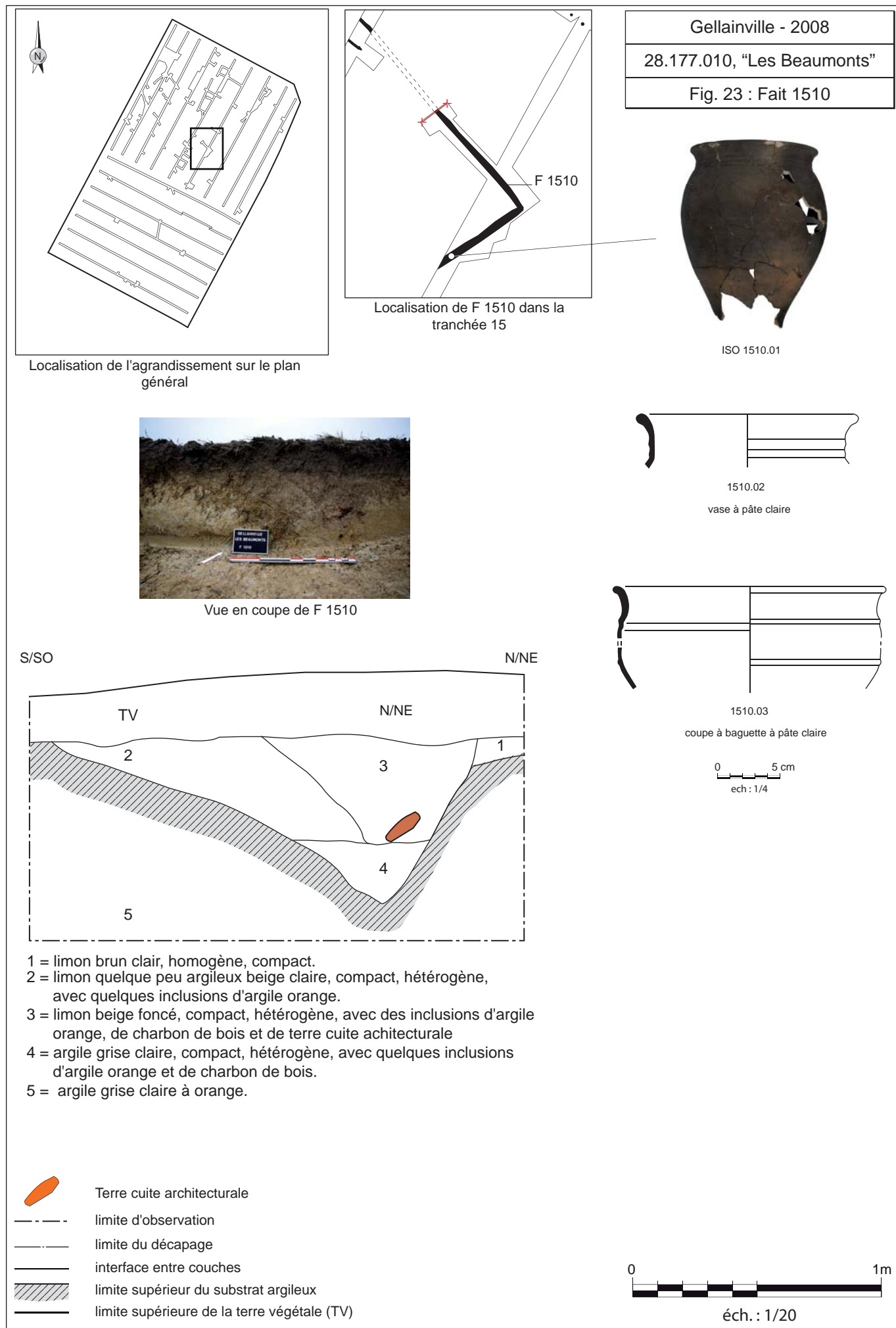
Le contexte F1510 constitue un des contextes les plus intéressants du point de vue du mobilier céramique. Hormis la quantité importante de mobilier qui lui est associé, il comporte des productions visibles sur le site de Voves et d'autres clairement caractéristique des ensembles augustéens. Parmi les individus caractéristiques, nous pouvons mentionner :

Le premier (F1510.01, fig.40), qui correspond à une forme dont seul le fond manque. Il s'agit d'une forme haute à ouverture rétrécie. La panse présente une forme ovoïde. Le col est concave sortant et marqué dans sa partie inférieure par trois cannelures qui encadrent deux baguettes plates. Le bord n'est pas marqué et présente des parements arrondis. La pâte comporte une coloration noire en surfaces et beige à cœur. Elle comprend des inclusions infra et millimétriques de quartz, de calcaire et de fines inclusions mica. La surface externe du col est légèrement polie et celle de la panse est lissée tandis que les surfaces internes comportent un lissage de façonnage. Les stigmates visibles sur les surfaces montrent que cette céramique est montée au colombin et mise en forme au tour. Une production relativement similaire est visible sur le site de Voves (ex : Voves 018 F105/001).

Le second (F1510.02, fig.40), correspond à une forme similaire à F1510.01. Toutefois le bord est ici plus marqué. La pâte, semi-fine à semi-grossière, présente une coloration orangée. Il s'agit aussi bien de quartz, de calcaire que de mica. Figurent aussi de rares inclusions rouge. On mentionnera enfin la présence de traces d'enduit sur la surface externe du col. Ce type de production est aussi représenté dans le corpus de Voves.

La troisième céramique (F1510.03, fig.40), appartient à une forme moyenne ouverte. La paroi est arrondie et ponctuée de baguettes ; de même la liaison panse-col est marquée par une baguette. Le col est concave sortant et le bord marqué. La pâte, de couleur noire à l'extérieure et rouge à l'intérieur, est semi-fine à semi-grossière. Elle comporte des inclusions infra à millimétriques de nature différente (calcaire, quartz, mica, inclusions rouge). Ce type de forme est visible sur le site de Voves mais dans une pâte différente. Ce type morphologique n'est pas représenté dans le corpus d'Orléans (RIQUIER 2007) mais des formes ouvertes à baguettes sont mentionnées dans le corpus des horizons fin C2 à début de la Tène D2.

Le quatrième individu (F1510.04, fig.40) correspond au bord d'un *dolium* à large lèvre plate légèrement rentrante. Des traces de poissage sont visibles sur le bord, le col et la surface interne de la panse. Notons que les surfaces ne sont pas bien conservées. Le col est marqué par la présence de deux cannelures qui encadrent une légère baguette. La pâte est semi-grossière à grossière de type pâte brune du Val de Loire. Cette forme correspond au type 1902 de Chartres (SELLES 2001, p. 164) présent dans les contextes augustéens et tibériens



de Chartres et d'Orléans (horizons 7 à 9 de Sandrine Riquier, 2007).

Le cinquième lot appartient à un fond plat à liaison simple appartenant sans doute à une forme haute à ouverture rétrécie. La pâte montre une surface externe noire tandis le reste du tesson est orangé. Elle comporte des inclusions infra à millimétriques de quartz, calcaire et mica ainsi que des inclusions rouge millimétriques à légèrement supra-millimétrique. Les surfaces sont lissées. Une mise en forme au tour est probable. Ce type de pâte est visible sur le site de Voves.

Le sixième individu correspond à un fond plat à léger sillon et liaison légèrement resserrée. La pâte, semi-fine à semi-grossière, est noire à marron et comporte des inclusions de nature et de taille différentes.

Le contexte comprend aussi des formes caractéristiques de la Tène D : Il s'agit d'un lot d'amphore (1510.09) et d'un second de panse d'amphorette (1510.10). Le troisième lot correspond à deux tessons à pâte (1510.11) de type brune du val de Loire à paroi est peu épaisse.

On mentionnera aussi la découverte d'un lot plus caractéristique de la période gallo-romaine. Il s'agit d'un bord (1510.08) de mortier à pâte claire grossière (inclusions hétérométriques de calcaire, de quartz et d'inclusions rouge) de commune claire. Cette forme correspond au type 5301 de Chartres (Selles 2001, p.236). Il est représenté dans des contextes de la fin du IIe au début du IIIe siècle après J.-C.

Enfin, parmi les céramiques architecturales, on mentionnera la présence d'un lot de fragments (1510.13) à pâte orangée grossière à inclusions hétérométriques et de natures différentes. Ces derniers pourraient appartenir à une plaque foyère. Notons enfin la présence d'un fragment à profil courbe (1510.14) pouvant appartenir à un fragment *imbrex*.

Ce contexte comprend donc aussi bien du mobilier visible sur le site de Voves, et daté par comparaison entre la fin de la Tène C2 et la Tène D1, que des éléments caractéristique de la Tène D2 voire, pour un individu de la période gallo-romaine. La cohabitation de ces différents mobiliers pourrait provenir du contexte de fouille et de l'utilisation relativement longue du site. L'étude stratigraphique précise de ce contexte permettra peut-être de préciser la chronotypologie du mobilier daté de la fin de l'âge du fer. Période qui reste encore largement méconnue pour l'Eure-et-Loir.

Le fossé F1418

Petit fossé en U de 0,50 m de large et profond de 0,62 m sous le sol (fig.24). Orienté nord-ouest / sud-est, il est pratiquement perpendiculaire à l'axe des tranchées du diagnostic (fig.24). Il paraît se terminer au sud-est, dans la fenêtre.

Les éléments de datation :

Le fossé F1418 contient quatre individus identifiés. F1418.01 correspond à un tesson de panse à paroi fine sombre très chargée en inclusions de quartz. Le second lot (F1418.01) est composé d'un fragment de vase de stockage à pâte brune du Val de Loire. On remarquera la présence d'un poissage noir déposé à l'intérieur de la pièce. Ce type de mobilier peut être rapproché du type 1902 de Chartres (SELLES 2001, p.164). Il est présent dans les contextes augustéens et tibériens.

Le troisième individu (F1418.03) comprend un fragment à pâte orangée grossière pouvant être identifié comme un fragment de plaque foyère (HINGUANT 1997, LE GOFF 2003). Le dernier ensemble est composé d'un fragment de commune claire à pâte fine (F1418.04). Le fragment de vase de stockage (*dolium*) et la qualité des autres pâtes nous pousse à y voir un ensemble de la Tène D2 voire du I^{er} siècle de notre ère.

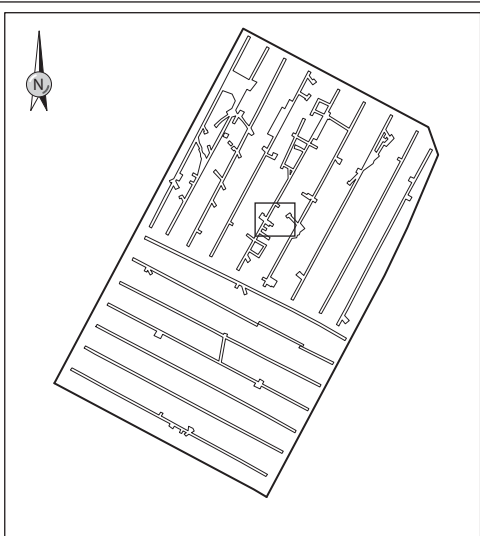
Le fossé F1437 = F1516 = F1607 = F1708 = F1804

Important fossé en V évasé à fond arrondi, d'orientation nord-ouest / sud-est (fig.25). Sa largeur à son apparition, à 0,22 m sous la surface actuelle à son point le plus haut, varie entre 1,70 m (F1804) et plus de 2,00 m (F1607). Il atteint la profondeur d'1,20 m sous le niveau du sol. Son prolongement dans la partie septentrionale, au-delà de F1307, est problématique. Il n'a pas été identifié avec certitude en tranchée 12, ce qui n'exclut pas une éventuelle interruption. Deux possibilités de prolongement s'offrent alors. Soit dans le même axe, vers le nord-ouest, par le fossé F1106 = F1011 de dimension et profil comparable. Soit en direction du nord, par le fossé F1008 = F1105 = F1205 (?) (Fig.15), également semblable. Cependant, un développement en patte d'oie n'est pas entièrement à exclure. Dans tous les cas, il faut envisager un prolongement de part et d'autre de l'emprise diagnostiquée, au nord-ouest et au sud-est. Cette structure constitue ainsi le plus important fossé repéré dans la zone d'occupation et aussi le plus énigmatique. Il délimite en effet, sur plus de 200 m de long, un espace dont on ne connaît pas l'organisation générale.

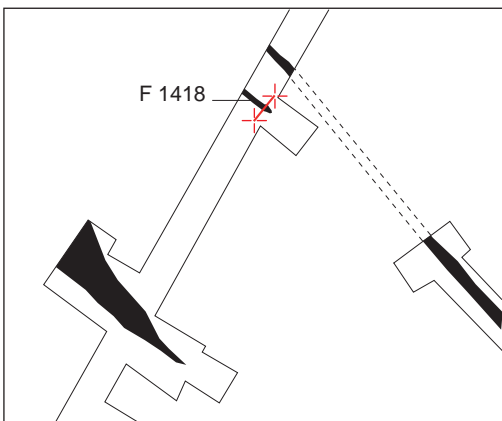
Les éléments de datation :

Du mobilier céramique a été collecté dans les sondages de F1105, F1607, F1804 et en surface de F1437 et F1516. Il se compose de 37 fragments en tout : céramiques modelée, tournée fine, amphore italique et fragments de plaque foyère. Il offre une datation de la Tène finale. Du mobilier gallo-romain localisé (notamment de la tuile *imbrex*) a été prélevé en surface de F1437, mais peut être lié à la perturbation du fait de la présence du bâtiment gallo-romain sur poteaux situé à 6,50 m au sud (F1420 à F1435).

Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
Fig.24 : Fait 1418



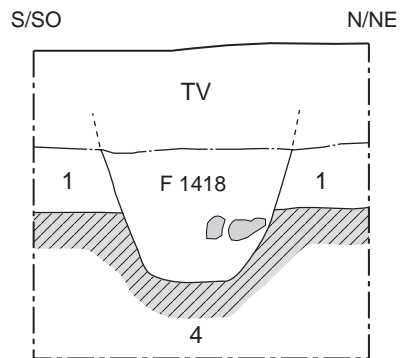
Localisation de l'agrandissement sur le plan général





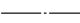


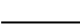
Localisation de F 1418 dans la tranchée 14



Vue en coupe de F 1418

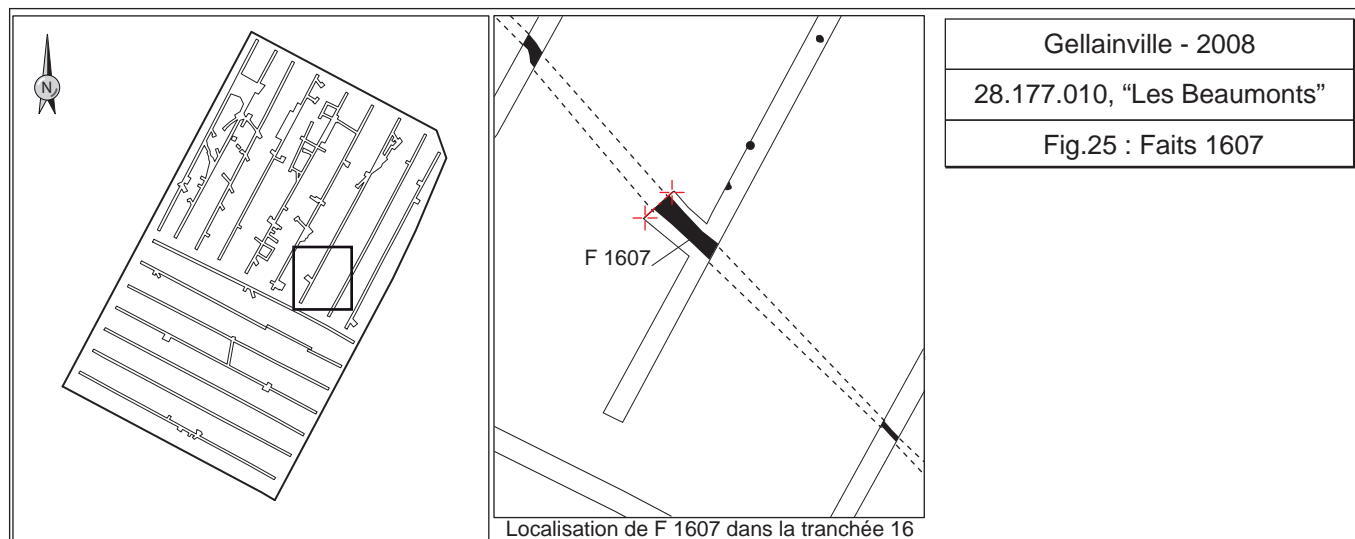


- 1 = limon brun clair, compact, homogène.
- F 1418 = limon gris, compact, hétérogène, avec des inclusions d'argile orange, de charbon de bois, de quelques tessons de céramiques et de petites pierres
- 4 = argile grise claire à orange.

-  bloc de silex
-  limite d'observation
-  limite du décapage
-  interface entre couches
-  limite supérieur du substrat argileux
-  limite supérieure de la terre végétale (TV)



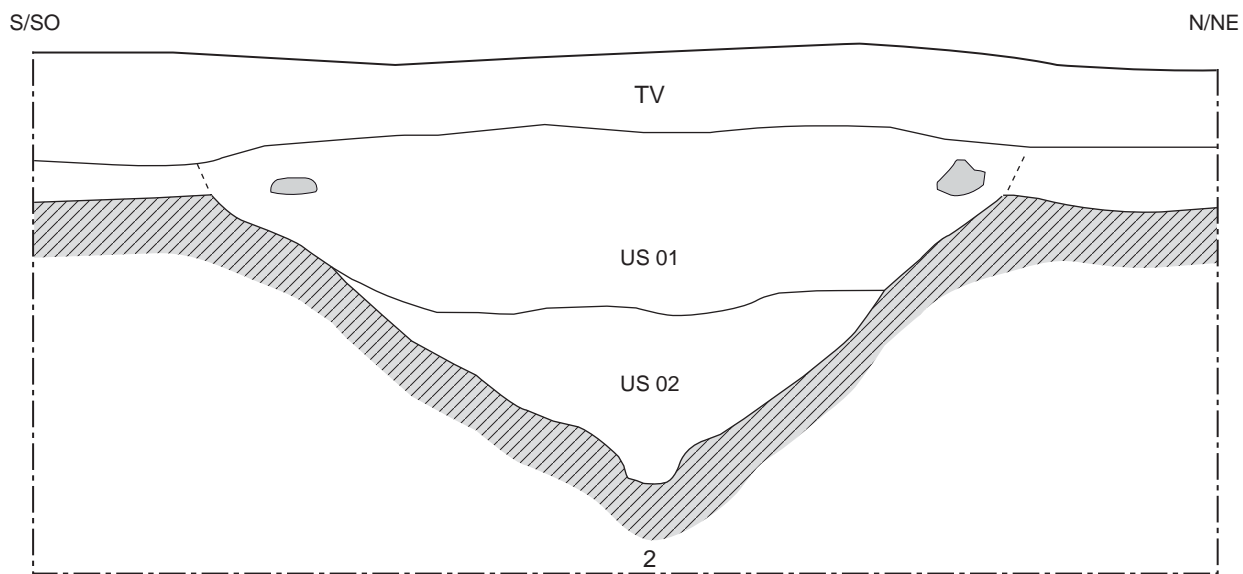
éch. : 1/20




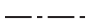




Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 Fig.25 : Faits 1607

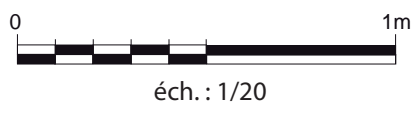
Localisation de l'agrandissement sur le plan général

Localisation de F 1607 dans la tranchée 16



- 1 = limon brun moyen, homogène, compact, avec quelques inclusions de pierres silex
- US 01 = limon argileux gris clair, compact, hétérogène, avec beaucoup d'inclusions de manganèse, de charbon de bois, et quelques tessons de céramiques.
- US 02 = argile orange, compact, hétérogène, avec beaucoup d'inclusions de manganèse et de charbon de bois.
- 2 = argile orange à grise.

-  bloc de silex
-  limite d'observation
-  limite du décapage
-  interface entre couches
-  limite supérieur du substrat argileux
-  limite supérieure de la terre végétale (TV)



Le mobilier provenant de F1516 : ce contexte comprend deux lots de mobilier de céramique à pâte sombre mise en forme au tour. Il s'agit d'un bord à pâte noire et inclusions fine et supra-millimétriques de quartz. Le second lot comprend un tesson de panse à pâte noire à l'extérieur et rouge à l'intérieur semi-fine à inclusions de quartz et de mica. La pâte et le mobilier sont comparables à ceux présents dans les contextes de La Tène Finale de Voves.

F1607 : Le remplissage de ce contexte comprend trois lots de mobilier : il s'agit d'un tesson de panse modelé et de deux lots de plaque foyère.

F1804 : Le contexte F1804 comprend 4 lots de mobilier différents. Parmi les lots caractéristique on mentionnera la présence d'un un haut de panse (F1804.01) de forme basse à ouverture large. La pâte est noire à marron à inclusions fines de calcaire et de quartz. Le col est sub-vertical rectiligne. Le bord est légèrement marqué par une cannelure. Le type de pâte peut être rapproché de ceux visibles sur le site de Voves.

Le second lot comprend un tesson de fond plat à sillon et un fragment de liaison panse-col à panse globulaire et col muni de deux cannelures légèrement. Le col présente des traces de suie. La pâte, noire à marron, présente des inclusions fines de quartz et de calcaire ainsi que de mica. Des traces de mise en forme au tour sont visibles.

Le troisième lot (F1804.03) correspond à trois fragments d'une plaque foyère (?). La pâte, de couleur noire à marron, est semi- grossière et comporte de nombreuses inclusions de quartz. On notera aussi la présence de quelques inclusions largement supra-millimétrique de natures différentes. On remarque la présence de deux surfaces planes. Les stigmates de façonnage présents sur ce mobilier correspondent à des vides entre éléments ajoutés. Ces derniers renvoient à un façonnage par ajout progressif de pastilles d'argile. Ce type de façonnage a déjà été observé sur du mobilier de l'ouest.

L'existence de comparaisons avec le mobilier de Voves et l'absence d'éléments caractéristiques appartenant à la Tène D2 et gallo-romaine montre qu'une datation contemporaine du site de Voves est probable pour ce contexte (fin La Tène C2-La Tène D1).

Les fosses circulaires F1802 et F1803

Deux fosses circulaires (fig.26) d'un diamètre comparable d'environ 0,90 m, assez similaires en apparence, sont distantes de 0,90 m de bord à bord et alignées perpendiculairement à la tranchée de diagnostic, c'est-à-dire nord-ouest / sud-est. Leur comblement de limon brun gris cendré est clairement identifiable, y compris dans les niveaux de limon de plateau, et apparaît pratiquement directement sous la semelle de labours (0,23 m sous le niveau du sol actuel). Elles présentent en leur centre des "taches" charbonneuses qui semblent attester de la présence de bois brûlé. En coupe, cette impression est encore plus nette. De surcroît, des pierres, à usage probable de calage tapissent le fond des deux structures.

Bien que probable, la fonction de trous de poteaux demeure néanmoins délicate à avancer avec certitude pour ces deux fosses de large diamètre, en l'absence de structure symétrique dans la tranchée de diagnostic.

Les éléments de datation :

Le remplissage de cette structure comprend trois individus de mobilier céramique. Le premier (F1802.01, fig.40) est composé d'un haut de panse de forme basse ouverte à profil en S. La liaison est signalée par un léger épaulement et une cannelure tandis que le col est concave sortant et le bord n'est pas marqué. La surface externe est polie et celle internes est lissée. Les surfaces présentent une coloration noire à marron tandis que le cœur est rouge. La pâte comporte de fines inclusions de quartz, de calcaire et de mica et des inclusions hétérométriques de couleur rouge. Les surfaces comportent des traces de mise en forme au tour. Ce type de forme est visible dans le corpus de S. Riquier entre la fin de la Tène C2 et la Tène D2a. Ce type de forme et de pâte sont aussi bien représentées sur le site de Voves.

Le second n'est conservé que par deux tessons de panse à surface noire et cœur rouge. La pâte est semi-fine sablo-calcaire à surface externe polie. Ces caractéristiques pourraient apparenter ce lot à de la NPR. Elle comprend en effet des inclusions de sables stampiens (JOBELOT et VERMEERSCH 1991). Le dernier ne comprend que deux tessons de liaison panse-col à pâte, de couleur marron à noire, semi-fine à semi-grossière à inclusions fine de quartz, calcaire et mica. Ce type de pâte correspond à la pâte "brune du Val de Marne. Ce type de pâte apparaît dans le corpus d'Orléans à La Tène D1a (RIQUIER 2005).

Les structures non datées par la céramique mais rattachées à la phase d'occupation antérieure aux installations de la ferme du Haut Empire

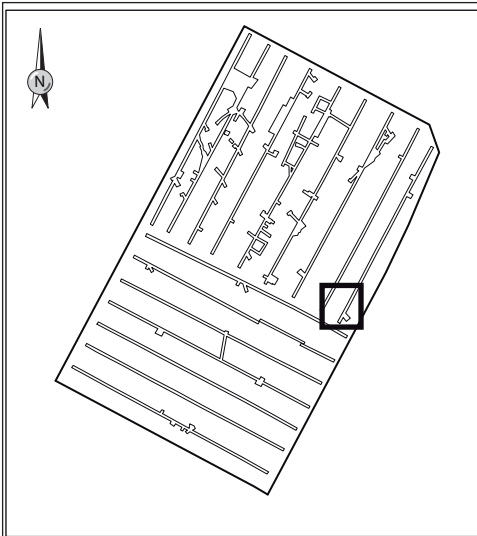
La structure fossoyée F1001

Structure fossoyée oblongue ou extrémité de fossé se poursuivant vers le sud-ouest. Large de 0,45 m en moyenne, il apparaît aux environs de 0,40 m sous le niveau du sol actuel et est comblé de limon gris. Son orientation nord-est / sud-ouest, parallèlement aux fossés F1602 et F1603, peut le rattacher à la phase d'occupation de La Tène. Cependant, non sondé, il n'a pas livré de mobilier permettant de l'attester.

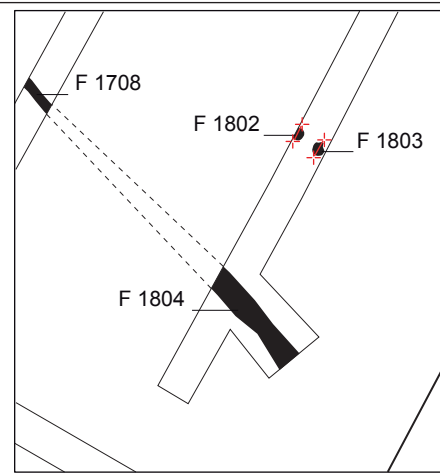
Les trous de poteaux F1101 ; F 1103 ; F1113 et F1114

Les trous de poteaux F1101, F1103 et F1113 (fig.27), de type et de dimensions similaires (environ 0,60 m de diamètre) ont un comblement comparable composé d'une très forte concentration de torchis rubéfié, du moins au niveau de décapage (0,35 m environ sous le sol actuel) car ils n'ont pas été sondés. Ils sont implantés à une distance régulière : 4,50 m les uns des autres, et orientés sur le même axe, nord-est / sud-ouest, qui structure majoritairement les installations de La Tène sur le terrain. Il est à noter que F1101 et surtout F1113 sont recoupés par le radier antique F1102 (fig.33), ce qui atteste de l'antériorité de la construction sur poteaux qu'ils supportaient. Cette construction, d'une longueur minimale de 10,40 m, sur au moins 6 poteaux, doit probablement se compléter dans la partie sud-est, non diagnostiquée. Il est éventuellement envisageable d'y associer le trou de poteau F1114, qui bien que plus large (0,75 m de diamètre), a livré du torchis rubéfié dans son comblement et des pierres de calage en grès.

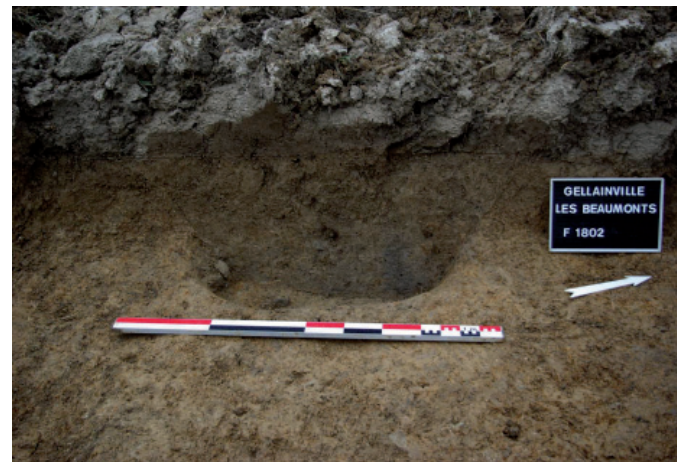
Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
fig.26 - Faits 1802 - 1803



Localisation de l'agrandissement sur le plan général



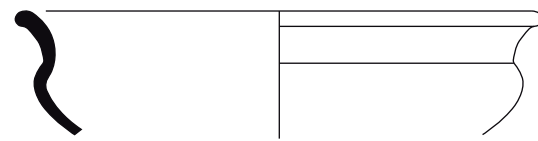
Localisation des faits 1802 et 1803 dans la tranchée 18



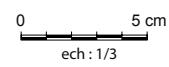
Vue générale de F 1802



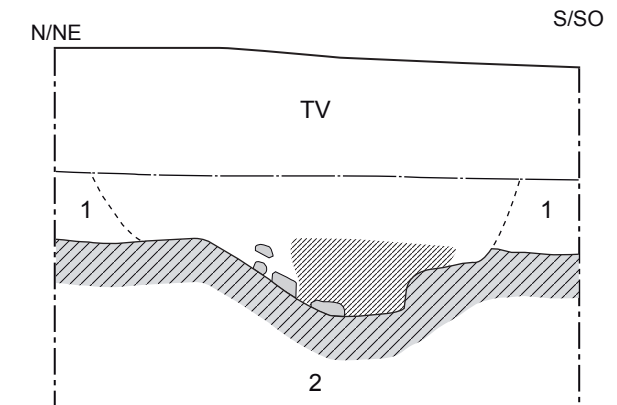
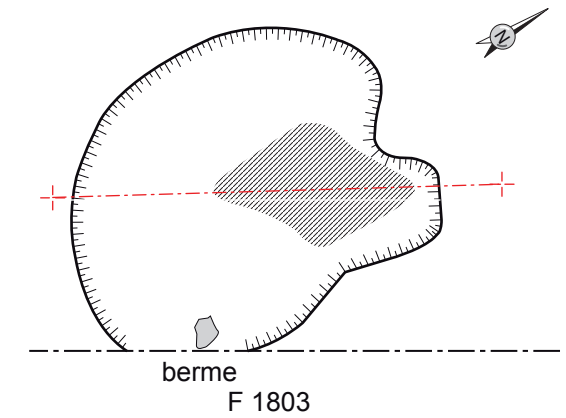
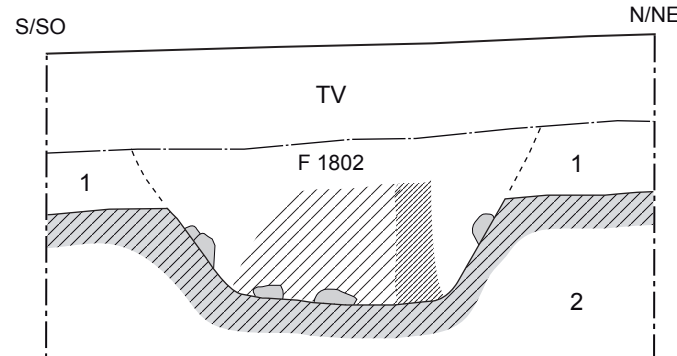
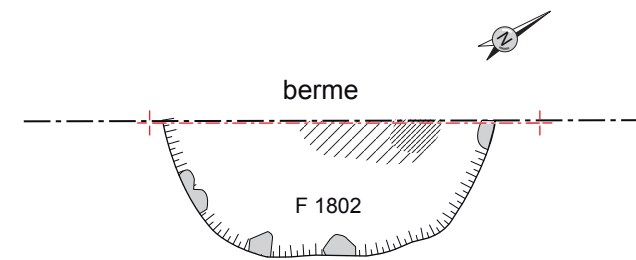
Vue en coupe de F 1803



1802.01
céramique à pâte noire, ext. brun



éch.: 1/3

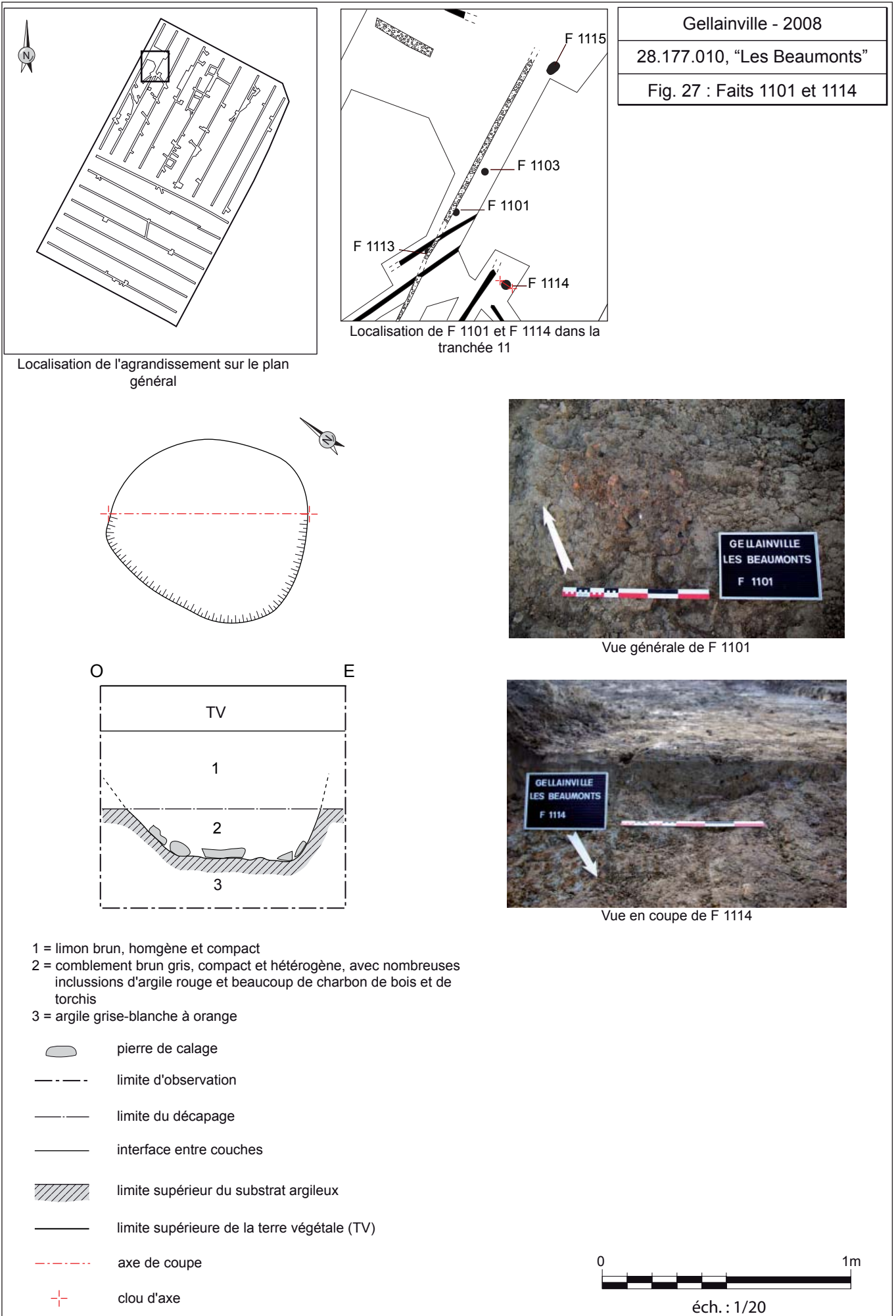


- bloc de silex
- zone charbonneuse noire, avec beaucoup de charbon de bois.
- zone cendreuse grise, avec beaucoup de charbon de bois.
- limite d'observation
- limite supérieure de la terre végétale (TV)
- limite du décapage
- interface entre couches
- axe de coupe
- limite supérieur du substrat argileux

- 1 = limon brun moyen, homogène, compact.
- F 1802 = limon brun gris, compact, homogène, avec des zones charbonneuses et cendreuses, et quelques inclusions de torchis et de tessons de céramiques.
- F 1803 = limon cendreux gris foncé, compact, homogène, avec de nombreuses inclusions de charbon de bois, et une zone charbonneuse
- 2 = argile orange.



éch.: 1/20



Le fossé F1209 = 1306

Fossé d'orientation nord-ouest / sud-est, identifié en tranchées 12 et 13, de dimensions moyennes : 1,00 m de large, à 0,35 m sous le niveau du sol. Il est comblé de limon argileux gris avec une forte présence de nodules ferreux oxydés. Non sondé, ni son profil ni sa datation ne sont précisés. Sa relation chronologique avec F1204 qui le croise, n'est pas éclaircie non plus. Enfin, un prolongement vers la tranchée 11, au nord-ouest n'a pas été reconnu. Peut-être se raccorde-t-il alors à F1105. A l'opposé, vers le sud-est, il semble se diriger vers l'importante structure F1436 (Fig. 36) qui a livré du mobilier gallo-romain et peut être assimilée à une mare.

Le fossé F1206 = F1308 = F1422

Tronçon de fossé étroit (largeur maximale constatée en F1308 : 0,60 m à 0,39 m sous le sol). Il est assez peu profond (au maximum 0,70 m sous le sol en F1206). Son comblement de limon argileux gris clair est marqué par la présence de charbon de bois en F1422. Orienté parallèlement à F1006=F1108=F1208 (Fig. 19), il peut éventuellement lui être associé chronologiquement mais, en l'absence d'indices de datation, il n'est pas possible de l'affirmer.

Bâtiment sur poteaux F1409 - 1410 -1411 - 1412 - 1413 et 1416

Bâtiment sur poteaux d'au moins 8,30 m de long sur, au moins, 2,60 m de large, et éventuellement 6,50 m si on y adjoint F1416, orienté nord / sud. Les trous de poteaux, non sondés, apparaissent aux environs de 0,30 m sous le niveau du sol et ont un diamètre moyen de 0,40 m. Leur comblement, nettement repérable, est marqué par une forte présence de charbon de bois, qui les font apparaître comme des "taches" noires dans le substrat argilo-limoneux. En l'absence d'indices de datation, on peut néanmoins, par son orientation, rattacher ce bâtiment à la phase d'occupation protohistorique du site, ou tout au moins antérieure aux installations gallo-romaines du site.

La fosse circulaire F1407

La fosse circulaire F1407 (fig.22) possède un diamètre de 0,88 m et est comblée de limon sablo-argileux avec, sur le contour sud principalement, une concentration, en forme de croissant, de bois ou de végétaux calcinés. Sondée mécaniquement sur sa moitié, elle a fait apparaître un profil singulier mais n'a pas livré de mobilier datant. Sa profondeur maximale est d'environ 0,90 m sous le sol actuel. S'agit-il d'un petit silo cylindrique ? L'interprétation en est délicate, mais il paraît vraisemblable de lui attribuer une fonction probable dans un contexte de siège d'exploitation de l'âge du Fer.

Le bâtiment sur poteaux F1504 - 1505 - 1506 -1507 - 1508 - 1509

Le bâtiment (fig.28), situé à une vingtaine de mètres au sud-est du précédent (F1409 à F1413 et probablement F1416) est constitué de 6 trous de poteaux d'un diamètre compris entre 0,27 m et 0,30 m, comblés de limon argileux brun orangé et apparus à environ 0,30 m sous le sol actuel. Ses dimensions maximales sont de 2,60 m x 5,60 m. Il est installé sur un axe nord-ouest / sud-est, sensiblement parallèle au fossé F1510 = F1417. Les deux trous de poteaux de l'extrémité sud-ouest du bâtiment (F1504 et F1505) ont été sondés manuellement et ont révélé une assez faible profondeur (moins de 0,50 m sous le sol actuel) et une absence de pierres de calage, mais n'ont pas livré de mobilier datant. L'existence d'un tel petit édifice sur poteau (grenier ?) est caractéristique de constructions annexes, présentes dans les installations rurales de l'âge du Fer.

Le bâtiment sur poteaux F1512 - 1513 - 1514 - 1515

Le bâtiment est constitué de quatre poteaux (fig.29), et forme un carré d'environ 4 x 4 m orienté pratiquement nord-sud, avec une petite inclinaison vers l'ouest. Sa position est un peu excentrée au sud-ouest par rapport à la majorité des traces des occupations. Les coupes de F1512, F1513 et F1515 font apparaître un calage de pierres au fond des trous de poteaux. Vu le caractère et les dimensions de l'édifice supporté, il peut s'agir d'un grenier sur quatre poteaux de type fréquent dans les fermes de La Tène.

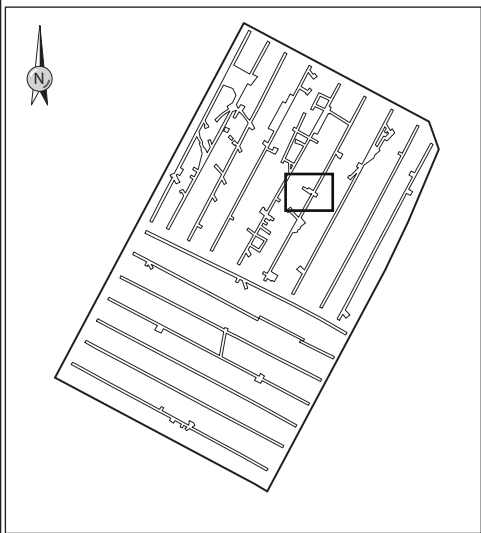
Le silo (?) F1608 :

La structure fossoyée circulaire F1608, est apparue au centre de la tranchée 16. D'un diamètre de 1,40 m au niveau du décapage (0,50 m sous le niveau du sol), son comblement de limon brun sombre contraste avec le substrat limono-argileux clair. Non sondée, cette structure présente en surface les caractéristiques d'un silo et nécessiterait une exploration approfondie pour en déterminer la morphologie et la datation précises.

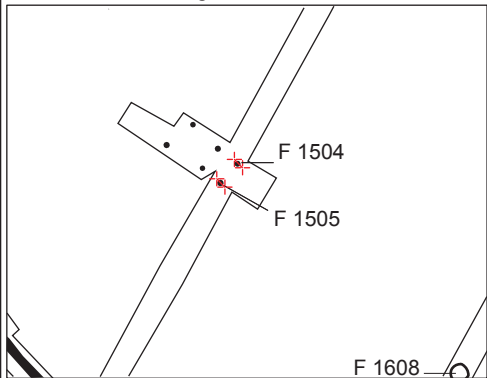
Le trou de poteau (?) F1702 :

Petite fosse circulaire, comprise pour moitié dans la berme orientale de la tranchée 17, apparue à 0,40 m sous le niveau du sol actuel. Son diamètre, restitué, est de 0,50 m environ, avec une profondeur maximale sous le sol actuel de 0,58 m. Comblé de limon gris clair, il laisse apparaître quelques pierres de grès au fond. Son aspect et sa profondeur le font s'apparenter à un trou de poteau appartenant à un bâtiment qui devait se développer du côté de la berme orientale. Ces caractères indiquent une attribution probable à l'occupation de La Tène du site.

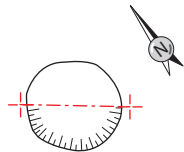
Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 Fig.28 : Faits 1504 - 1505



Localisation de l'agrandissement sur le plan général

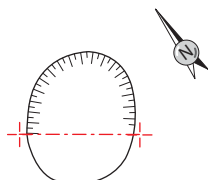
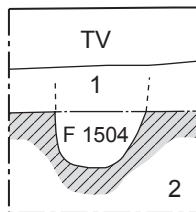


Localisation de F 1504 et F 1505 dans la tranchée 15



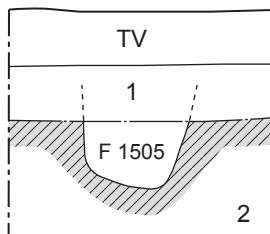
F 1504

N/NO S/SE



F 1505

N/NO S/SE



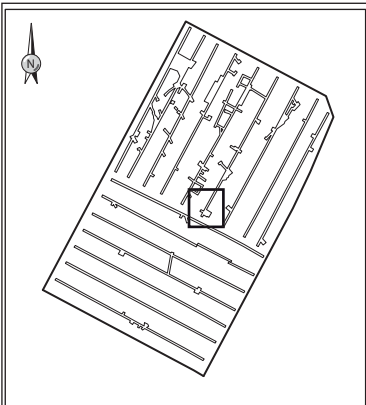
- 1 = limon brun orangé, homogène, compact.
- F 1404 = limon argileux brun orangé, compact, homogène.
- F 1405 = limon argileux brun orangé, compact, homogène, avec quelques inclusions d'argile orange et de charbon de bois.
- 2 = argile grise à orange.

- - - - - limite d'observation
- · - · - limite du décapage
- — — interface entre couches
- ▨ limite supérieur du substrat argileux
- — — limite supérieure de la terre végétale (TV)
- - - - - axe de coupe

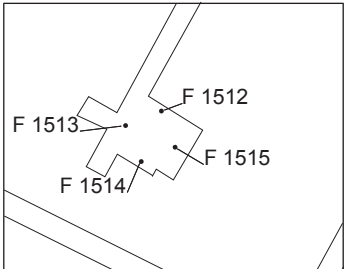


éch. : 1/20

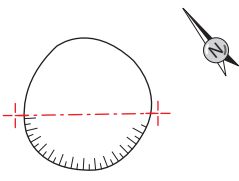
Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 Fig.29 : Faits 1512 à 1515



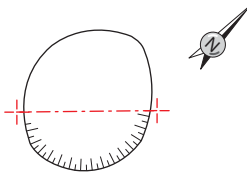
Localisation de l'agrandissement sur le plan général



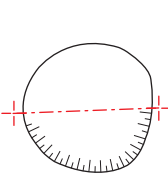
Localisation des faits 1512, 1513, 1514, 1515 dans la tranchée 15



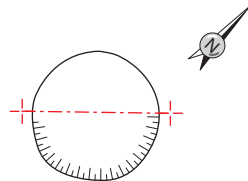
F 1512



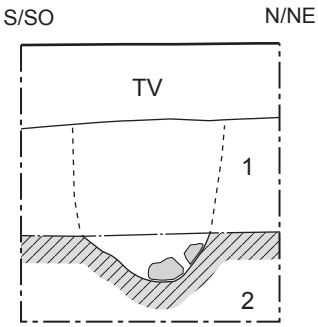
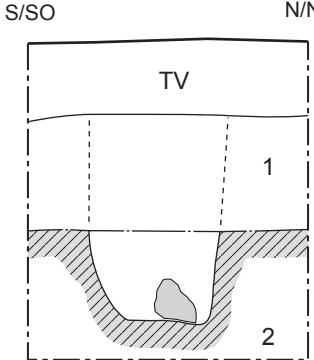
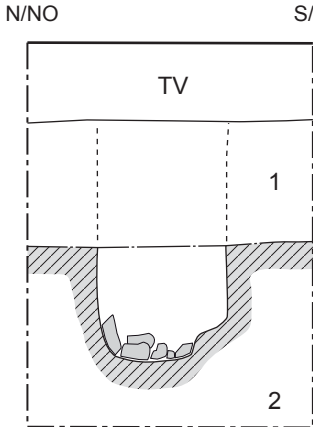
F 1513



F 1514
très arasé

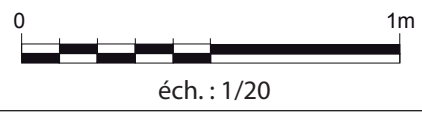


F 1515



- 1 = limon brun moyen, homogène, compact
- 2 = argile grise à orange
- F 1512 - F 1513 = limon brun moyen, compact, homogène, avec pierres de calage
- F 1514 - F 1515 = limon brun moyen, compact, homogène, avec pierres de calage

- bloc de silex
- limite d'observation
- limite du décapage
- interface entre couches
- limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)



Le trou de poteau (?) F1703 :

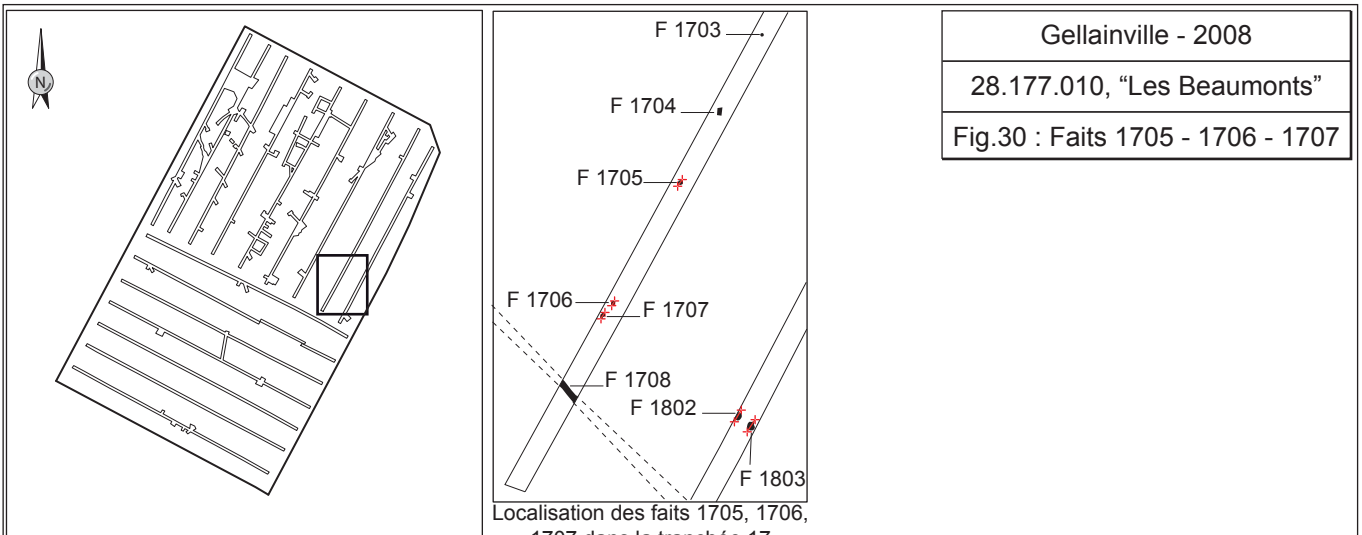
Cette petite structure circulaire est apparue à peu près au milieu de la tranchée 17, à 0,50 m sous le niveau du sol actuel, comblée de limon gris très charbonneux avec quelques éléments de terre rubéfiée. D'un diamètre de 0,32 m et profond, au maximum, de 0,80 m sous le niveau du sol, elle s'apparente à un trou de poteau, d'autant que la présence de petites pierres de grès au fond peut attester d'un calage.

Le trou de poteau (?) F1705

Cette petite structure circulaire (fig.30), très arasée, d'un diamètre de 0,28 m au niveau décapage de la tranchée 17, est conservée sur une profondeur de 0,10 m, comblée de limon beige quelque peu charbonneux, plus clair que le substrat. Il peut s'agir d'un trou de poteau.

Les trous de poteaux (?) F1706 - F1707

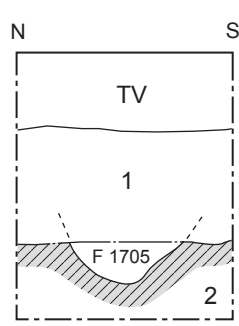
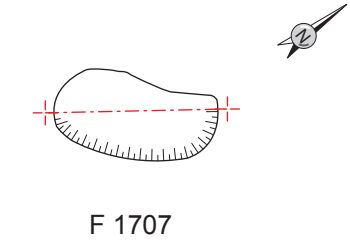
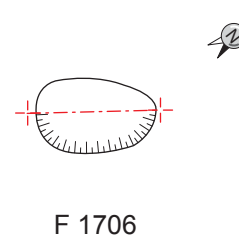
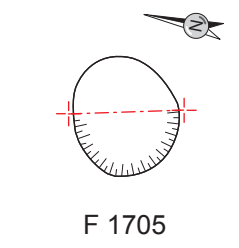
Les petites fosses ovales (0,30 x 0,20 m et 0,44 x 0,22 m) implantées à environ 1,50 m l'une de l'autre, en bordure de la berme occidentale de la tranchée 17, fortement arasées, comblées de limon gris clair charbonneux, sont profondes de moins de 0,60 m sous le sol actuel (fig.30). Elles peuvent probablement être des trous de poteaux appartenant à un bâtiment situé à l'ouest de la berme et orienté nord-est / sud-ouest.



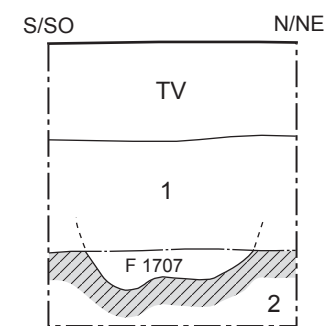
Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
Fig.30 : Faits 1705 - 1706 - 1707

Localisation de l'agrandissement sur le plan général

Localisation des faits 1705, 1706, 1707 dans la tranchée 17



très arasé

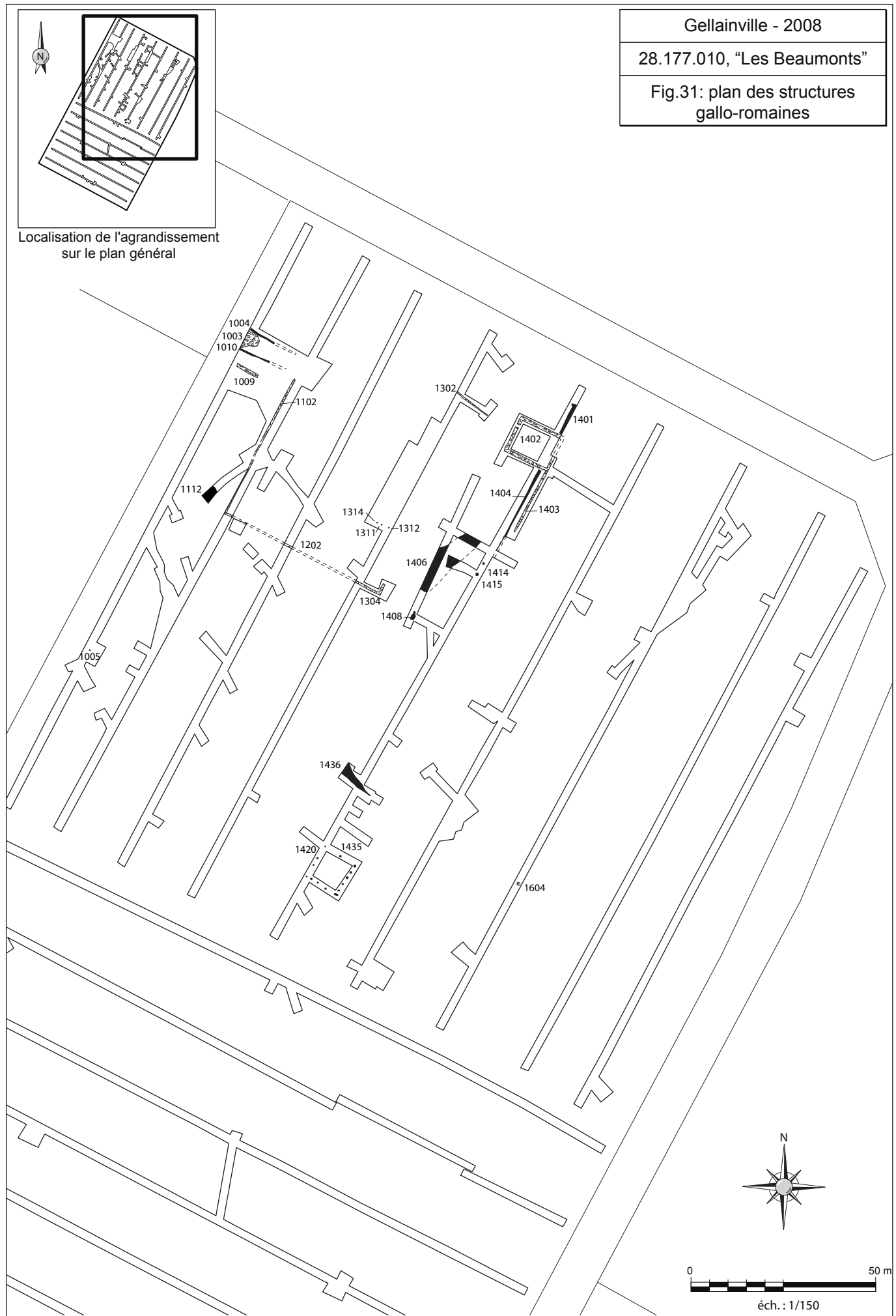


- 1 = limon brun moyen, homogène, compact.
- F 1705 = limon gris clair à beige, compact, homogène.
- F 1706 = limon gris orange, compact, homogène, avec des inclusions de charbon de bois.
- F 1707 = limon gris clair à beige, compact, homogène, avec des inclusions de manganèse et de charbon de bois.
- 2 = argile orange.

- limite d'observation
- limite du décapage
- interface entre couches
- - - - - axe de coupe
- + clou d'axe
- /// limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)



éch. : 1/20



5.3.3 Les indices d'une occupation gallo-romaine (Fig. 31, plan des structures gallo-romaines)

Le critère retenu pour rattacher les structures à cette période n'est pas seulement basé sur la datation de la céramique⁹, critère prioritaire mais parfois absent. Il repose également sur un ensemble de faisceaux permettant une association cohérente à l'organisation d'ensemble des vestiges gallo-romains repérés, tels que l'orientation – parallèle aux tranchées de diagnostic (30° nord-est) et perpendiculaire (60° nord-ouest) – le mode de construction "en dur", sur solin de pierre, et l'usage fréquent de rognons de silex en substructures (fondations et calages de poteaux), contrairement à l'usage majoritaire du grès affleurant pour la période d'occupation précédente du site.

Le probable chemin empierré bordé de fossés F1003 – 1004 – 1010

À l'extrémité nord-ouest de l'emprise, perpendiculairement à la tranchée 10, sont apparus, sur une distance totale de 6,80 m, deux fossés étroits parallèles, encadrant un empierrément légèrement convexe qui évoque la trace d'une voie de circulation (fig.32). Il s'agit probablement d'un chemin privé menant à la ferme gallo-romaine identifiée au sud est.

Sa découverte a motivé l'ouverture d'une large fenêtre entre les tranchées 10 et 11.

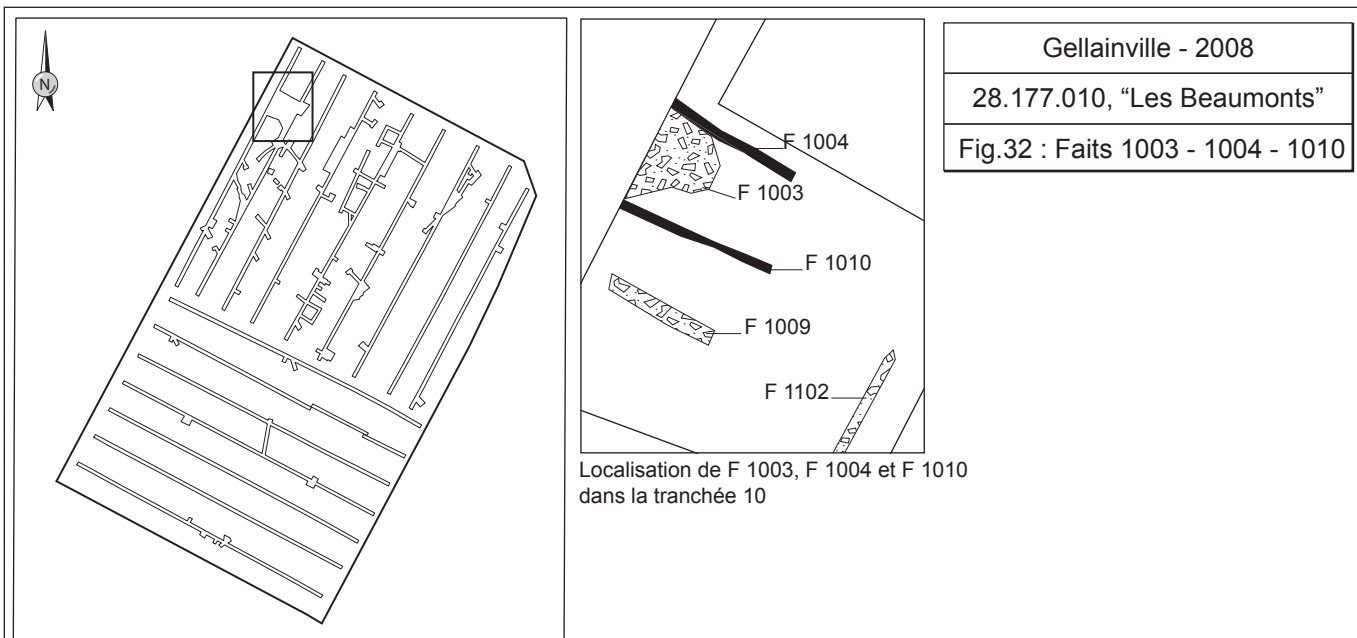
Le fossé F1004, côté nord, est large d'environ 0,55 m à une profondeur de 0,55 m sous le sol actuel. Il est comblé de limon brun sombre. Il se prolonge certainement au-delà de la berme occidentale. A l'opposé, vers le sud-est, on ne le suit nettement que sur 8 m de long. Au-delà, il semble qu'il ait été probablement arasé du fait d'un fort amoindrissement de la couche de limon.

Un petit sondage manuel a été réalisé en bord de berme occidentale de la tranchée 10 ; il a permis de mesurer la profondeur du fossé : 0,75 m sous le sol actuel, et de recueillir des indices de datation : un tesson de céramique commune sombre à décors mouluré, un fragment de *tegula* épaisse et d'amphore qui indiquent une datation gallo-romaine et plus précisément du I^{er} siècle de notre ère.

Le fossé F1010, d'aspect semblable, n'a pas été sondé. Il a été suivi sur 9 m en direction du sud-est.

L'empierrément F1003 n'est conservé que sur une zone réduite d'environ 18 m² depuis la berme occidentale de la tranchée 10. Sa surface présente un aspect convexe ou légèrement bombé qui culmine, au centre, à une profondeur de 0,32 m sous le sol actuel. Il n'a, faute de temps, pas fait l'objet d'une coupe transversale.

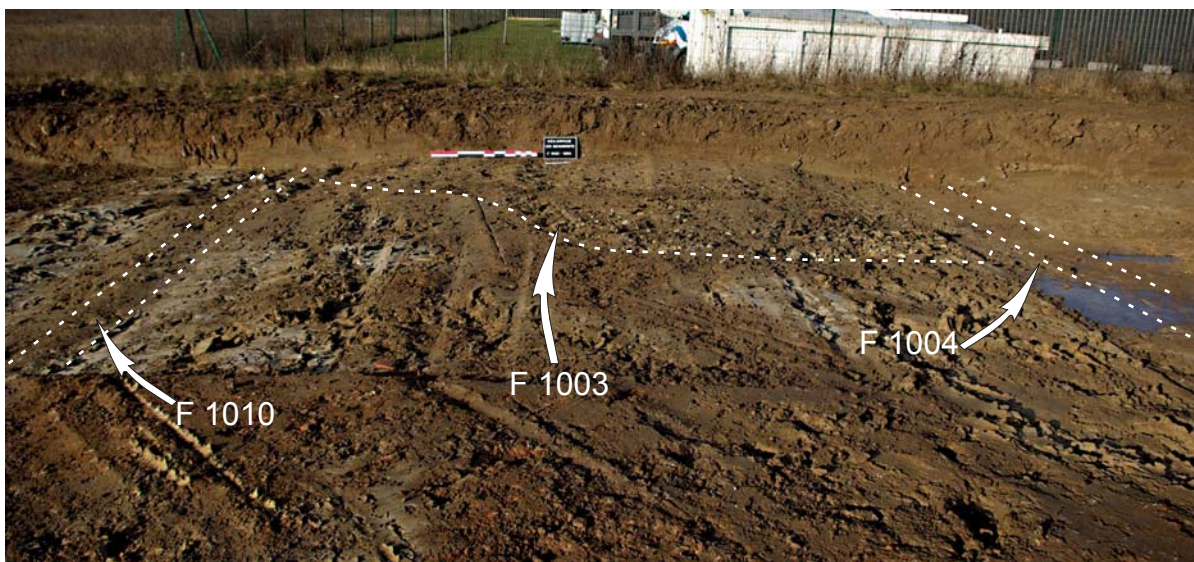
9 - Identification par Hervé SELLES



Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 Fig.32 : Faits 1003 - 1004 - 1010

Localisation de F 1003, F 1004 et F 1010 dans la tranchée 10

Localisation de l'agrandissement sur le plan général



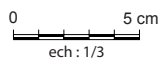
Vue générale de F 1010-1003-1004



1003.01 : amphorette à pâte brune de type 1517 ou 1543



1003.02 : Gobelet de type Beuvray à décors guilloché



Vue de F 1004

Du mobilier datant est apparu sur sa surface : en tout 27 tessons dont un fragment de gobelet de type Beuvray à décors guilloché, 2 fragments de terre cuite architecturale et 1 bord d'amphorette 1517 ou 1543 (SELLES 2001, p. 150-151 et 160-161). L'ensemble indique une datation gallo-romaine du I^{er} s. apr. J.-C.

Le radier (?) F1009

Structure barlongue de 6,46 x 0,91 m, d'aspect rectangulaire, elle est implantée parallèlement, à 3,50 m au sud du chemin F1003 – F1004 – F1010. Non repérée au premier décapage, elle s'est révélée nettement grâce au lessivage de la surface du terrain par la pluie, du fait de la couleur blanche de l'argile à silex qui la compose. De fait, le "comblement" est composé de rognons de silex liés dans une gangue d'argile. Non sondée, aucun mobilier datant n'est apparu. Il pourrait éventuellement s'agir d'un affleurement naturel du substrat profond, néanmoins sa forme rectangulaire et son implantation parallèle aux vestiges gallo-romains nous incline à avancer l'hypothèse d'une éventuelle substructure empierrée d'une élévation gallo-romaine indéterminée.

Le radier F1102 = 1202 = 1304

Le radier est apparu lors du décapage de la tranchée 11 et de la large fenêtre entre les tranchées 11 et 12, sous forme d'un alignement, parfois interrompu, de rognons de silex mêlés de limon brun, sur une cinquantaine de centimètres de large (fig.33). D'abord orienté parallèlement à la tranchée de diagnostic, selon un axe nord-est / sud-ouest, sur une longueur observée de 42 m, le radier fait un angle de 90° en direction du sud-est, pour une longueur totale de 48 m (repéré en F1202 et F1304) avant que son retour, parallèle à F1102 ne s'amorce dans la 5^{ème} fenêtre de la tranchée 13. L'ensemble clôturé un espace rectangulaire sur une surface restituée d'au moins 2000 m².

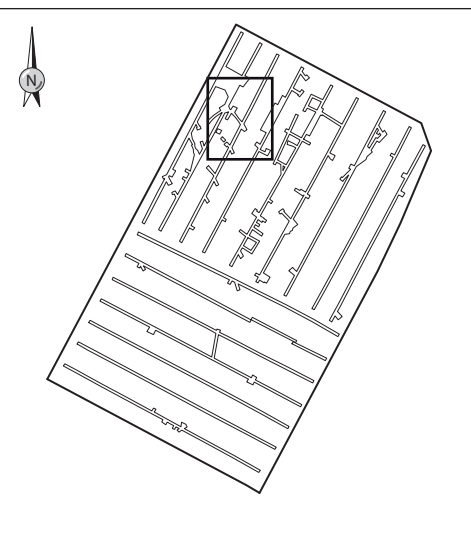
Sondé mécaniquement en F1202, ce radier apparaît directement sous la semelle de labours (0,22 m sous le sol actuel) avec une largeur maximale de 0,90 m. Il est installé dans une tranchée "en cuvette" qui atteint la profondeur de 0,52 m sous le niveau du sol actuel.

Caractéristique du mode de construction "à la romaine" ce radier, ou "hérisson" de fondation était destiné à recevoir un solin maçonné et une élévation, totalement arasés désormais.

Son appartenance à l'ensemble des installations gallo-romaines du site ne fait aucun doute, même si le mobilier se résume à un seul fragment d'amphore ou de céramique commune claire collectée dans la coupe.

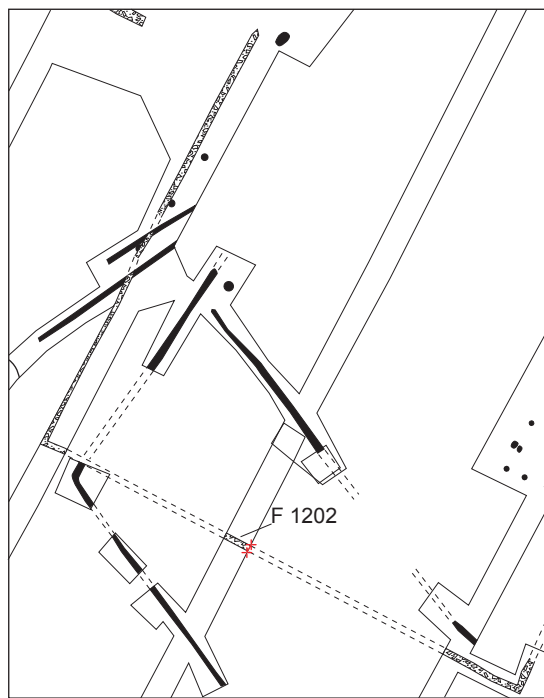
La mare (?) F1112

Cette structure en creux est apparue lors du creusement de la fenêtre destinée à suivre le fossé F1110, dans l'extrémité occidentale de celle-ci. Les très mauvaises conditions d'écoulement hydrauliques de ce secteur (inondé) couplées à l'encombrement des bermes par les déblais voisins n'ont pas permis de pousser plus loin les investigations, en surface et en profondeur. Il demeure un sédiment gris argileux apparaissant à partir de 0,30 m sous le niveau du sol actuel



Localisation de l'agrandissement sur le plan général

Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 Fig.33 : Fait 1102 - Photos
 Fait 1202 - Coupe Est



Localisation de F 1202 dans la tranchée 12 et de F 1102 et F 1304

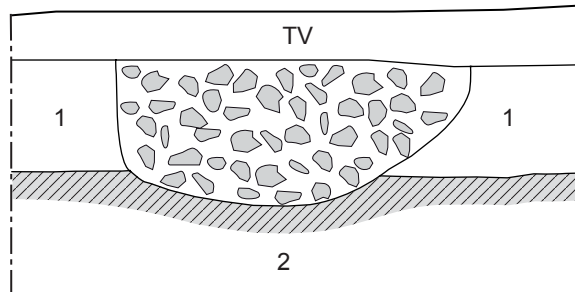


Vue de l'angle de F 1102








Vue générale de F 1102

N/NE S/SO



- 1 = limon brun clair, homogène, compact.
- F 1202 = fossé de silex de taille moyenne, comblement limoneux brun gris.
- 2 = argile beige orangée.

-  bloc de silex
-  limite d'observation
-  interface entre couches
-  limite supérieur du substrat argileux
-  limite supérieure de la terre végétale (TV)



qui évoque peut-être la présence initiale d'une mare de dimensions supérieures à 4 x 2 m.

Les éléments de datation :

Le remplissage de cette structure a livré deux lots de mobilier. Le premier lot comprend un individu céramique composé d'un bord et d'une panse, appartenant à une cruche (1112.01, fig.41). Exécutée en commune claire, elle comporte une ouverture qui se termine par un col évasé large. Cette forme pourrait être une variante du type Chartres 2403 (SELLES 2001, p. 174) si l'on admet que l'absence de moulure peut constituer une variante du type. La forme 2403 est datée du I^{er} siècle de notre ère. Le second lot correspond à trois fragments de TCA appartenant à trois individus différents.

Le fossé de drainage / drain (?) F1302

La structure est apparue à environ 0,40 m sous le sol actuel sous la forme d'un alignement de rognons de silex de gros calibre orienté perpendiculairement à la tranchée 13, légèrement en biais vers le sud-est. Cette couche superficielle d'une dizaine de centimètres s'insère et repose sur un sédiment limono-sableux gris clair qui présente un aspect hydromorphe.

Au regard de cet aspect et de sa faible largeur (0,45 m au plus) cette structure peut être interprétée comme un drain antique probablement en fonctionnement avec le bâtiment voisin F1402 (Fig. 24), vers lequel il se dirige. Mais cette interprétation mérite une confirmation par une ouverture plus vaste.

Le bâtiment sur poteaux F1311 - F1312 - F1314

Trois calages de poteaux (moins de 0,30 m de diamètre) comblés de fragments de tuiles rondes gallo-romaines (*imbrices*), et alignés sur un axe perpendiculaire à la tranchée 13, ont été mis au jour à une profondeur relative de 0,30 à 0,40 m sous le sol actuel. Ils témoignent de la présence d'un bâtiment gallo-romain, en structure légère, d'une longueur minimum de 3,70 m. Ce bâtiment, dont le plan général reste à révéler, sans doute au sud-est, paraît organisé en fonction du mur de clôture F1102 - 1202 - 1304, qui devait l'encadrer.

Le fossé F1401

Ce fossé d'une largeur d'au moins 0,90 m est apparu en bordure de la berme orientale de la tranchée 14 et a été suivi sur une longueur de 9 m. Il se termine aux abords de la tranchée du radier de fondation du bâtiment F1402 (Fig. 34). Son comblement est composé de limon gris clair dans lequel apparaissent de nombreux fragments de terre cuite architecturale gallo-romaine, notamment de *tegulae* épaisses (3,2 m, hors rebord), ce qui est généralement considéré comme un signe de précocité.

Il est délicat d'attribuer une fonction à ce fossé en l'absence d'une meilleure connaissance

de ses caractéristiques offerte par une vision extensive et profonde. De plus, sans être en mesure d'établir de relation chronologique avec le bâtiment F1402, il est probable que leurs fonctionnements soient en partie liés.

Le radier de bâtiment F1402

La trace d'un bâtiment est apparue très clairement sous la forme d'une substructure ou "hérisson" de fondation constitué d'un empierrement, large de 1,00 m, de rognons de silex de tailles diverses, mêlés de limon brun foncé (fig.34). Décapé en suivant son contour, il révèle le plan d'un bâtiment rectangulaire de 13 m x 10,50 m à l'extérieur, orienté nord-ouest / sud-est, selon le même axe que le chemin et le mur de clôture. La coupe réalisée sur la berme orientale de la tranchée 14 a révélé que le comblement de silex apparaissait directement sous la semelle de labours (-0,20 m) et est inséré dans une tranchée de fondation profonde de 0,56 m sous le sol actuel. La première assise du solin maçonné, à fortiori l'élévation et le sol correspondant sont malheureusement rabotés par les labours. La surface intérieure n'a pas été décapée en diagnostic, la présence d'une cave éventuelle n'est donc pas attestée à ce jour.

Le décapage en surface du pan nord-ouest du bâtiment fait apparaître une interruption d'environ 1 m à proximité de l'angle nord, marqué notamment par la présence d'un bloc de grès. Il témoigne probablement de l'emplacement d'une entrée.

La surface intérieure du bâtiment équivaut à 100 m².

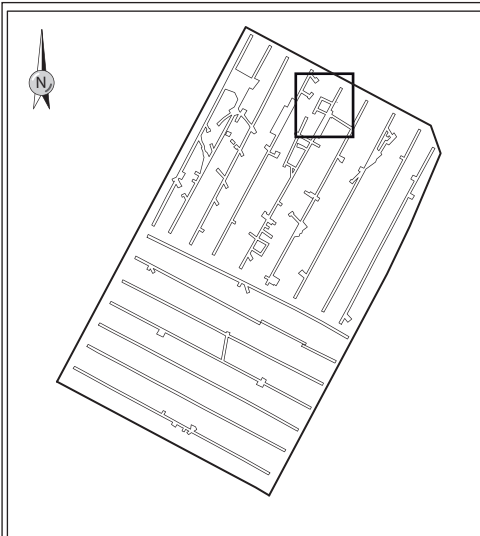
Les indices de datation associés sont rares voire inexistant : un seul tesson (1402.01), qui plus est daté de La Tène Finale, de faisselle tournée fine. Ce fragment de "passoire" à pâte noire en surface et rouge à cœur (fig.40). Il comporte des inclusions de quartz infra à millimétriques qui montre qu'il s'agit d'une autre production que celle de NPR. Ce tesson appartient à une forme ouverte. Les perforations, exécutées avant cuisson, sont bordées dans leur partie supérieure par une cannelure. Ce type de forme apparaît dès la Tène D1. Notons qu'une forme du même type est présente dans l'horizon 5 de Sandrine Riquier (La Tène D2a, RQUIER 2007) il conviendra de vérifier qu'il s'agit aussi de la même pâte. Remarquons toutefois que des formes relativement similaires à celle-ci sont aussi mentionnées dans le corpus de l'horizon 4 (vers 110-80 av.J.-C., La Tène D1b. A l'heure actuelle aucune forme de type n'est connue pour la période gallo-romaine (réf. Orale Hervé Sellès).

Seule une datation Laténienne peut être apportée à ce corpus, mais sa présence dans une construction de type gallo-romaine reste intrusive. Il s'est certainement inséré au comblement de la tranchée et appartient à la phase d'occupation antérieure du site.

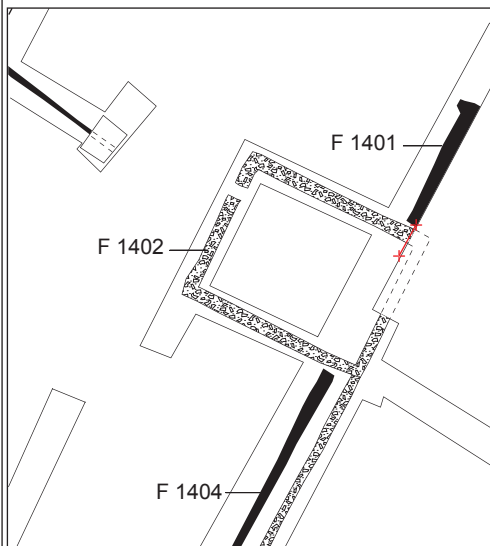
L'attribution de cet édifice à la période gallo-romaine s'appuie alors sur son mode de construction et sur l'association cohérente de celui-ci avec l'ensemble des structures gallo-romaines du site.

Les structures gallo-romaines situées à très faible proximité (les fossés F1401, F1404 et la fosse F1408 (Fig. 34) ayant livrées du mobilier datant du Haut-Empire, il est fortement envisageable de placer le bâtiment F1402 dans une chronologie proche.

Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 fig.34 - Fait 1402 - 1404



Localisation de l'agrandissement sur le plan général



Localisation de F 1402 dans la tranchée 14



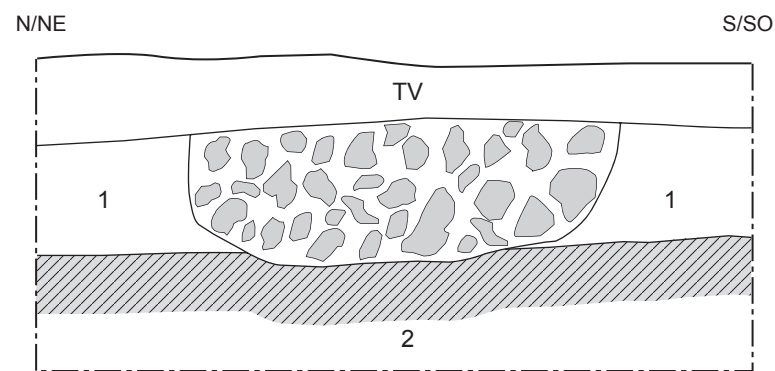
Vue Sud de F 1404



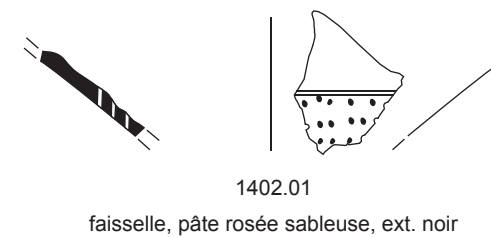
Vue Nord-Est de F 1404



Vue d'un angle de F 1402



1 = limon brun clair, homogène, compact.
 F 1402 = fossé de fondation empierré (silex), comblement limoneux brun foncé.
 2 = argile beige à orange.



1402.01
 faisselle, pâte rosée sableuse, ext. noir



1404.01
 amphorette à pâte rouge, type 1519



1404.02
 pot à p^{te} stampienne noire, type 1302 - 1303

0 5 cm
 éch. : 1/3

0 1m
 éch. : 1/20

- bloc de silex
- limite d'observation
- limite du décapage
- interface entre couches
- limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)

Le radier F1403

Accolé ou chaîné à l'angle sud du bâtiment F1402, le radier F1403 présente un aspect proche : un gravat de rognons de silex mêlé à du limon brun. Orienté parallèlement à la tranchée de diagnostic, il a été suivi, en fenêtre, sur plus de 18 m de long, puis n'est plus clairement conservé.

Sa largeur moyenne (de 0,60 m), néanmoins inférieure à celle de F1402 (0,90 – 1,00 m) est, cependant, sensiblement comparable à celle de F1102=F1202=F1304 (fig.33).

Il s'agit éventuellement d'un vestige de mur de clôture appartenant aux aménagements d'une ferme gallo-romaine.

Le fossé F1404

Installé parallèlement au radier F1403, à une distance de 1,00 m à l'ouest de celui-ci, le fossé F1404 est large de 0,90 m, au plus (fig.34). Situé dans l'axe du fossé F1401, il débute pratiquement au contact du radier F1402, au niveau de la façade opposée (sud-ouest) du bâtiment rectangulaire gallo-romain F1402. Il se prolonge ensuite sur une longueur supérieure à 25 m, mais n'est plus perceptible, vers le sud-ouest, que grâce à la présence de fragments de tuiles dans la berme. En effet, son comblement est composé de limon gris, parfois ténu, avec un mobilier important en surface : fragments de tuiles et céramiques communes.

Les indices de datation sont fournis par deux formes de céramiques identifiées. 1404.01 (fig.41) est une amphorette à pâte rouge type 1519 du I^{er} s. apr. J.-C. ; 1404.02 est un pot à pâte stampienne noire de type 1302 / 1303 (SELLES 2001 p. 124), forme néronienne ou flavienne, se poursuivant jusqu'au II^e siècle.

La mare (?) F1406 et le fossé drainant (?) F1419

La structure F1406 est apparue à une profondeur relative de -0,50 m lors de l'ouverture d'une fenêtre nord-ouest de la tranchée 14 réalisée dans l'axe entre le silo F1405 (Fig.22) et la fosse circulaire F 1407. Les fenêtres voisines nous ont permis de délimiter globalement la forme de ce qui s'apparente à la trace d'une mare. D'une longueur supérieure à 20 m et large de plus de 6,40 m, sa présence est marquée par une couche de limon très sablonneux, comme la texture du substrat en cet endroit, mais d'une couleur grise qui contraste nettement avec celui-ci.

La probable mare, de forme globalement oblongue, est située entre le retour du mur de clôture F1304, à l'ouest, et l'ensemble bâtiment - mur - fossés (F1401, F1402, F1403, F1404) très proche au nord-est, qui peuvent faire partie de la même occupation. Bien que sondés superficiellement, les premiers niveaux de décapage ont apporté une scorie métallique et quelques fragments de terre cuite architecturale gallo-romaine.

Le fossé F1419, quant à lui, comblé de limon sombre très charbonneux, est large de 1,40 m, à une profondeur relative de 0,35 m, et semble se diriger vers la probable mare F1406. Il convient ici d'évoquer l'hypothèse d'un fossé drainant rejoignant une mare, système étudié

non loin, pour la période gallo-romaine, sur le site d'Archevilliers à Chartres par A. Bailleux (BAILLEUX 2005 a). Mais le lien entre les deux structures n'est pas mis en évidence de façon nette.

La fosse-dépotoir F1408

La fosse F1408 est apparue dans la fenêtre intercalée entre les tranchées 13 et 14 (fig.35). Elle est donc située dans l'aire d'occupation avoisinant le bâtiment F1402, situé à 50 m au nord ouest. Elle est implantée à seulement 10 m de l'angle sud du vestige de mur de clôture gallo-romain F1102=F1202=F1304 (fig.33). Il est très probable qu'elle appartienne à la même occupation.

Sa forme présente des limites rectilignes. Non sondée, sa profondeur est inconnue. Le comblement présent en surface est composé de limon brun foncé et de très nombreux rejets de terre cuite architecturale antique. Avait-elle une fonction originelle de rejet ou s'agit-il seulement de son dernier usage ?

La datation de cette fosse est facilitée par la grande quantité de céramique collectée en surface (sur les 5 à 10 premiers cm) : 80 tessons de céramique commune, de type Chartres, avec notamment 2 formes identifiées. Le fragment 1408.01 (fig.41) appartient à un couvercle 4012 et 4 autres fragments (1408.02, fig.41) à un pied à balustre 3101 en NPR 61 (SELLES 2001 p.194-195). Ces deux éléments sont datés des règnes de Claude (41 – 54) aux flaviens (69 – 96). Ils sont donc caractéristiques de la deuxième moitié du 1^{er} s. apr. J.-C.

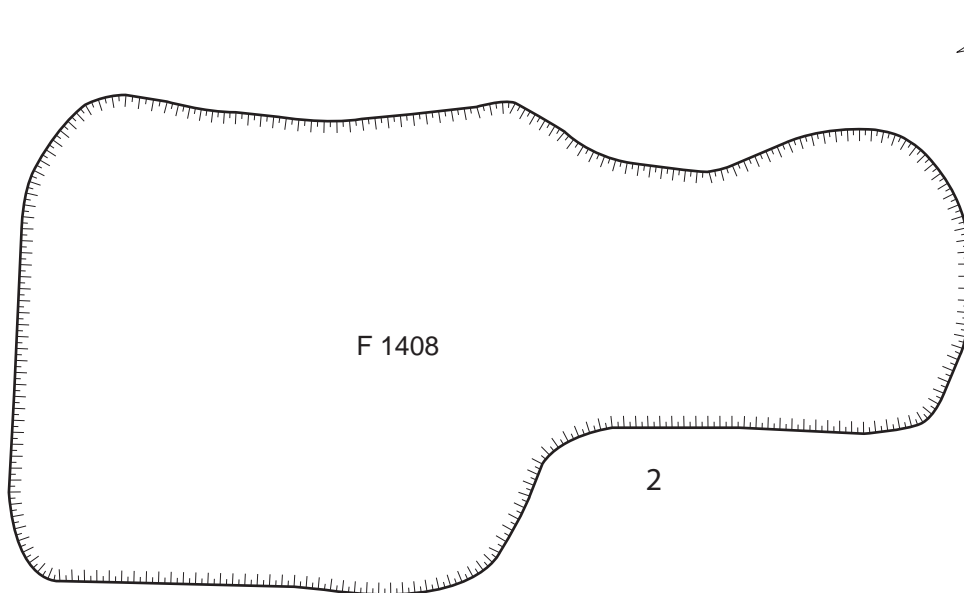
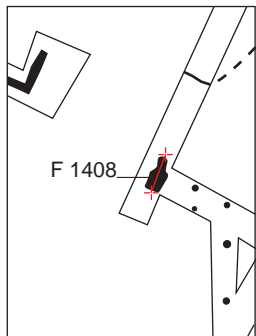
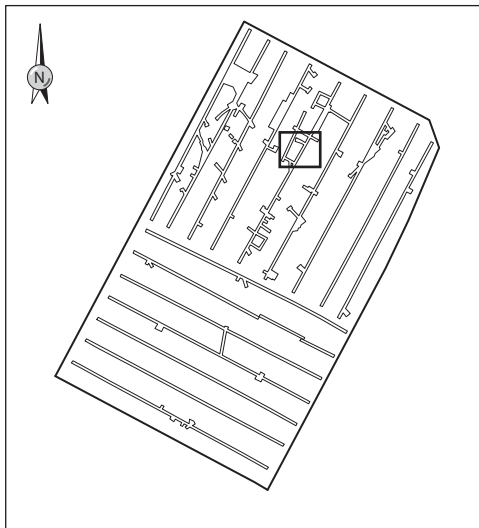
Les fosses circulaires F1414 et F1415

Les deux fosses de caractéristiques similaires F1414 et F1415 font respectivement 0,70 et 0,93 m de diamètre. Distantes de 2,50 m, elles sont alignées dans l'axe des tranchées de diagnostic, comme le reste des installations gallo-romaines. Apparues entre 0,35 et 0,40 m de profondeur relative, leur surface est matérialisée par une forte proportion de rognons de silex en surface d'un limon brun. Non sondées, leur apparence peut néanmoins les faire se comparer aux trous de poteaux avec calage identifiés à 80 m au sud-ouest (bâtiment F1420-F1421-F1423 à F1435 (Fig.37).

La mare (?) F1436

La structure F1436 (fig.36) a révélé, sur sa partie mise au jour, un plan conique s'élargissant progressivement vers le nord-ouest. De grandes dimensions – large de 2,60 m, à 8 m de longueur, et de plus de 4 m à 10,50 m de longueur – la structure est également très profonde, comme l'atteste le sondage réalisé, au-delà de 1,50 m sous le sol actuel. Sa coupe révèle une superposition de couches de remplissage, avec une composition évoluant du plus limoneux au plus argileux et avec des couches inférieures qui comportent toutes les caractéristiques de l'hydromorphie. Les couches supérieures sont, quant à elles, marquées par une présence. On peut donc en déduire qu'il s'agissait d'une structure profonde collectant les eaux ou, ayant eu

Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
Fig.35 : Fait 1408



F 1408 = comblement limoneux brun foncé gris, compact, homogène, avec inclusions de charbon de bois, de fragments de céramique et de quelques objets en fer.

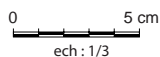
2 = argile beige à orange.



1408.01
couvercle à pâte sableuse grise, externe sombre, type 4012



1408.02
balustre NRP, type NRP 61/3101



une fonction de mare.

La datation repose sur la présence d'un échantillon composé de 3 fragments de céramique commune dont 2 (1436.01, fig.41) proviennent d'une amphorette de type Cam. 165 (SELLES 2001 p.158) datée de la période augusto-tibérienne et de 4 fragments d'amphore italique D1 ou 2/4 et 1 fragment d'amphore bétique. Ces quelques éléments nous inclinent à proposer une datation d'utilisation de cette fosse ou mare de la période gallo-romaine précoce.

Le bâtiment sur poteaux F1420-F1421-F1423 à F1435

Cette structure orientée suivant l'axe gallo-romain du site est la plus excentrée par rapport aux précédentes. Elle forme un carré d'environ 10 x 10 m matérialisé par la présence de 15 fosses de calage (fig.37). Ces fosses, de formes et de dimensions variables, plus ou moins circulaires et d'une largeur supérieure à 0,45 m, sont toutes identifiables par leur comblement de rognons de silex ayant servi de calage pour les poteaux porteurs de la structure du bâtiment. Celui-ci avait une surface originelle d'environ 100 m². Et, si l'on se fie au large espacement (> à 4 m) des 3 seuls trous de poteaux de sa façade nord-est, on peut en déduire qu'il s'ouvrirait en direction des installations centrales de la ferme gallo-romaine, situées à une centaine de mètres.

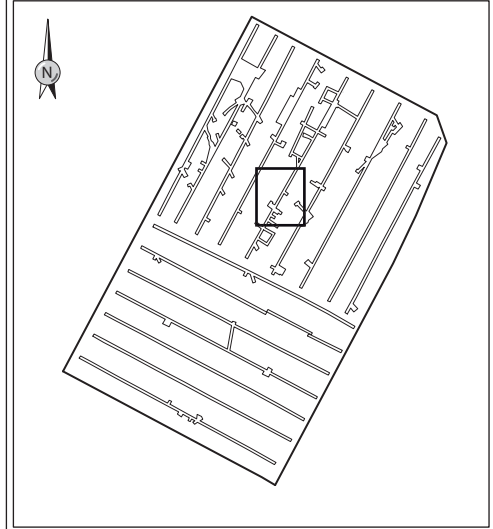
Bien que non daté, ce bâtiment peut être considéré comme lié à l'ensemble de constructions du Haut Empire. Le mobilier retrouvé en surface du fossé F1437, situé à seulement 6 m, au nord peut probablement avoir un lien avec le bâtiment. Il s'agit de 48 fragments de tuile (*imbrex*) gallo-romaine et de deux fragments de céramique commune claire dont, notamment un bord (1437.01) de vase appartenant au type camulodunom 102 datant de la période augusto-tibérienne.

La fosse circulaire F1604

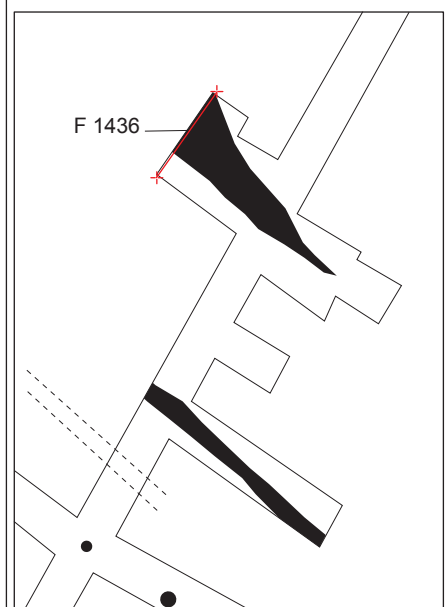
Cette fosse circulaire de 0,60 m de diamètre apparaît à moins de 0,30 m sous le niveau du sol actuel. Sa particularité est d'être composée, en surface, de rognons de silex identiques à ceux des trous de poteaux F1420, F1421 et F1423 à F1435. Cette comparaison, malgré l'absence de sondage dans F1604, nous incline à l'identifier comme un pieu de fondation ou une fosse de calage de poteau. Si tel est le cas, le bâtiment auquel il appartient, situé hors tranchée de diagnostic, est donc implanté sur un axe distinct de celui des édifices gallo-romains principaux.

La datation repose sur la présence de 7 fragments d'amphores italiennes qui appartiennent au type Dressel 1 ou 2/4, dont 1 fragment d'amphore d'origine campanienne, ainsi qu'un tessou de céramique de stockage et 1 fragment de terre cuite architecturale. Seul ce dernier élément suppose une attribution à la période gallo-romaine.

Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 fig.36 - Faits 1436

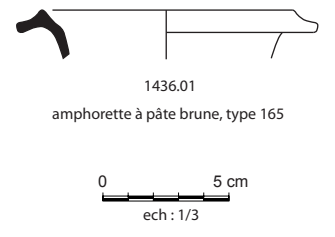
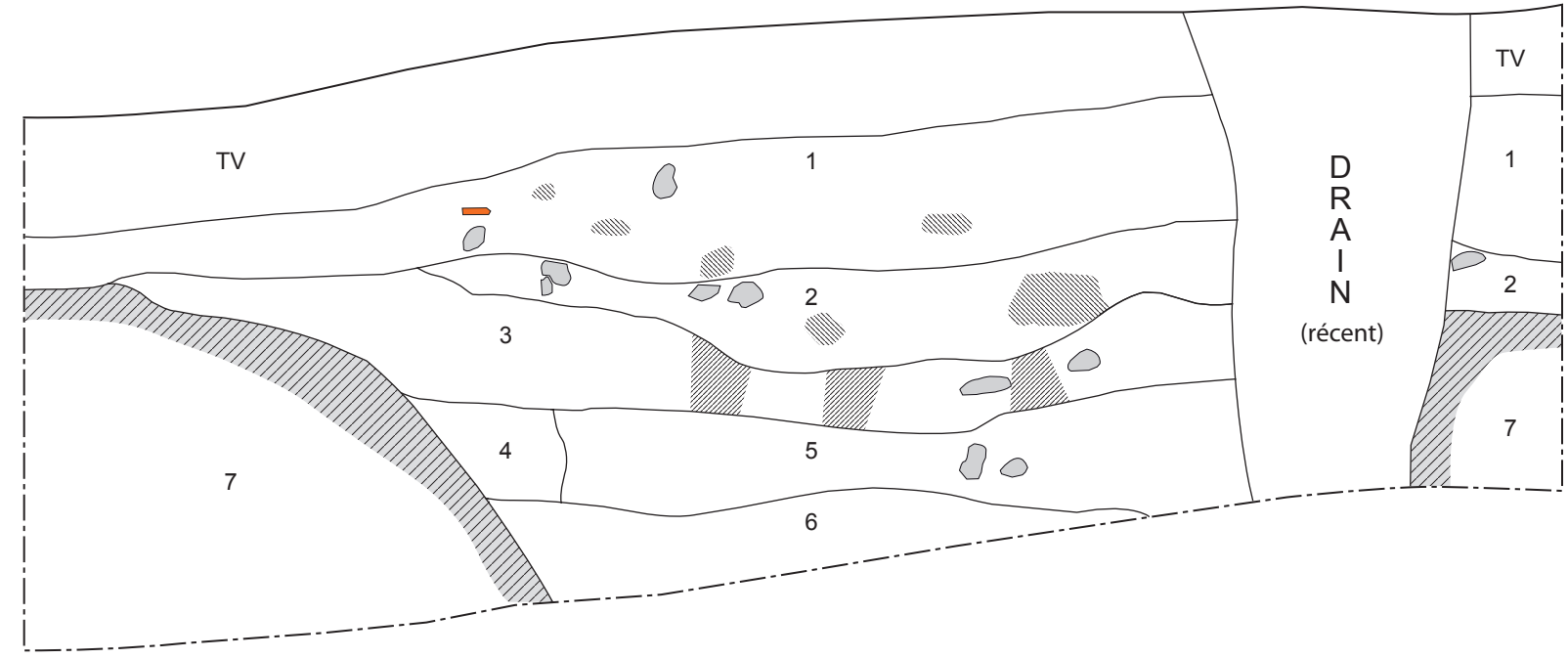


Localisation de l'agrandissement sur le plan général



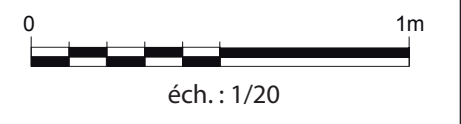
Localisation de F 1436 dans la tranchée 14

S/SO N/NE

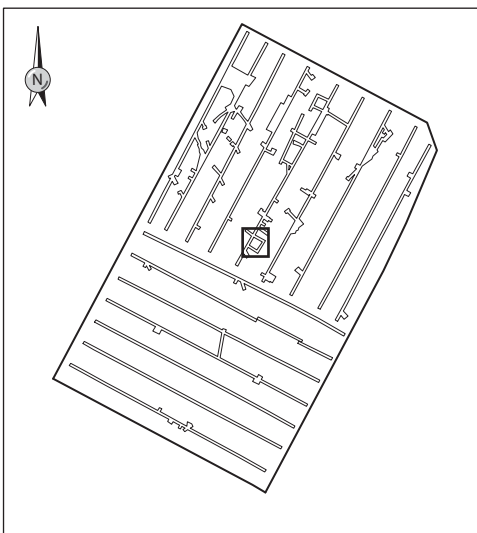


- 1 = limon brun, homogène, compact, avec quelques inclusions d'argile gris bleue et de silex et un tesson de céramique
- 2 = limon brun clair, compact, homogène, avec des inclusions d'argile gris bleue, de manganèse et de silex
- 3 = argile quelque peu limoneuse grise bleue à beige, compact, hétérogène, avec beaucoup d'inclusions de manganèse, de silex et de limon beige
- 4 = limon gris clair à beige, compact, homogène, avec des inclusions de manganèse et de charbon de bois.
- 5 = argile grise bleue à beige, compact, hétérogène, avec des inclusions de manganèse.
- 6 = argile grise à verte, compact, homogène.
- 7 = argile orange.

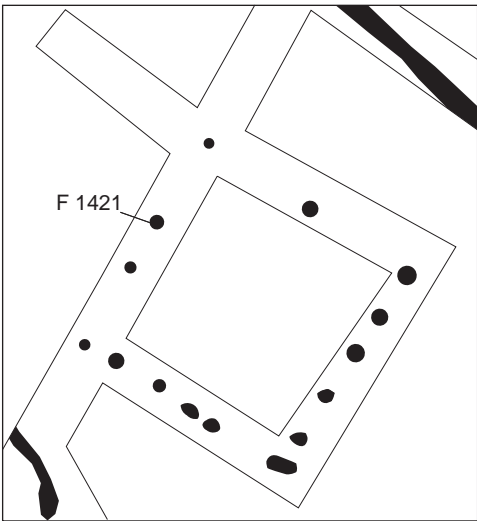
- céramique
- bloc de silex
- argile gris bleue
- zone charbonneuse noire, avec beaucoup de charbon de bois.
- limite d'observation
- limite du décapage
- interface entre couches
- limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)



Gellainville - 2008
 28.177.010, "Les Beaumonts"
 Fig.37: Fait 1421



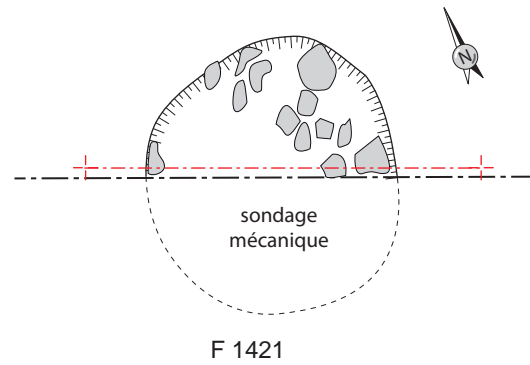
Localisation de l'agrandissement sur le plan général



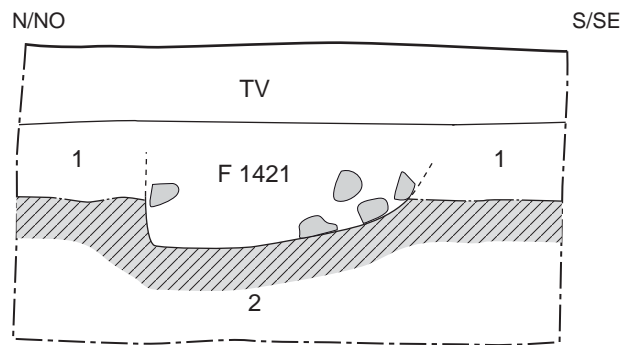
Localisation de F 1421 dans la tranchée 14





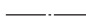
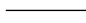


Vue en coupe de F 1421



F 1421



1 = limon brun, homogène et compact
 2 = substrat argileux : argile orange

-  bloc de silex
-  limite d'observation
-  limite du décapage
-  interface entre couches
-  limite supérieur du substrat argileux
-  limite supérieure de la terre végétale (TV)



éch. : 1/20

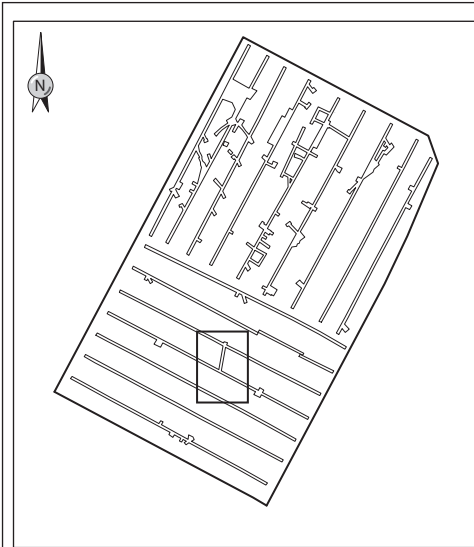
5.3.4. L'époque moderne et contemporaine

Le fossé F301=F401=F501

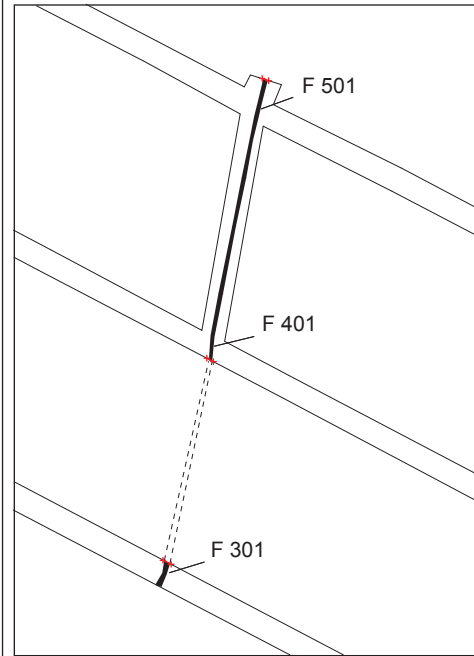
Un fossé de faibles dimensions (largeur et profondeur relative maximales constatées : 0,70 m / -0,56 m) comblé de limon clair homogène, il a été croisé au cours des tranchées 3, 4 et 5 et mesuré sur une longueur globale de 47 m (fig.38). Il n'a pas livré de mobilier datant.

Cependant, il est orienté parallèlement aux parcelles situées à l'ouest sur le cadastre napoléonien de 1824, mais n'est pas indiqué sur ce dernier (Cf. fig.6 : report des structures archéologiques sur le cadastre napoléonien).

Ce fossé parcellaire semble appartenir à la période moderne ou contemporaine, antérieure au remembrement qui a orienté le cadastre actuel.

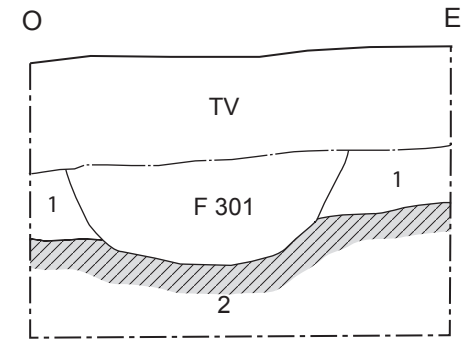


Localisation de l'agrandissement sur le plan général

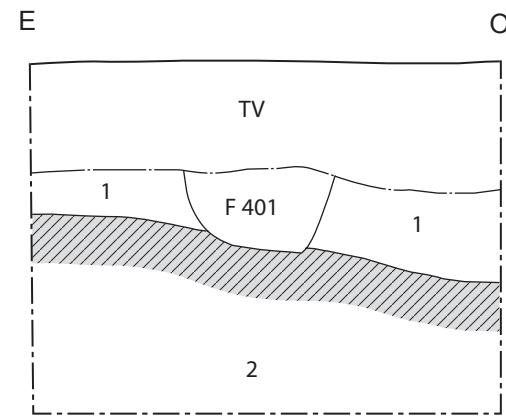


Localisation de F 301, F 401 et F 501 dans les tranchées 3, 4 et 5

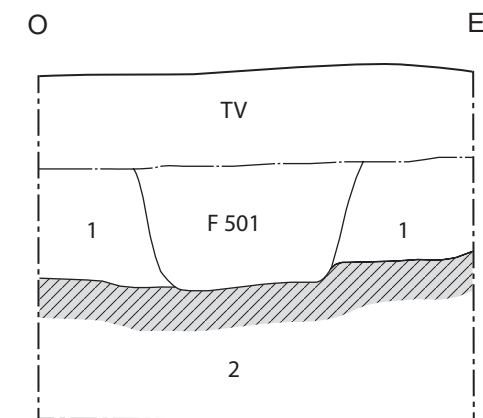
- limite d'observation
- limite du décapage
- interface entre couches
- ▨ limite supérieur du substrat argileux
- limite supérieure de la terre végétale (TV)



- 1 = limon brun gris, homogène, compact.
- F 301 = limon brun, compact, hétérogène, avec de nombreuses inclusions d'argile orange.
- 2 = argile beige à orange.



- 1 = limon brun clair, avec de nombreuses inclusions de manganèse, homogène, compact.
- F 401 = limon brun, compact, homogène.
- 2 = argile beige à orange.



- 1 = limon brun, compact, homogène.
- F 501 = limon brun clair, avec de nombreuses inclusions de manganèse, homogène, compact.
- 2 = argile beige à orange.



Vue en coupe de F 301



Vue en coupe de F 401



Vue en coupe de F 501

Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
fig. 38 - Faits 301 - 401 - 501



3 – RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC (SYNTHÈSE)

3.1. La Préhistoire

La présence de mobilier lithique en silex (fig.8) sur l'emprise diagnostiquée atteste d'une présence humaine dans la zone des Beaumonts au cours de la période préhistorique, depuis le Paléolithique semble-t-il.

Cependant la répartition, en épandage, de ce type de mobilier est assez disparate sur la zone diagnostiquée. Qui plus est, il se présente à diverses profondeurs relatives (de -0,10 m à -1,20 m) dans les niveaux de limons et parfois même, hors contexte, dans la semelle de labours. Aucune zone de grande concentration n'est apparue au cours du diagnostic, du type de l'amas de débitage du "Radray" du Paléolithique moyen (BAILLEUX 2005 b, p.20-23) à quelques centaines de mètres à l'est.

Cependant la découverte de quelques pièces de silex dans les structures fossoyées F102, F104 et F402 (fig.10) pose légitimement la question d'une occupation ténue, dont le sous sol des Beaumonts a gardé des traces, sans plus de précision quant à sa nature exacte. En effet, le mobilier prélevé, en tant que tel, est par trop indistinct pour l'attribuer chronologiquement. Néanmoins, associé à ces fosses, de dimensions respectables pour certaines (F1402), on peut pressentir une faible occupation, dans la partie méridionale de l'emprise, aux environs de la période néolithique.

3.2. Le second âge du Fer

La question de l'occupation de La Tène aux Beaumonts se pose en termes d'organisation spatiale et de l'évolution chronologique des aménagements durant cette période. Le diagnostic, réalisé par définition sur une surface limitée de l'emprise et avec des sondages partiels des structures ne peut apporter que les pistes préliminaires d'interprétation du site, qui nécessiterait une exploration archéologique complémentaire.

Il est particulièrement remarquable, au vu des résultats du diagnostic, de constater que la plupart des structures protohistoriques (fossés, fosses et traces de bâtiments) sont réparties dans la moitié nord du terrain et concentrées, pour l'essentiel, au nord-ouest (fig.12).

Les fossés, en premier lieu, constituent des limites spatiales nettes qui nous permettent d'appréhender globalement l'organisation de l'espace aménagé.

"La ferme gauloise se définit essentiellement comme un ensemble de bâtiments construits en terre et bois et de structures organisées autour d'un réseau fossoyé" (COURBOT 2000 p.467). Suivant cette définition les vestiges retrouvés aux Beaumonts correspondent bien à ce type d'aménagements en lien avec des installations agricoles. On peut même, dans le cas des "Beaumonts", avancer la présence d'aménagements de ferme proprement dite,

dans la définition de "siège d'exploitation". L'ensemble des terres mises en valeur par ce siège d'exploitation étant qualifié pour sa part "d'unité d'exploitation agricole [et] peut couvrir une surface plus large que la seule zone parcellisée autour du siège d'exploitation" (FAJON LEPERT 2000 p.430).

Au vu du plan général des résultats, on peut envisager la présence certaine d'un, mais probablement plusieurs enclos fossoyés, de morphologies à priori quadrangulaires, et compartimentés. Une parcellisation inscrite également dans le sol par un réseau de fossés interprétés comme limites parcellaires est aussi à envisager.

Il faut souligner que le site de ferme protohistorique découvert aux Beaumonts présente les aspects d'une évolution au cours de La Tène Moyenne à Finale, avec des développements dans l'espace qu'il est encore difficile d'appréhender chronologiquement en terme de phasage.

La répartition des bâtiments et des installations à vocation agricoles dans l'espace aménagé à La Tène, est relativement peu dense, d'après la vision partielle que nous en avons, ce qui confirme la nature de ferme "indigène" du site des "Beaumonts". Il est encore malaisé d'associer telle structure à tel enclos afférent, mais on peut, au moins, appréhender l'étendue de l'occupation gauloise grâce au diagnostic. Il apparaît, en définitive, que le centre de l'occupation semble couvert par la zone diagnostiquée, mais que le site se prolonge au nord et à l'ouest à l'extérieur de l'emprise, dans la parcelle vierge d'aménagement ZR 154, notamment (intercalée entre les bâtiments de "Fenwick" et de "Promocash").

Les enclos

La présence distincte d'un enclos est notable, tout d'abord, grâce à l'angle formé par le fossé F1203=F1109 (Fig.13) qui clôture un espace situé à l'est de celui-ci. Le fossé F1201=F1303 (Fig.14), orienté en fonction du fossé d'enclos a alors servi à compartimenter l'espace intérieur. Un bâtiment sur poteaux F1309 - F1310 - F1313 est installé dans cet espace enclos. L'ensemble de ces structures a livré un mobilier céramique exclusivement modelé. S'agit-il alors d'un état initial du siège d'exploitation agricole ?

Faisant face, à 130 m de distance, à cet angle d'enclos, un angle opposé est constitué par les fossés F1601, F1602 et F1603 (fig.17), et clôture un espace situé sur son côté ouest. Il possède la particularité d'être interrompu de manière à ménager des points de passage. Le plus important, large de 5 m, est situé dans l'angle de l'enclos. Dans ce contexte, le fossé (comportant du mobilier de la même période) F1503 (fig.16) et éventuellement le fossé parallèle F1502, peuvent compartimenter l'espace interne dudit enclos. Plus à l'ouest, à l'intérieur de cet espace, on note nettement la présence d'une concentration de constructions (bâtiment F1409 à F1413, F1416 et bâtiment F1504 à F1509 (fig.28) et la présence de structures de stockage (F1405 et probablement F1407). L'ensemble est circonscrit dans un rayon d'une trentaine de mètres. On peut éventuellement envisager la présence du noyau "dur" de la ferme

à cet emplacement.

Un autre indice d'enclos est matérialisé par l'angle droit réalisé par le fossé F1510 (fig.23). Il délimite, pour sa part, un espace clos vers le nord-ouest. Cet indice d'enclos, dont le fossé de retour n'est pas clairement identifié (peut-être s'agit-il de F1006=F1108=F1208), peut éventuellement former une annexe ou une extension de l'enclos précédemment évoqué. Dans l'hypothèse d'un cloisonnement intérieur de cet enclos, l'étroit fossé F1206=F1308=F1422 peut être envisagé dans cette fonction. Cependant, aucune trace de bâtiment ou de structure de stockage n'a été identifiée, en diagnostic, dans la zone qui est censée être enclose par le fossé F1510 et ses prolongements. Cela doit-il nous conduire à lui attribuer une fonction exclusivement agricole (parc à bestiaux) ? Nous ne pouvons pas l'affirmer en l'état des connaissances.

Le fossé transversal

Le large fossé F1011 à F1804 croisé dans les parties méridionales des tranchées 10, 11,13, 14 à 18 (fig.12) semble sectionner transversalement la zone du nord-ouest au sud-est, et se poursuivre au-delà, de part et d'autre de la prescription. Sa fonction n'est pas bien établie dans l'organisation des aménagements agricoles de La Tène aux "Beaumonts". S'agit-il d'un fossé parcellaire ou alors d'un vaste enclos – de plus de 200 m de long – couvrant une surface dépassant les limites du diagnostic. Attribuable, par le mobilier, à La Tène C2 - D1, il est à appréhender dans une perspective plus large que la seule surface diagnostiquée. Sa relation avec les fossés protohistoriques concentrés dans la partie nord-ouest n'a pas été établie par le diagnostic.

Il faut noter une concentration de traces d'occupations attribuées à La Tène aux abords du côté nord-est de ce grand fossé transversal, dans les tranchées 16, 17 et 18. Elles attestent de la présence de bâtiments et de structures de stockage, qu'il serait nécessaire de mieux caractériser. Leur relation avec le grand fossé reste à mieux cerner, afin de comprendre s'il constitue la limite sud de ce groupe d'occupations. Cependant, la présence d'un grenier sur 4 poteaux de l'autre côté du fossé, nous incline à rester prudent quant à cette interprétation.

S'il est difficile de maîtriser l'organisation de l'occupation dans le détail, sans une reconnaissance extensive ; il semble qu'au moins un siège d'exploitation agricole de La Tène Moyenne à Finale soit presque totalement englobé sur l'emprise du diagnostic. Le site laténien semble se poursuivre au nord / nord-est de la zone prescrite, dans le terrain vague situé au sud de "Fenwick" (ZR 154) et doit pour partie, continuer au-delà de la rue G. Eiffel, au nord du site, zone cependant déjà aménagée.

3.2.1 Synthèse concernant le mobilier céramique laténien (par S. DURGEAU)

L'ensemble du mobilier céramique découvert, lors du diagnostic, sur le site de Gellainville comprend 629 tessons dont 35 bords. Le mobilier laténien est représenté par 367 tessons dont 26 bords soit 58,34% de ce mobilier. Le mobilier gallo-romain comprend, quant à lui, 259 tessons dont 7 bords soit 41,17%. Le reste du mobilier appartient à la période moderne.

Le mobilier laténien correspond à deux périodes d'occupation. Le mobilier de la première période est caractéristique de la fin de La Tène C2 à la Tène D1a. Il se caractérise par une forte présence de céramique modelée. Le mobilier mis en forme au tour est façonné dans une pâte sablo-calcaire chargée en inclusions de quartz, de calcaire, de mica et en inclusions de couleur rouge. Les céramiques hautes présentent une panse globulaire et un col ponctué de baguettes et/ou de cannelure. Les vases de stockages sont exécutés dans une pâte à dégraissant végétal contenant parfois des inclusions de mica. Enfin, cette période voit l'apparition des premières amphores italiques. Il présente de nombreuses similitudes avec celui découvert sur le site de Voves (Fouille 2006, E. Fencke CG28). Ces ressemblances ont traits aussi bien au type de pâte, de formes que de traitements de surface employés. Le mobilier de la seconde correspond une occupation située de la Tène D1b à la Tène D2. Les céramiques mises en forme au tour se généralisent. Les pâtes de type "brune val de Loire" font leur apparition dans le corpus. Les vases de stockages exécutés, en pâte "brune Val de Loire", possèdent une lèvre à parement supérieur rainuré et montrent un poissage des surfaces interne et externe du haut de panse. Enfin, les amphores italiques occupent une place plus importante dans le corpus. Le mobilier de ces deux périodes montre de nombreuses ressemblances morphologiques avec celui de Saumeray (Eure-et-Loir). Ce site, situé dans le sud du département, correspond à celui le mieux documenté d'Eure-et-Loir. Il a fait l'objet de plusieurs publications et d'une mise en perspective régionale dans le travail de Sandrine Riquier (1997, 2001, 2008). Hors du site de Voves évoqué plus haut, la période laténienne reste relativement méconnue pour le nord du département de l'Eure-et-Loir. Ainsi, en l'état actuel des données, les sites de Gellainville, Voves et Saumeray¹⁰ semblent bien relever du même "faciès culturel" (corpus morphologique) notamment pour les périodes relevant de La Tène finale (LTC2 à LTD2). Cependant le mobilier de Gellainville, tel que retrouvé au cours du diagnostic ne fourni qu'un échantillonnage limité. Ainsi cette homogénéité du mobilier céramique restera à être documentée et confirmée par la fouille du site.

L'étude du mobilier du site de Gellainville revêt donc un intérêt particulier car il permettra tout d'abord de démontrer l'existence d'une réelle spécificité du mobilier laténien de l'Eure-et-Loir par rapport à celui de la région orléanaise et ensuite de préciser qu'elles sont les formes caractéristiques de l'Horizon C2-D1a puis de l'horizon D1b-D2. L'étude concomitante des ensembles de Voves et de Gellainville pourra mettre en évidence la présence de productions similaires sur les deux sites et donc de réfléchir sur la diffusion des productions dans la zone nord du territoire carnute. Les résultats de ces deux études devront ensuite être confrontés à ceux obtenus par S. Riquier sur le site de Saumeray.

¹⁰ - Les autres sites laténiens de l'Eure-et-Loir révèlent des ensembles céramiques de petites taille et souvent peu ou pas documentés.

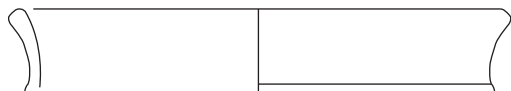
Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
Fig. 39 : céramique de La Tène C2 - D1



1110.01

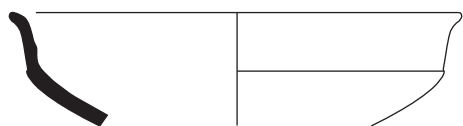


1606.01

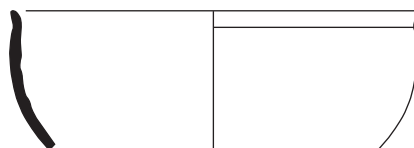


1201.02

Formes ouvertes modelées



1602.03



1602.02

Formes ouvertes tournées



1115.01



1115.02

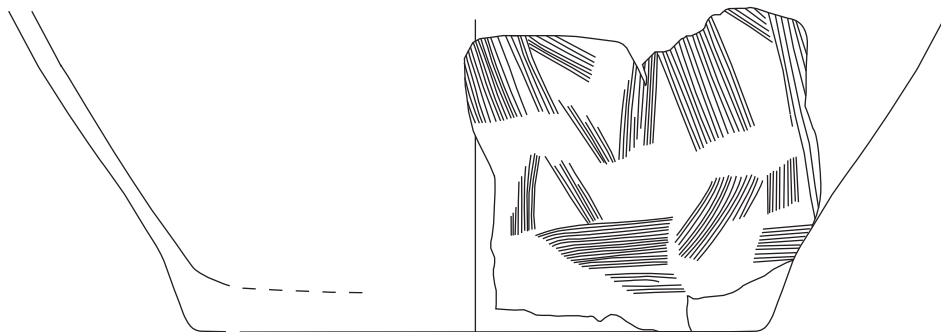


1437.01



1602.01

Formes fermées tournées

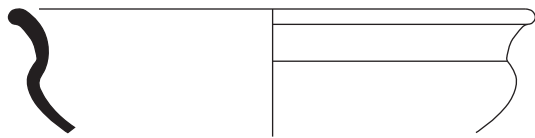


1201.01

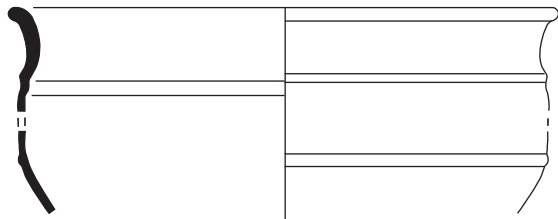
Vase de stockage (modelé, surface peignée)

0 5 cm

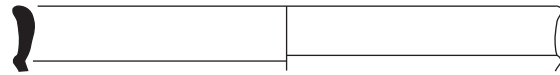
Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
Fig.40 : céramique de La Tène Finale (D1 - D2)



1802.01



1510.03



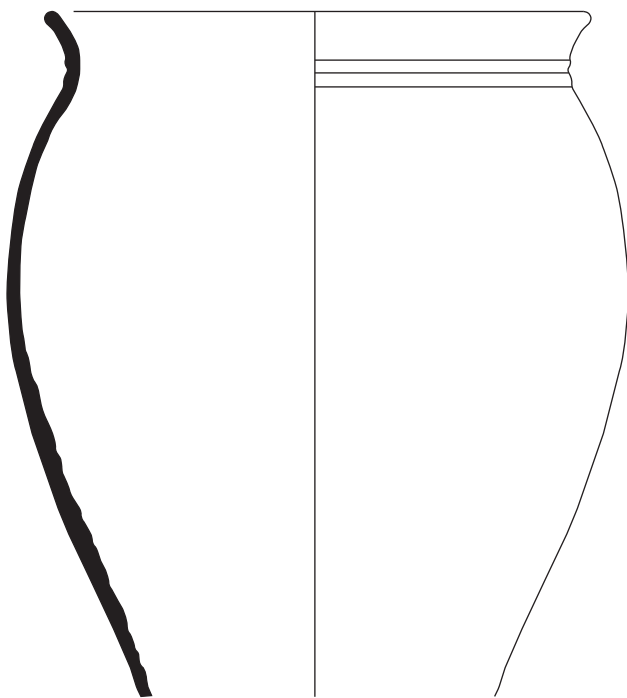
1804.01

Formes ouvertes tournées

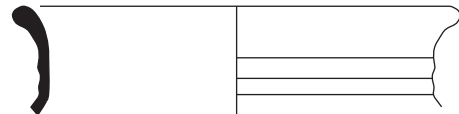


1402.01

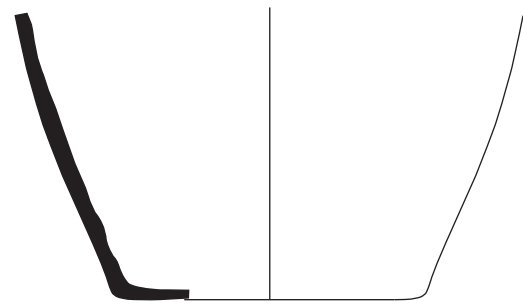
Forme ouverte tournée, faisselle



1510.01

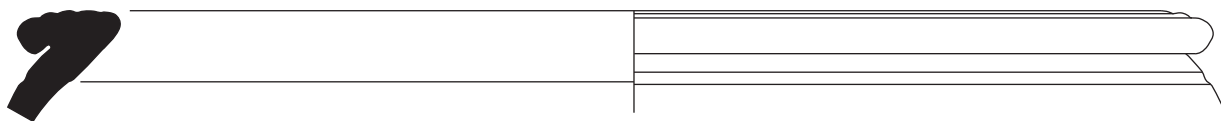


1510.02



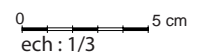
1503.01

Formes fermées tournées

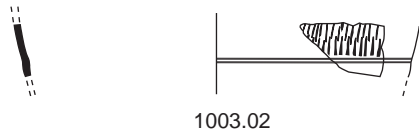


1510.04

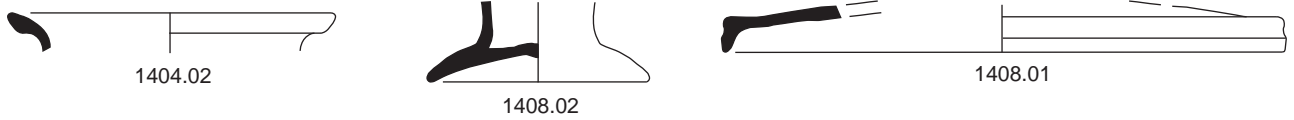
Vase de stockage



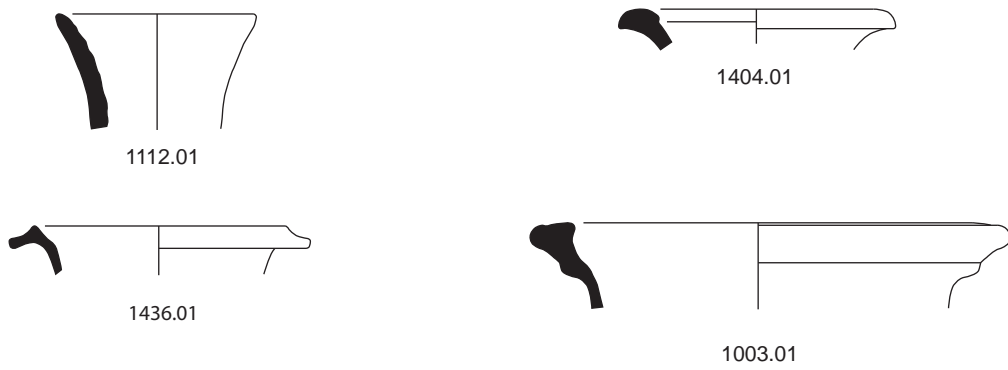
Gellainville - 2008
28.177.010, "Les Beaumonts"
Fig.41 : céramique gallo-romaine



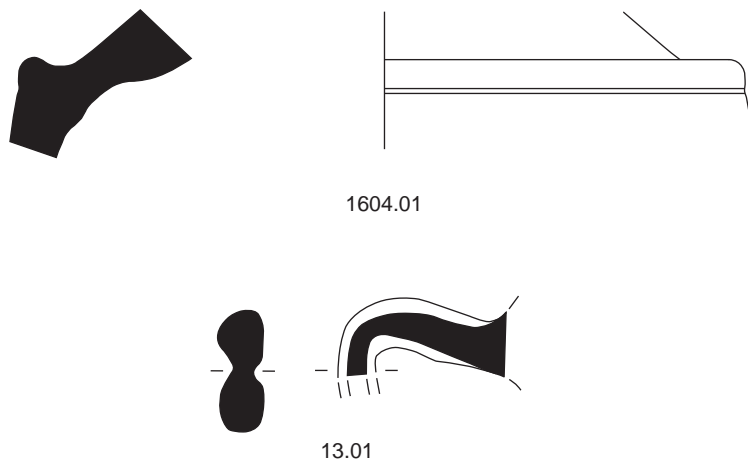
Gobelet (céramique fine)



Pots, bouteille, couvercle (commune sombre)



Cruches et amphores régionales (commune claire)



Amphores importées

0 5 cm
ech : 1/3

3.3. Epoque romaine (Haut Empire)

Les vestiges gallo-romains apparus au diagnostic paraissent organisés en ensemble cohérent et constituer la trace archéologique d'un établissement rural, de type ferme ou *villa* (fig.31). Le terme *villa* désignant "une exploitation agricole comportant une partie résidentielle plus ou moins importante, et construite "en dur", à la manière romaine" (FERDIERE 1988, p.158).

Les éléments de datation de ces installations gallo-romaines semblent indiquer une occupation du Haut Empire avec des indices remontant au milieu du 1er siècle. Le site semble avoir été abandonné relativement tôt, et ne paraît pas, pour l'instant, avoir conservé de trace d'occupation au Bas Empire.

L'établissement rural gallo-romain occupe la partie nord de l'emprise diagnostiquée et se superpose aux installations antérieures de la Tène Finale. L'idée d'une continuité dans l'occupation de l'espace rural, aux "Beaumonts", réside dans cette permanence d'une unité d'exploitation agricole sur le même lieu, entre la période de La Tène et le Haut Empire gallo-romain. On constate, à partir de cette période, une modification des axes organisateurs du site par rapport aux installations antérieures. Dès lors, l'articulation entre les deux grandes phases d'occupations successives aux "Beaumonts" laisse supposer une refonte de l'organisation du territoire au cours du 1er siècle dans ce secteur rural du territoire carnute.

Il est notable de constater que les installations gallo-romaines des "Beaumonts" sont implantées selon le même axe que le chemin cavé, avec fossés bordiers, d'orientation est-sud-est/ouest-nord-ouest repéré, non loin, au cours des tranches 1 et 3 du Radray. "Les fossés bordiers distants respectivement de 10,50 m dans la partie nord et de 9 m dans la partie sud pourraient témoigner de la présence d'un axe de circulation. L'absence d'éléments de datation ne permet pas de préciser la période d'utilisation de ce chemin. Cependant, l'articulation probable du réseau parcellaire sur cet axe, nous incite à lui attribuer une origine gallo-romaine." (FOURNIER 2004, p.21)

Cette orientation est encore dominante dans le parcellaire du cadastre napoléonien de 1824 (fig.5) et, par extension, encore actuellement. En poursuivant, d'ailleurs, en restitution, le tracé de ce chemin antique, celui-ci est censé passer au même emplacement que la rue Gustave Eiffel, qui borde au nord l'emprise du diagnostic.

La ferme gallo-romaine découverte aux "Beaumonts" comporte une voie d'accès aménagée, ou diverticule (fig.32), menant à un espace clos, de type cour, fermé par un mur sur solin de pierres (fig.12). Sans tenter d'appliquer à cet établissement agricole de dimensions, sommes toutes, assez modestes, le modèle standard de la *villa*, divisée en *pars urbana* et *pars rustica*, on peut néanmoins avancer l'existence d'au moins une cour de service, dont il reste à mettre en évidence le mode de communication avec le bâtiment F1402 (fig.34). Cette cour est d'ailleurs occupée par un bâtiment en structure légère, sur poteaux F1311, 1312, 1314 (fig.12).

Le bâtiment principal dégagé en fondations F1402 (fig.34), paraît bien, d'après ses dimensions,

de 13 m x 10,50 m, et sa surface intérieure (environ 100 m²) correspondre à une fonction résidentielle. Sa relation avec la cour clôturée mise en évidence plus à l'ouest, n'est pas complètement éclaircie. Le retour de cette dernière se faisant plus à l'ouest que le pignon ouest du bâtiment. Cependant, l'existence d'une fondation d'un long mur de clôture (F1403, fig.12) lié à la façade sud du même bâtiment, semble confirmer, en tout cas, son insertion dans un système de cour(s).

Des aménagements annexes comme les plans d'eau, ou mares (F1112, 1406, 1436), et le grand bâtiment sur poteaux situé plus au sud (F1420 -1435), sont installés en périphérie, au delà de l'aménagement central formé des cour(s) et bâtiment sur solin de pierres.

La vision du site donnée par le diagnostic reste néanmoins partielle et il est encore délicat de saisir toute l'organisation et l'interaction des structures entre elles ; encore plus de dégager la chronologie des éventuelles phases d'aménagement de ces installations au sein de l'unité d'exploitation.

Il demeure que cette nouvelle étude, mise en perspective avec les diagnostics et la fouille (rapport en cours : WAVELET D. *et al.*, service municipal, Chartres, 2008), réalisés à 400 m à l'est, au "Radray" et au "Muid" (FOURNIER 2004 ; BAILLEUX 2005 b), nous offrent, sur une vaste zone, l'image d'un tissu d'installations agricoles gallo-romaines situées à proximité d'*Autricum*. S'agit-il d'un unique *fundus*, une propriété foncière rurale qui peut comporter plusieurs exploitations, unités de productions distinctes ; ou bien sommes nous en présence de propriétés foncières exploitées de manière directe par une petite paysannerie libre qui assurait la tenue d'exploitations intercalaires entre des grands domaines fonciers ? Notons, d'ailleurs, le prolongement de l'occupation du site du "Radray" jusqu'au Haut Moyen Âge.

4 – CONCLUSION

L'opération de diagnostic réalisée sur l'emprise d'un aménagement de locaux d'activité aux "Beaumonts", sur la commune de Gellainville, a été archéologiquement positive.

Les nouvelles données viennent enrichir les connaissances acquises au cours des précédentes interventions préventives, sur le territoire de la ZA de Chartres – Gellainville. Ce suivi archéologique sur le long terme (10 ans), par les nombreux sites mis au jour, a livré une connaissance, jusqu'alors inédite, des occupations ayant marqué ce territoire de la zone d'activité, depuis les temps préhistoriques.

Dans ce contexte, la principale donnée nouvelle révélée sur le site des "Beaumonts", réside dans la découverte d'une occupation structurée importante à La Tène. L'identification précise d'un siège d'exploitation agricole gaulois constitue une donnée inédite sur l'ensemble des opérations de la zone d'activité. Par chance, le site semble en grande partie circonscrit dans la surface de prescription. Il paraît aussi se développer au-delà, entre autre, dans la parcelle ZR 154, à l'ouest, encore vierge d'aménagement. A ce jour, du fait des limites d'étude propres au diagnostic, la compréhension de l'organisation interne du site gaulois et son phasage chronologique ne sont encore qu'ébauchés.

Par ailleurs, l'installation d'une ferme ayant adopté le style architectural gallo-romain, au I^{er} s. de notre ère, sur le même site, offre un intéressant indice archéologique du phénomène de romanisation des campagnes et de l'abandon du modèle "indigène".

Cette transition du site, pose encore quelques questions à ce jour :

Combien de temps, précisément, la ferme "gauloise" a-t-elle survécu (si elle a survécu) après la fin de l'indépendance (période augustéenne) ? Un *hiatus* chronologique de quelques années, ou décennies, après une période d'abandon est-il envisageable entre les deux grandes phases d'aménagement du site, ou se sont-elles directement succédé ? Cette dernière hypothèse paraît vraisemblable à ce jour, au vu de l'apparente continuité chronologique du mobilier du site, entre La Tène Finale et le Haut Empire.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

H2551 : plan général des parcelles devant la dîme à Saint-Martin-au-Val (1684)

H2552, 2553 : plan général des parcelles devant la dîme à Saint-Martin-au-Val (1730)

ARTICLES ET OUVRAGES

BAILLEUX 2005a

BAILLEUX (A.), ZAC du Jardin d'Entreprises. "Avenue Gustave Eiffel (Archiv' Alpha)", rapport de fouille (SMAC), Orléans, DRAC Centre-SRA, 2005

BAILLEUX 2005b

BAILLEUX (G.), Gellainville. "Le Muid" et "Le Radray" (Tranches 2 et 3), rapport de diagnostic (INRAP), Orléans, DRAC Centre-SRA, 2005

BERTRAND, MAGUER 2007

BERTRAND (I.) et MAGUER (P.) (dir.), De pierre et de terre, Les Gaulois entre Loire et Dordogne, Mémoire XXX, 2007

BREDOW 2006

BREDOW (G.), Les voies romaines en Eure-et-Loir : le chemin de Saint-Mathurin, mémoire de master I d'archéologie, université Paris IV – Sorbonne, 2006

COURBOT 2000

COURBOT (C.), Évolutions des établissements ruraux à la période de transition (Ier s. av./ Ier s. apr. J.-C.) dans le quart nord-ouest de la France, *In* MARION (S.), BLANQUAERT (G.), Les installations agricoles de l'âge du Fer en France Septentrionale, rue d'Ulm, Paris, 2000 (p. 463 - 473)

FAJON, LEPERT 2000

FAJON (P.), LEPERT (T.), Mutation agricole à la fin de l'âge du Fer, *In* MARION (S.), BLANQUAERT (G.), Les installations agricoles de l'âge du Fer en France Septentrionale, rue d'Ulm, Paris, 2000 (p. 427 - 443)

FERDIERE 1972

FERDIERE (F. et M.), Introduction à l'étude d'un type céramique : les urnes à bord mouluré gallo-romaines précoces, *in* Revue Archéologique du centre de la France, 23, 1-2, 1972, p.77-88.

FERDIÈRE 1988

FERDIÈRE (A.), Les campagnes en Gaule romaine, les hommes et l'environnement en Gaule rurale, Errance, Paris, 1988, t.1.

FERDIÈRE 2005

FERDIÈRE (A.), Les Gaules, Ile s. av. J.-C. – Ve s. ap. J.-C., Armand Colin, Paris, 2005.

FERDIÈRE et al. 2006

FERDIÈRE (A.), MALRAIN (F.), MATTERNE (V.), MÉNIEL (P.), NISSEN JAUBERT (A.), Histoire de l'agriculture en Gaule 500 av. J.-C. – 1000 apr. J.-C., Errance, Paris 2006.

FOURNIER 2004

FOURNIER (L.), Gellainville, "Zone d'activités". 28 avril 2004 - 28 juin 2004, rapport de diagnostic (INRAP), Orléans, DRAC Centre-SRA, 2004

GRANSAR 2000

GRANSAR (F.), Le stockage alimentaire sur les établissements ruraux de l'âge du Fer en France septentrionale : complémentarité des structures et tendances évolutives, *In* MARION (S.), BLANQUAERT (G.), Les installations agricoles de l'âge du Fer en France Septentrionale, rue d'Ulm, Paris, 2000 (p. 277 - 297)

GUERINEAU DE BOIVILLETTE 1864

GUERINEAU DE BOISVILLETTTE (L-G.), Statistique archéologique du département d'Eure-et-Loir, Chartres, SAEL, 1864

HINGUANT 1997

HINGUANT (S.), LE GOFF (E.), JEAN (S.), MARGUERIE (D.), Le site gaulois de Bellevue à Augan (Morbihan), Un établissement rural en limite de deux influences armoricaines, *Revue archéologique de l'Ouest*, 14, 1997, p. 57-80.

JALMAIN 1990

JALMAIN (D.), Rapport de prospection aérienne en 1990, Orléans, DRAC Centre - SRA, 1990

JOBELOT, VERMEERSCH 1991

JOBELOT (N.), VERMEERSCH (D.), La céramique noire à pâte rougeâtre (NPR) : une première approche, *in* SFECAG, Actes du Congrès de Cognac, 1991, p. 291-302.

JOLY, OLLAGNIER 1994

JOLY (D.), OLLAGNIER (A.) et al., Carte archéologique de la Gaule. L'Eure-et-Loir. 28, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1994 (Carte archéologique de la Gaule, 28)

LALLEMAND, TUFFREAU-LIBRE 2005

LALLEMAND (D.), TUFFREAU-LIBRE (M.), La céramique "type Besançon" en Gaule centrale, in SFECAG, Actes du Congrès de Blois, 2005, p. 63-81.

LANDREAU 2002

LANDREAU (C.), Chartres. "Jardin d'Entreprises - Pôle SYNEO", rapport de diagnostic archéologique (INRAP), Orléans, DRAC Centre-SRA, 2002

LE GOFF 2003

LE GOFF (E.), "Armorique" et "Bretagne": réflexion sur l'assimilation de ces concepts pour la fin de l'Age du Fer, Revue archéologique de l'Ouest, supplément n°10, 2003, p. 103-117.

LELONG 1990

LELONG (A.), Rapport de prospection aérienne dans le sud de l'Eure-et-Loir, Orléans, DRAC Centre-SRA, 1990

LELONG 2004

LELONG (A.), Rapport de prospection aérienne dans le sud de l'Eure-et-Loir, Orléans, DRAC Centre-SRA, 2004

MARION, BLANQUAERT 2000

MARION (S.), BLANQUAERT (G.), Les installations agricoles de l'âge du Fer en France Septentrionale, rue d'Ulm, Paris, 2000

MENILLET 1971

MENILLET (F.) et VERMEIRE (R.), Carte géologique de la France à 1/50000e . Chartres (XXI – 16). Notice explicative, Orléans, BRGM, 1971

MERCEY 2005

MERCEY (F.), Chartres. "Le Jardin d'entreprises, tranche 6", rapport de diagnostic (INRAP), Orléans, DRAC Centre-SRA, 2005

MERLET 1861

MERLET (L.), Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, Chartres, SAEL, 1861

RANGER 2004 a

RANGER (O.), Chartres. "Jardin d'entreprises - Tranche n°3", rapport de diagnostic (INRAP), Orléans, DRAC Centre-SRA, 2004

RANGER 2004 b

RANGER (O.), Chartres. "Jardin d'Entreprises - Tranche n°4", rapport de diagnostic (INRAP), Orléans, DRAC Centre-SRA, 2004

RIQUIER 1997

RIQUIER (S.), Contribution à l'étude d'ensembles augustéens précoces en pays carnute, Saumeray, "Le Bas-des-Touches" (Eure-et-Loir), SFECAG, Actes du colloque du Mans, 1997, p. 345-356.

RIQUIER 2005

RIQUIER (S.), Evolution des répertoires céramiques à Orléans/CENABUM (Loiret), entre la fin du IIe siècle avant J.-C et l'époque augustéenne Aperçu préliminaire, SFECAG, actes du Congrès de Blois, 2005, p. 21-38.

RIQUIER 2007

RIQUIER (S.), La chronologie de l'oppidum Carnute de Cenabum/Orléans (Loiret), *in* fascicules de pré-actes de la table ronde organisée au CAE du mont Beuvray du 15-17 octobre 2007, chronologie de la fin de l'âge du Fer (IIIe-IIe s. av. J.-C) dans l'Est de la France et les régions voisines, inédit.

SELLÈS 1990

SELLÈS (H.), Rapport de prospection aérienne en pays chartrain en 1990, Orléans, DRAC Centre - SRA, 1990

SELLÈS 2001

SELLÈS (H.), Céramiques gallo-romaines à Chartres et en Pays Carnute, Catalogue typologique, 16e supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, FERAC / ARCHEA / ADAUC, Chartres 2001

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : localisation du département de l'opération	10
Figure 2 : environnement géologique	12
Figure 3 : environnement archéologique de la commune de Gellainville	14
Figure 4 : environnement archéologique du diagnostic	15
Figure 5 : report des structures des "Beaumonts" et du "Radray" sur le cadastre napoléonien	21
Figure 6 : report des structures des "Beaumonts" sur le cadastre napoléonien	23
Figure 7 : plan général du diagnostic	27
Figure 8 : plan de localisation du mobilier lithique (silex)	31
Figure 9 : faits F102 et F103	33
Figure 10 : faits F402 et F403	34
Figure 11 : faits F801 et F802	35
Figure 12 : plan des structures de la Protohistoire	37
Figure 13 : faits F1109 et F1203	38
Figure 14 : fait F1201	40
Figure 15 : fait F1008 et F1105	42
Figure 16 : fait F1503	46
Figure 17 : faits F1602 et F1603	47
Figure 18 : faits F1605 et F1606	48
Figure 19 : faits F1006 et F1108	53
Figure 20 : faits F1007 et F1204	55
Figure 21 : fait F1301	56
Figure 22 : faits F1405 et F1407	57
Figure 23 : faits F1510	60
Figure 24 : fait F1418	63
Figure 25 : fait F1607	64
Figure 26 : fait F1802 et 1803	67
Figure 27 : faits F1101 et F1114	69
Figure 28 : faits F1504 et F1505	72
Figure 29 : faits F1512 à F1515	73
Figure 30 : faits F1705, F1706 et F1707	75

Figure 31 : plan des structures gallo-romaines	76
Figure 32 : faits F1003, F1004 et F1010	78
Figure 33 : faits F1102 et F1202	80
Figure 34 : faits F1402 et F1404	83
Figure 35 : fait F1408	87
Figure 36 : fait F1436	89
Figure 37 : fait F1421 à F1435 (bâtiment)	91
Figure 38 : faits F301, F401 et F501	93
Figure 39 : planche céramique de La Tène C2 - D1	99
Figure 40 : planche céramique de La Tène Finale (D1 - D2)	100
Figure 41 : planche céramique gallo-romaine	101

ANNEXES

ANNEXE 1 : ENVIRONNEMENT ARCHEOLOGIQUE

Annexe 1A : Premières mentions des agglomérations voisines dans les sources
Annexe 1B : Liste des sites indiqués sur les figures 3 et 4

ANNEXE 2 : FORMATIONS GEOLOGIQUES

ANNEXE 3 : INVENTAIRE DES FAITS ARCHEOLOGIQUES

ANNEXE 4 : INVENTAIRE DU MOBILIER

Annexe 4A : Inventaire de la céramique
Annexe 4B : Inventaire du mobilier lithique
Annexe 4C : Inventaire des autres mobiliers

ANNEXE 5 : INVENTAIRE DES DOCUMENTS GRAPHIQUES

ANNEXE 1 : ENVIRONNEMENT ARCHÉOLOGIQUE

ANNEXE 1A : PREMIÈRES MENTIONS DES AGGLOMÉRATIONS VOISINES DANS LES SOURCES

Agglomération	Commune actuelle	Première mention	Source
Artheville	Gellainville	1248	MERLET 1861, p. 5
Bonville	Gellainville	1182	MERLET 1861, p. 24
Gellainville	Gellainville	1160	MERLET 1861, p. 80

ANNEXE 1B : LISTE DES SITES INDIQUÉS SUR LES FIGURES 3 ET 4

Epoque	N° de site Patriarcale	Adresse	Coordonnées Lambert II étendu		Nature	Source	N° sur la carte
			X	Y			
Epoque indéterminée		Bois des Poteries*	541511	2383112	site d'extraction d'argile	LANDREAU 2002, p. 3	1
		Bois des Poteries, Croix des Poteries	539687	2379893	indice toponymique de l'existence ancienne d'une activité d'extraction d'argile	carte IGN au 1/25000	2
		Chanteraine	541737	2379453	enceinte multiple ou superposition de différentes enceintes (Protohistoire ?)	JALMAIN 1990 ; LELONG 1990 ; SELLES 1990	3
		Jardin d'Entreprises, tranche 3*	540317	2382352	bâtiment sur poteaux	RANGER 2004, p. 3	4
		La Vallée de Nogent	542366	2381652	enclos curviligne (Protohistoire ?)	LELONG 2004	5
		Les Vieilles Mairies	539270	2379274	indice toponymique de l'existence de mairies	carte IGN au 1/25000	6
		Fosse du Moulin	541835	2380781	indice toponymique et topographique de la présence d'un moulin à eau	carte IGN au 1/25000	7
		Bois Baudry*	540718	2382680	amas de déblais (Paléolithique Supérieur)	LANDREAU 2002, p. 10	8
		Bois des Poteries*	541057	2383374	mobilier lithique (Paléolithique Supérieur) et structures en creux (Néolithique Moyen)	LANDREAU 2002, p. 4	9
		Jardin d'Entreprises, tranche 1*	540320	2383068	mobilier lithique, fosse (Paléolithique inférieur à Néolithique)	RANGER 2004, p. 2	10
Préhistoire		Jardin d'Entreprises, tranche 3*	540727	2382224	biface isolé (Paléolithique Moyen)	RANGER 2004, p. 3	11
		Jardin d'Entreprises, tranche 5*	541027	2383089	site de nature indéterminée (Néolithique Moyen)	MERCEY 2005, fig. 4	12
			540421	2381955	mobilier lithique (Paléolithique Moyen)	FOURNIER 2004, p. 13	13
		Le Radray, tranche 1	540573	2382045	mobilier lithique (Paléolithique Supérieur)	FOURNIER 2004, p. 13	14
		Le Radray, tranche 3	540480	2381703	armature de flèche (Néolithique Ancien)	FOURNIER 2004, p. 13	15
		Avenue Gustave Eiffel*	540697	2381906	amas de déblais (Paléolithique Moyen)	BAILLEUX G. 2005, p. 20-23	16
		Bois Baudry*	540945	2382943	fosses associées à du mobilier (La Tène)	RANGER 2004, p. 2	17
			540659	2382732	structures en creux (Hallstatt)	LANDREAU 2002, p. 10-11	18
		Bois des Poteries*	541161	2383347	mobilier lithique, céramique, structures en creux (Bronze Final ou du Hallstatt Ancien)	LANDREAU 2002, p. 3-4	19
		Le Radray, tranche 1	540690	2382120	fosse	FOURNIER 2004, p. 16	20
Protohistoire		Le Radray, tranche 2	540463	2381347	fosse comblée peu après son creusement (Hallstatt)	BAILLEUX G. 2005, p. 25-27	21
		Le Radray, tranche 3	540669	2381694	ensemble de structures en creux (La Tène Finale)	FOURNIER 2004, p. 15 ; BAILLEUX G. 2005, p. 25-27	22
		Bois des Poteries*	541124	2383277	ensemble de fossés parcelaires (Haut-Empire)	LANDREAU 2002, p. 3-4	23
		Bonville	540392	2380071	site de nature indéterminée	BREDDOW 2006, fig. 2	24
		Chemin de Saint-Mathurin	non applicable		voie romaine d' <i>Aurizum</i> à <i>Agedinsum</i>	AD28 H2551	25
		Jardin d'Entreprises, tranche 1*	540593	2382982	ensemble de mares et de fossés (Bas Empire)	BAILLEUX A. 2005	26
			540569	2383307	site de nature indéterminée	MERCEY 2005, fig. 4	27
		La Justice	541016	2378790	<i>villa</i>	JOLY, OLLAGNIER 1994, p. 184	28
		L'Arche du Prié	540488	2377802	<i>villa</i>	LELONG 1989	29
		Le Radray, tranche 1	540296	2381845	petit bâtiment isolé (Haut Empire)	FOURNIER 2004, p. 19	30
Epoque gallo-romaine		Le Radray, tranches 1 et 3	540178	2381787	habitat rural avec double enclos (Haut Empire)	BAILLEUX G. 2005, p. 29-41	31
		Le Radray, tranche 3	540615	2381742	structures en creux (époque augustéenne)	BAILLEUX G. 2005, p. 27-29	32
		Le Radray, tranche 3	540699	2381846	mares et structures en creux (Bas Empire)	BAILLEUX G. 2005, p. 34-38	33
		Le Radray, Les Beaumonts	non applicable		chemin cavé avec fossés bordiers (Bas Empire)	FOURNIER 2004, p. 48 ; BAILLEUX G. 2005, p. 20-25	34
		Montléverin	542285	2382156	<i>villa</i>	LELONG 1994	35
		RD24*	non applicable		possible voie romaine	base Patriarcale	36
		RN154	non applicable		voie romaine d' <i>Aurizum</i> à <i>Cenabum</i>	G. DE BOISVILLE 1864, p. 191-193	37
		Zi de Chartres-Gellainville	539264	2381227	site de nature indéterminée	BREDDOW 2006, fig. 2	38
		Arthville	539423	2377903	hameau (XIIIe-XVIIe siècles)	MERLET 1861, p. 5	39
		Bois Baudry*	540627	2382754	four (Haut Moyen Age)	LANDREAU 2002, p. 11	40
Moyen Age		Bois de la Motte	539631	2381477	indice topographique et toponymique de l'existence d'une motte castrale	AD28 H2551	41
		Bonville	540639	2380155	commanderie templière	MERLET 1861, p. 24	42
		Gellainville	540098	2379162	église paroissiale Saint-Jean-Baptiste	base Palissy, PM28000720	43
		Jardin d'entreprises, tranche 1*	540597	2382931	petite installation artisanale (Ive-VIIIe siècles)	BAILLEUX A. 2005, p. 144	44
		Le Radray, tranches 1 et 3	540641	2381932	hameau (Ve-VIe siècles)	FOURNIER 2004, p. 32-53 ; BAILLEUX G. 2005, p. 41-45	45
		Le Radray, tranche 3	540707	2381884	nécropole (VIIe siècle)	BAILLEUX G. 2005, p. 41-45	46
		La Croix Verte	541248	2381817	croix	carte de Cassini	47
		RD29	non applicable		voie ancienne du Gord à Sazeray	carte de Cassini	48
		RD339.8	non applicable		voie ancienne (peut-être médiévale) du Gord à Voves	AD28 H2552 et 2553 ; carte de Cassini	49
		Les Mesures	541043	2379608	indice toponymique de la présence d'un hameau	carte IGN au 1/25000	50

ANNEXE 2 : FORMATIONS GÉOLOGIQUES

		0,00	25,00	50,00	75,00	100,00	125,00	150,00	175,00	200,00
Tr 1	Semelle labours limon	-0,22 >-1,16	-0,24 >-0,80	-0,20 >-0,82	-0,22 >-0,74	-0,20 >-0,60	-0,25 >-0,50	-0,29 >-0,70	-0,32 >-0,58	
Tr 2	Semelle labours limon argile	-0,20 >-1,00	-0,20 >-0,70	-0,20 >-0,60	-0,18 >-0,48 >-0,50	-0,24 >-0,43 >-0,45	-0,26 >-0,30 >-0,48	-0,24 >-0,45	-0,31 >-0,60	
Tr 3	Semelle labours limon argile	-0,30 -1,15 >-1,30	-0,24 -0,46 >-0,58	-0,24 -0,50 >-0,58	-0,20 -0,48 >-0,54	-0,23 -0,45 >-0,53	-0,25 -0,50 >-0,53	-0,25 -0,50 >-0,50	-0,32 -0,55 >-0,55	186 m -0,35 -0,78 >-0,95
Tr 4	Semelle labours limon argile	-0,35 -1,24 >-1,30	-0,20 >-0,45 >-0,50	-0,22 -0,40 >-0,50	-0,23 -0,35 >-0,40	-0,26 -0,60 >-0,60	-0,28 -0,60 >-0,60	-0,27 -0,45 >-0,60	-0,30 -0,50 >-0,70	
Tr 5	Semelle labours limon argile	-0,40 >-1,10	-0,22 -0,56 >-0,70	-0,24 -0,40 >-0,55	-0,20 -0,50 >-0,70	-0,26 -0,47 -0,58	-0,22 -0,38 >-0,50	-0,25 -0,50 >-0,50	-0,26 -0,40 >-0,56	-0,25 >-0,45
Tr 6	Semelle labours limon argile	-0,30 -0,50 >-0,80	30m : -0,30 >-0,60							
Tr 7	Semelle labours limon argile	-0,30 -0,50 >-0,60	-0,22 -0,42 >-0,50							
Tr 8	Semelle labours limon argile	-0,24 -0,50 >-0,55	-0,30 -0,70 >-0,80	-0,30 -0,55 >-0,60	-0,20 -0,50 >-0,56	-0,30 -0,50 >-0,55				
Tr 9	Semelle labours limon argile	-0,30 -0,60 >-0,90	-0,26 -0,46 >-0,58	-0,27 -0,40 >-0,50	-0,24 -0,43 >-0,55	-0,30 -0,45 >-0,65	-0,25 -0,30 >-0,45	-0,20 -0,40 >-0,52	-0,25 -0,45 >-0,58	
Tr 10	Semelle labours limon argile	-0,30 -0,50 >-0,72	-0,25 -0,47 >-0,57	-0,20 -0,40 >-0,40	-0,23 -0,40 >-0,40	-0,24 -0,45 >-0,45	-0,23 -0,40 >-0,45	-0,24 -0,60 >-0,60		
Tr 11	Semelle labours graviers limon argile	-0,10 -0,38 >-0,40	-0,15 -0,30 >-0,45	-0,25 >-0,40	-0,24 >-0,36	-0,25 >-0,40	-0,30 >-0,55	-0,27 >-0,50		
Tr 12	Semelle labours argile	-0,24 >-0,50	-0,20 >-0,40	-0,20 >-0,40	-0,23 >-0,50	-0,25 >-0,45	-0,30 >-0,50	-0,50 >-0,50	-0,23 >-0,45	

ANNEXE 2 : FORMATIONS GÉOLOGIQUES

Tr 13	Semelle labours	-0,35	-0,25	-0,22	-0,20	-0,20	-0,20	-0,25	-0,30
	limon			-0,30	-0,40	-0,40	-0,47		
	argile	>-0,48	>-0,74	>-0,40	>-0,40	>-0,50	>-0,55	>-0,40	
Tr 14	Semelle labours	-0,25	-0,25	-0,25	-0,3	-0,24	-0,25	-0,25	-0,2 171 m : -0,30
	limon	-0,5		>-0,43		-0,45	-0,45	-0,4	
	argile	>-0,58			>-0,50	>-0,54	>-0,56	>-0,50	>-0,58
Tr 15	Semelle labours	-0,25	-0,22	-0,20	-0,25	-0,20	-0,20	-0,20	-0,20 173 m : -0,20
	limon	-0,65	-0,40	-0,35	-0,40	-0,42	-0,40	-0,40	-0,40
	argile	>-0,86	>-0,50	>-0,46	>-0,55	>-0,52	>-0,50	>-0,50	>-0,50
Tr 16	Semelle labours	-0,15	-0,20	-0,20	-0,24	-0,23	-0,23	-0,23	-0,22 174 m : -0,23
	graviers	-0,30							
	limon	-0,95	-0,37	-0,40	-0,50	-0,70	-0,50	-0,45	-0,38
Tr 17	argile	>-1,10	>-0,52	>-0,60	>-0,54	>-1,00	>-0,64	>-0,50	>-0,50
	Semelle labours	-0,30	-0,20	-0,20	-0,25	-0,25	-0,25	-0,24	171 m : -0,20
	limon	>-0,97	-0,40	-0,40	-0,43	-0,50	-0,50	-0,40	-0,37
Tr 18	argile		>-0,48	>-0,60	>-0,53	>-0,60	>-0,66	>-0,60	>-0,60
	Semelle labours	-0,23	-0,30	-0,30	-0,30	-0,30	-0,26	-0,24	165 m -0,26
	limon	>-1,20	>-0,70	-0,60	>-0,65	>-0,70	-0,45	-0,50	-0,60
	argile			>-0,70			>-0,55	>-0,56	>-0,78

ANNEXE 3 : INVENTAIRE DES FAITS ARCHEOLOGIQUES

Gellainville - "Les Beaumonts" - Diagnostic archéologique - 2008 - Inventaire des faits archéologiques

N° FAIT	TYPE	Long.	Larg.	Apparit°	Prof. ss sol actuel	Fouille	Remplissage	Datation
101	FOSSE	1,80 m	1,20 m	-0,60 m		non	limon argileux brun/gris	Néolithique ?
102	FOSSE	4,42 m	1,10 m	-0,50 m	-1,10 m	mécanique	limon argileux brun/gris	Néolithique ?
103	CHABLIS ?	1,80 m	1,00 m	-0,70 m	-1,00 m	mécanique	limon argileux très cendreuse	non
104	FOSSE	1,92 m	0,69 m	-0,60 m	>-0,70 m	mécanique	limon argileux brun/gris	Néolithique ?
301	FOSSÉ	0,70 m	0,70 m	-0,30 m	-0,54 m	mécanique	limon argileux gris/jaune	Epoque moderne
401	FOSSÉ	0,40 m	0,40 m	-0,30 m	-0,50 m	mécanique	limon argileux gris/jaune	Epoque moderne
402	FOSSE	1,40 m	0,60 m	-0,58 m	-0,76 m	manuelle	1: limon sablonneux beige orangé, nodules d'argille. 2: limon brun clair, inclusions de manganèse	Néolithique ?
403	FOSSE	0,80 m	0,52 m	-0,70 m	-0,90 m	manuelle	limon sablonneux beige clair, inclusions d'argille et manganèse	Néolithique ?
501	FOSSÉ		0,56 m	-0,30 m	-0,56 m	mécanique	limon argileux gris/jaune	Epoque moderne
801	FOSSE	0,96 m	0,50 m	-0,52 m	-0,60 m	manuelle	limon beige, oxydation orange, inclusions de manganèse	non
802	FOSSE	1,20 m	0,50 m	-0,52 m	-0,60 m	manuelle	limon beige, oxydation orange, inclusions de manganèse	non
1001	FOSSÉ		0,48 m	-0,40 m		non	limon gris	La Tène ?
1002	ANULÉ							
1003	EMPIERREMENT	5,65 m	3,93 m	-0,32 m		non	empièrrement de rognons de silex et limon brun	GR HE (1er s.)
1004	FOSSÉ		0,55 m	-0,55 m	-0,75 m	partielle	limon brun foncé	GR HE (1er s.)
1005	TROU DE POTEAU?	0,30 m	0,30 m			non	limon brun clair	Gallo-Romain
1006	FOSSÉ		2,24 m / 2,00m /	-0,26 m / 0,19m	-1,00 m / -0,90 m	mécanique	limon argileux brun clair	La Tène Finale / GR HE
1007	FOSSÉ		0,75 m	-0,40 m		mécanique	limon argileux brun clair, taches oxydation de manganèse	Gallo-romain ?
1008	FOSSÉ		1 m	-0,33 m		non	limon argileux gris-brun	Tène D
1009	RADIER ?	6,46 m	0,91 m	-0,40 m		non	empièrrement de rognons de silex et argile blanche	Gallo-romain ?
1010	FOSSÉ		0,55 m	-0,55 m		non	limon brun foncé	Gallo-romain
1011	FOSSÉ						limon argileux gris clair, quelques tâches d'oxydation torchis rubéfié	La Tène
1101	TROU DE POTEAU	0,60 m	0,60 m	-0,35 m		non	rognons de silex et limon brun foncé	Protohistoire
1102	RADIER		0,80 m	-0,22 m		non	rognons de silex et limon brun foncé torchis rubéfié	Gallo-romain
1103	TROU DE POTEAU	0,58 m	0,58 m	-0,30 m				La Tène

1104	FOSSÉ		0,50 m	-0,33 m				limon argileux brun clair, taches oxydation de manganèse	La Tène
1105	FOSSÉ		1,75 m	-0,33 m	-1,40 m	non		limon argileux gris brun	La Tène Finale
1106	FOSSÉ		1,60 m	-0,42 m	-1,34 m	mécanique		limon argileux gris clair, quelques tâches d'oxydation	La Tène
1107	FOSSE		1,10 m	-0,41 m	>-0,80 m	partielle		1 : limon beige, 2 : limon argileux gris clair et oxydation de manganèse	La Tène ?
1108	FOSSÉ		1,05 m	-0,39 m		mécanique		limon argileux brun clair	La Tène Finale / GR HE
1109	FOSSÉ		0,60 m	-0,24 m		non		limon argileux gris clair oxydé	Tène C / D
1110	FOSSÉ		0,39 m	-0,50 m		non		limon gris	Fin Tène C2 - début Tène D1
1111	FOSSÉ		0,40 m	-0,50 m		non		limon gris	La Tène
1112	MARE ?			-0,30m		non		gros sédiment gris argileux.	Gallo-romain 1er s.
1113	TROU DE POTEAU		0,51 m	-0,40 m		non		torchis rubéfié	La Tène
1114	TROU DE POTEAU		0,78 m	-0,50 m	-0,72 m	manuelle		limon gris charbonneux, terre rubéfiée	La Tène
1115	TROU DE POTEAU ? / FOSSE DE CALAGE ?	0,83 m	1,30 m	-0,40 m	>-0,66 m	superficielle		limon très charbonneux	Fin Tène C2 - début Tène D
1201	FOSSÉ		0,60 m	-0,32 m	-0,66 m	manuelle		limon argileux brun gris, inclusions manganèse	Tène C / D
1202	RADIER		0,90 m	-0,20 m	-0,52 m	mécanique		empierrement de rognons de silex+ limon brun foncé	Gallo-romain
1203	FOSSÉ		0,50 m	-0,24 m	-0,76 m	mécanique		limon argileux gris clair oxydé	Tène C / D
1204	FOSSÉ		0,72 / 1,20 m	-0,24 m	-0,76 m	mécanique		limon argileux brun clair, taches oxydation de manganèse	La Tène ?
1205	FOSSÉ		0,56 m	-0,40 m		non		limon argileux gris	La Tène D
1206	FOSSÉ		0,35 m	-0,32 m	-0,70 m	mécanique		limon argileux gris clair	La Tène ?
1207	FOSSE	0,98 m	0,53 m	-0,44 m		non		limon gris clair	non
1208	FOSSÉ		0,35 m	-0,40 m		non		limon gris charbonneux + pierres de grès	La Tène Finale / GR HE

1209	FOSSE				0,95 m	-0,40 m			non	limon argileux gris clair oxydé	La Tène ?
1301	FOSSE				1,20 m	-0,34 m		mécanique	1 : limon charbonneux gris sombre, 2 : limon argileux gris clair et oxydation	La Tène Finale / GR HE	
1302	DRAIN (Antique)?				0,45 m	-0,40 m		mécanique	rogons de silex en surface	Gallo-romain	
1303	FOSSE				0,44 m	-0,40 m		mécanique	limon argileux brun gris, inclusions manganèse	Tène C / D	
1304	RADIER					-0,30 m		non	empierrement de rognons de silex+ limon brun foncé	Gallo-romain	
1305	FOSSE / MARE ?				>2 m	-0,40 m		non	limon argileux gris, charbon de bois	La Tène	
1306	FOSSE				1,00 m	-0,35 m		non	limon argileux gris clair oxydé	la Tène ?	
1307	FOSSE				0,81 m	-0,44 m		non	limon argileux gris clair	Fin Tène Moyenne - Tène Finale	
1308	FOSSE				0,64 m	-0,39 m		non	limon argileux gris clair	La Tène ?	
1309	TROU DE POTEAU	0,41 m			0,41 m	-0,40 m		non	limon très charbonneux	La Tène	
1310	TROU DE POTEAU	0,51 m			0,38 m	-0,40 m		non	limon très charbonneux	La Tène	
1311	TROU DE POTEAU	0,29 m			0,29 m	-0,40 m		non	calage constitué de frgts de TCA (imbrex) imbriqués	GR	
1312	TROU DE POTEAU	0,26 m			0,26 m	-0,30 m		non	calage constitué de frgts de TCA (imbrex) et rognons de silex	GR	
1313	TROU DE POTEAU	0,62 m			0,50 m	-0,40 m		non	limon très charbonneux	La Tène	
1314	TROU DE POTEAU	0,29 m			0,29 m	-0,40 m		oui	calage constitué de frgts de TCA (imbrex) imbriqués	GR	
1401	FOSSE	9 m			>0,95 m	-0,35 m		non	limon gris clair + TCA	GR HE	
1402	RADIER	13 x 10,50 m			1 m	-0,20 m		mécanique	empierrement de rognons de silex + limon brun foncé	GR HE	
1403	RADIER	18,66 m			0,65 m	-0,30 m		non	empierrement de rognons de silex	GR HE	
1404	FOSSE				0,90 m	-0,35		superficielle	limon brun gris	GR 1er s.	
1405	SILO	1,24 m			1,00 m	-0,46 m		mécanique	argile limoneuse brun grise	La Tène Finale	
1406	MARE	>19,80 m			>6,40 m	-0,50 m		non	limon gris très sableux + charbon	Gallo-romain ?	

1434	TROU DE POTEAU	0,78 m	0,78 m	-0,42 m			non	calage de rognons de silex, limon cendreaux gris foncé	Gallo-Romain
1435	TROU DE POTEAU	0,67 m	0,67 m	-0,41 m			non	calage de rognons de silex, limon cendreaux gris foncé	Gallo-Romain
1436	FOSSE / MARE ?		4,00 m	-0,50 m	>-1,50 m	mécanique		1: limon argileux brun clair. 2: argile limoneuse gris beige, 3: argile gris bleu à beige, 4: argile grise verte limon argileux gris clair	La Tène - GR HE
1437	FOSSE		1,10 m	-0,50 m		non			Fin Tène Moyenne - Tène Finale
1501	ANNULÉ								
1502	FOSSE		0,32 m	-0,50 m			non		La Tène ?
1503	FOSSE		0,65 m	-0,22 m	-0,48 m	mécanique		limon brun clair, oxydation de manganèse	La Tène Finale
1504	TROU DE POTEAU	0,27 m	0,27 m	-0,30 m	-0,44 m	manuelle		limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1505	TROU DE POTEAU	0,30 m	0,28 m	-0,30 m	-0,46 m	manuelle		limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1506	TROU DE POTEAU	0,28 m	0,28 m	-0,30 m		non		limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1507	TROU DE POTEAU	0,28 m	0,28 m	-0,30 m		non		limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1508	TROU DE POTEAU	0,27 m	0,27 m	-0,30 m		non		limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1509	TROU DE POTEAU	0,30 m	0,30 m	-0,30 m		non		limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1510	FOSSE		1,10 / 1,60 m	-0,30 m	-0,92 m	mécanique		1: limon beige foncé, 2: limon argileux beige clair, 3: argile gris clair, oxydation de manganèse	Tène C2 - D2
1511	ANNULÉ					non			
1512	TROU DE POTEAU	0,36	0,34	-0,37 m	-0,70 m	manuelle		limon brun-calage de moellons grès au fond	La Tène
1513	TROU DE POTEAU	0,36	0,34	-0,5	-0,74	manuelle		limon brun-calage de moellons grès au fond	La Tène
1514	TROU DE POTEAU	0,34	0,34	-0,5		manuelle		limon brun-calage de moellons grès au fond	La Tène
1515	TROU DE POTEAU	0,34	0,34	-0,5	0,64	manuelle		limon brun-calage de moellons grès au fond	La Tène
1516	FOSSE		1,10 m	-0,59 m		non		limon argileux gris clair	Fin Tène Moyenne - Tène Finale
1601	FOSSE		0,72 m	-0,50 m		non		limon gris clair-inclusions argileuses orange+charbon	Fin Tène C2 - début Tène D1
1602	FOSSE		0,88	-0,4	-0,82	mécanique		limon gris clair-inclusions argileuses orange+charbon	Fin Tène C2 - début Tène D1
1603	FOSSE		0,64	-0,5	-0,84	mécanique		limon gris clair-inclusions argileuses orange+charbon	Fin Tène C2 - début Tène D1
1604	FOSSE / TP ?	0,80 m	0,70 m	-0,32 m		non		rognons de silex en surface	GR HE (1er s.)
1605	FOSSE CYLINDRIQUE	0,55 m	0,55 m	-0,30 m		superficielle		limon brun cendreaux charbonneux en surface	La Tène

1434	TROU DE POTEAU	0,78 m	0,78 m	-0,42 m			non	calage de rognons de silex, limon cendreuse gris foncé	Gallo-Romain
1435	TROU DE POTEAU	0,67 m	0,67 m	-0,41 m			non	calage de rognons de silex, limon cendreuse gris foncé	Gallo-Romain
1436	FOSSE / MARE ?		4,00 m	-0,50 m	>-1,50 m		mécanique	1: limon argileux brun clair. 2: argile limoneuse gris beige, 3: argile gris bleu à beige. 4: argile grise verte	La Tène - GR HE
1437	FOSSE		1,10 m	-0,50 m			non	limon argileux gris clair	Fin Tène Moyenne - Tène Finale
1501	ANNULÉ								
1502	FOSSE		0,32 m	-0,50 m			non		La Tène ?
1503	FOSSE		0,65 m	-0,22 m	-0,48 m		mécanique	limon brun clair, oxydation de manganèse	La Tène Finale
1504	TROU DE POTEAU	0,27 m	0,27 m	-0,30 m	-0,44 m		manuelle	limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1505	TROU DE POTEAU	0,30 m	0,28 m	-0,30 m	-0,46 m		manuelle	limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1506	TROU DE POTEAU	0,28 m	0,28 m	-0,30 m			non	limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1507	TROU DE POTEAU	0,28 m	0,28 m	-0,30 m			non	limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1508	TROU DE POTEAU	0,27 m	0,27 m	-0,30 m			non	limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1509	TROU DE POTEAU	0,30 m	0,30 m	-0,30 m			non	limon argileux brun orangé, charbonneux	La Tène
1510	FOSSE		1,10 / 1,60 m	-0,30 m	-0,92 m		mécanique	1: limon beige foncé, 2: limon argileux beige clair, 3: argile gris clair, oxydation de manganèse	Tène C2 - D2
1511	ANNULÉ						non		
1512	TROU DE POTEAU	0,36	0,34	-0,37 m	-0,70 m		manuelle	limon brun-calage de moellons grès au fond	La Tène
1513	TROU DE POTEAU	0,36	0,34	-0,5	-0,74		manuelle	limon brun-calage de moellons grès au fond	La Tène
1514	TROU DE POTEAU	0,34	0,34	-0,5			manuelle	limon brun-calage de moellons grès au fond	La Tène
1515	TROU DE POTEAU	0,34	0,34	-0,5	0,64		manuelle	limon brun-calage de moellons grès au fond	La Tène
1516	FOSSE		1,10 m	-0,59 m			non	limon argileux gris clair	Fin Tène Moyenne - Tène Finale
1601	FOSSE		0,72 m	-0,50 m			non	limon gris clair-inclusions argileuses orange+charbon	Fin Tène C2 - début Tène D1
1602	FOSSE		0,88	-0,4	-0,82		mécanique	limon gris clair-inclusions argileuses orange+charbon	Fin Tène C2 - début Tène D1
1603	FOSSE		0,64	-0,5	-0,84		mécanique	limon gris clair-inclusions argileuses orange+charbon	Fin Tène C2 - début Tène D1
1604	FOSSE / TP ?	0,80 m	0,70 m	-0,32 m			non	rognons de silex en surface	GR HE (ler s.)
1605	FOSSE CYLINDRIQUE	0,55 m	0,55 m ?	-0,30 m			superficielle	limon brun cendreuse charbonneux en surface	La Tène

1606	FOSSE CYLINDRIQUE	0,88 m	0,88 m	-0,20 m	-0,72 m	manuelle	1 : limon cendreux charbonneux, 2 : limon gris clair	La Tène
1607	FOSSE		2,06 m	-0,22	-1,14	mécanique	1-limon brun; 2-limon argileux gris clair+manganèse+charbon; 3-argile limoneuse grise orange+charbon	Fin Tène Moyenne - Tène Finale
1608	SILLO ?	1,42 m	1,39 m	-0,50 m		non	limon argileux brun sombre	La Tène ?
1701	FOSSE	1,20 m	0,90 m	-0,40 m	-0,60 m	mécanique	limon gris clair	Mod. / Contemporain
1702	TROU DE POTEAU	0,50 m	0,50 m	-0,40 m	-0,58 m	manuelle	limon gris clair, calage de grès au fond	La Tène ?
1703	TROU DE POTEAU?	0,32 m	0,32 m	-0,50 m	-0,80 m	manuelle	limon gris charbonneux, terre rubéfiée, grès au fond	La Tène ?
1704	FOSSE	1 m	0,70 m	-0,44 m	-0,70 m	mécanique	limon gris clair	La Tène ?
1705	TROU DE POTEAU ARASE ?	0,3	0,28	-0,5	-0,63 m	manuelle	limon gris beige clair charbonneux	La Tène ?
1706	TROU DE POTEAU ARASE ?	0,3	0,2	-0,55 m	-0,58 m	manuelle	limon gris orangé charbonneux (très arasé)	La Tène ?
1707	TROU DE POTEAU ARASE ?	0,44	0,22	-0,52	-0,66	manuelle	limon gris beige clair charbonneux	La Tène ?
1708	FOSSE		0,68 m	-0,60 m		non	limon argileux gris clair	Fin Tène Moyenne - Tène Finale
1801	FOSSE	3,39 m	0,40 m	-0,60 m	-0,75 m	mécanique	limon gris clair	< Tène D1
1802	FOSSE CIRCULAIRE	0,90 m	?	-0,36 m	-0,68 m	manuelle	limon brun gris cendreux et charbon de bois	Tène C2 - D2
1803	FOSSE CIRCULAIRE	0,90 m	0,90 m	-0,36 m	-0,68 m	manuelle	limon brun gris cendreux et charbon de bois	La Tène
1804	FOSSE		1,60 m	-0,50 m	-1,20 m	mécanique	limon argileux gris clair	Fin Tène C2 - La Tène D1

ANNEXE 4 : INVENTAIRE DU MOBILIER

ANNEXE 4A : INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

REC Récente
 MOD Grès moderne
 GRE
 CC Commune claire
 CCEB Commune claire engobe blanc

AMP

paroi fine
 Commune sombre

CSB
 CSL

Comme sombre surface brute
 Commune sombre lustrée/lissée

PF

paroi fine

CS

Commune sombre

CSB

Commune sombre surface brute

CSL

Commune sombre lustrée/lissée

Récente

Grès moderne

Commune claire

Commune claire engobe blanc

REC

MOD
GRE

CC

CCEB

PF

paroi fine

CS

Commune sombre

CSB

Commune sombre surface brute

CSL

Commune sombre lustrée/lissée

Amphore

La Tène non tournée (modélée) grossière

La Tène non tournée (modélée) fine

La Tène Tournée fine

La Tène tournée épaisse

Dolium

DOL

N° Tranchée	N° de structure ou localisation	Immatriculation	iso	Catégorie/pâte	Production/traitement de surface	Pâte	Forme	Type	Nb tessons	pd en gr	Nb bord	Commentaires	Datation
tr.2	12,7m_0,5m S_-0,62m			TCA		pâte brune orangée	amphore	1517 ou 1543	11			2 Bords, même vase	GR, 1er s.
tr.3	153,1m_0,1 m S_-0,4m			MOD GLA	Glaçure verte	pâte claire sableuse, glaçure partielle couvrante	amphore	amphore ?	3				GR
tr.4	83,10 m_0,45 m N_-0,37 m			LT TE	brut	pâte brune, ext noir	amphore		3			même vase	LT ou GR
tr.7	29,96m_0,1 m N_-0,6m			AMP	Ital D1	sableuse claire	amphore	Dressel 1	1				LT
tr.8	19,4m_0,1m S_-0,4m			MOD GRE	Grès clair	pâte grise, glaçure interne	amphore	Dressel 1B	1				MOD
tr.8	23,35m_0,25 m N_-0,6m			AMP	Ital D1	pâte rougeâtre	amphore				1		LT D2
tr.10	18m_1m O_-0,55m			MOD POR	blanche								REC
tr. 10	F 1003	1003.01		CC	brut	Pâte brune	amphore		1		1		GR, 1er s.
tr.10	F 1003			CC	type Chartres	pâte rosée			24				GR
tr.10	F 1003			TCA	brut	pâte grossière orangée			2				GR
tr.10	F 1003	1003.02		PF	Type beuvray, décoré	pâte fine, claire, micassée	Gobelet		1			décor guilloché	GR, 1ère 1/2 1er s.
tr.10	F 1003			CSL	NPR L				1				GR
tr.10	F 1004			CSB	NPR B	pâte fine, sableuse, orangée	pot	NPR 150 ?	1			moules	GR, 1er s.
tr.10	F 1004			TCA		pâte rouge et pâte claire, épaisse	tuile	Tegulae	3			ép. : 2,5 cm (hors rebord)	GR HE (début 1er s. ?)
tr.10	F 1004			AMP	Ind.	Pâte orangée sableuse très cuite (Ital ou Tarr ?)	amphore		1				GR
tr.10	F 1005			TCA		pâte claire rosée sableuse			1				GR
tr.10	F 1006			TCA			tuile ?	Tegulae	2			ép. : 2,7 cm	GR HE
tr.10	F 1007			CC	Type Chartres	pâte claire			1				GR

tr. 10	F 1007		TCA																	ép. 2,1 cm, une face grise (foyer ?)	GR
tr. 11	84,20m_0,10m E_-0,30m		TCA																	ép. : 2,7 cm (hors rebord)	GR HE (début 1er s. ?)
tr. 11	85,3m_0,3m E_-0,6m		CC			type Chartres															GR
tr. 11	F 1105	2	AMP			ital D1											1				LT D
tr. 11	F 1105	1	DOL														1	81	1		LT ?
tr. 11	F 1105	3	TCA														1	174		ép. : 2,8 cm deux côtés conservés	LT ? / GR
tr. 11	F 1108	1	AMP			Ind.											1	3			LT ou GR
tr. 11	F 1110	1	LT NT GRO			col lissé, panse brute											1	28		résidus carbonnés surf. Ext	
tr. 11	F 1110	3	LT NT DOL			production présente à Voves : Voves 018 F006 Inter SDLXX-LXXI/001 lissage int/ext											2	59			La Tène finale
tr. 11	F 1110	2	LT TF			production présente à Voves : F006 Inter LXXIV-LXXV lissage											1			résidus carbonnés surf. Ext	La Tène Finale
tr. 11	F 1112	1	CC			type Chartres											2	50	1 + 1A		GR, 1er s.
tr. 11	F 1112	2	TCA														3	79			GR
tr. 11	F 1114		Torchis brûlé														3				La Tène
tr. 11	F 1114		Plaque foyère														3				La Tène
tr. 11	F 1115		LT TF			ext. Lustre, int. brut											2				La Tène Finale
tr. 11	F 1115		Torchis brûlé														1				La Tène Finale
tr. 11	F 1115	3	vase de stockage?														1	22	1		La Tène Finale
tr. 11	F 1115	1	LT TF			polissage externe et cannelure											3	44,5	1		La Tène Finale fin C2- début D1
tr. 11	F 1115	2	LT TF			brut															La Tène Finale fin C2- début D1
tr. 12	F 1201	1	LT NT GRO			ext. peigné											3	252	1		La Tène
tr. 12	F 1201	2	LT NT F			brut											6	48	1		La Tène
tr. 12	F 1201	3	LT NT GRO			ext. Raclage verticale											3	83	1		La Tène

tr. 12	F 1201		5	LT NT GRO	ext. Lissé	pâte noire épaisse	vase stockage ?		2	21			La Tène
tr. 12	F 1201		4	LT NT GRO	ext brute à lissé; int polissage léger	pâte noire épaisse, int. Sombre, ext. Brune			12	65			La Tène
tr. 12	F 1201		5	Plaque foyer		dégraissant calcaire			20	410			La Tène
tr. 12	F 1202		1	AMP ou CC		pâte claire rosée	amphore		2	51,4			La Tène ou Gallo-Romain
tr. 12	F 1203			LT NT GRO	surface ext. Lissée	pâte noire semi-grossière fortement chargé en quartz			2	35			La Tène
tr. 12	F 1205		2	LT T?	lissage	pâte claire rosée, externe sombre	vase ?		1	46	1		La Tène Finale
tr. 12	F 1205		1	LT NT	surfaces érodées	pâte brune, dégraissant fortement micassé		Besançon	4	19			La Tène D2-1er ap.
tr. 13	60m_0,9m E_-0,48m			TCA	brut	pâte rosée claire	tuile	imbrex	13				Gallo-Romain
tr. 13	23m_1m O_-TV			MOD GLA	glaçure brune int.	pâte sableuse rosée			1				Moderne
tr. 13	54,8m_0,30 m O_-0,3m			MOD GRE		grès clair					1		Moderne
tr. 13	57,9m_2,3m O_-0,3m	13.01		AMP	Italique	pâte sableuse orangée	amphore	Dressel 2/4 italique	1A				GR, HE
tr. 13	F 1301			AMP	italique ?	pâte sableuse claire	amphore	italique ?, Dressel 1 ?	1		1A		La Tène Finale / GR ?
tr. 13	F 1301			AMP	italique ?	pâte sableuse orangée	amphore		1				La Tène / GR
tr. 13	F 1301			CC	ind.	pâte rosée épaisse, sableuse, micassée et grains rouges			1				GR
tr. 13	F 1301			LT TF	surf. ext. sombre	pâte rosée sableuse			11				La Tène D
tr. 13	F 1305			LT NT GRO		pâte brune épaisse	vase de stockage ?		4				La Tène
tr. 13	F 1310			LT NT GRO	brut	pâte épaisse grossière, int. Noir, ext. Brun	vase de stockage ?				1		La Tène
tr. 13	F1314			TCA	brut	pâte rosée claire	tuile	imbrex	16				Gallo-Romain
tr. 14	F 1401			TCA		pâte orangée	tuile	Tegulae	1				GR, HE (début 1er s ?)
tr. 14	F1402	1402.01		LT TF	brut	pâte rosée sableuse, ext. Noir	faisselle		1	19			La Tène D
tr. 14	F 1404	1404.01		CC	brut	pâte rouge	amphorette	1519	23		1		GR, 1er s.
tr. 14	F 1404	1404.02		CSB	brut	pâte stampienne noire	pot	1302/1303			1		GR, fin 1er ou 2e s.
tr. 14	F 1404			TCA		pâte claire			2				Gallo-Romain
tr. 14	F 1405			TCA		pâte claire			3				Gallo-Romain
tr. 14	F 1405			LT TF	brut	pâte noire sableuse, surf. brun orangé	vase à lèvres ronde				1		La Tène D
tr. 14	F 1408			CC	type Chartres	pâte épaisse rosée sableuse			5				Gallo-Romain
tr. 14	F 1408			CC	ind.	pâte épaisse beige			1				Gallo-Romain

tr. 14	F 1408			CC	brut	pâte rosée stampienne			2					Gallo-Romain
tr. 14	F 1408			CC	brut	pâte rouge stampienne			2+1 A					Gallo-Romain
tr. 14	F 1408			CC	brut	pâte rosée stampienne, ext. blanc			3A			3 anses du même individu		Gallo-Romain
tr. 14	F 1408			CC	type Chartres	pâte rosée			13					Gallo-Romain
tr. 14	F 1408			CC	type Chartres	pâte claire			14					Gallo-Romain
tr. 14	F 1408			CCEB	engobe blanc	pâte rosée stampienne			12					Gallo-Romain
tr. 14	F 1408			CSB		pâte grise à sables stampiens			21					Gallo-Romain
tr. 14	F 1408			CSB	Ind.				2					Gallo-Romain
tr. 14	F 1408	1408.01		CSB	type Chartres ?	sableuse grise, externe sombre		couvercle	4012		1			Claude / Néron
tr. 14	F 1408	1408.02		CSB	brut	NPR		balustre	NPR 61 / 3101		1	1 pied à balustre		Claude / Flaviens
tr. 14	F 1418	1		LT TF / CSB ?	surf. érodées	pâte sableuse fine noire			1	2				La Tène finale / GR
tr. 14	F 1418	2		DOL	brut	pâte brune, grossière		dolium		11				- 50 / + 50
tr. 14	F 1418	4		CC	ind.	pâte rosée, ext. Blanc				4				GR
tr. 14	F 1418	3		TCA ?	plaque foyère?	pâte claire rosée, déraissant minéral grossier				1	1			GR
tr. 14	F 1436	1436.01		CC	engobe blanc disparu	pâte brune brulée		amphorette	cam. 165		1	bord "à bec de canard"		Augusto - tibérien
tr. 14	F 1436			AMP	Italique	pâte sableuse orangée		amphore	D 1 ou 2/4	3	1			La Tène / HE
tr. 14	F 1436			AMP	Bétique ?	pâte verdâtre claire		amphore	D 7/11	1				Gallo-Romain
tr. 14	F 1436			CC	ind.	pâte rougeâtre				1				Gallo-Romain
tr. 14	F 1437			TCA		pâte rouge orangée sombre		tuile	imbrex	48				Gallo-Romain
tr. 14	F 1437	1437.01		CC	brut	pâte brune		vase 1321	camuloduno m 102		1			- 50 / + 50
tr. 14	F 1437			CC / AMP	surf. érodées	pâte sableuse				1				La Tène / GR
tr. 15	F 1503	1503.01	1	LT T?	polissage léger ext	pâte semi-fine à semigrossière à inclusions millimétrique et infra de quartz		vase à fond plat liaison simple		4	222	3		La Tène D
tr. 15	F 1510		15	AMP	italique	pâte claire sableuse		amphore	Dressel 1 A	1 A				Tène D -120 / -80
tr. 15	F 1510			LT T?	lissage int/ext	pâte sombre(N à O/M/N), semi-fine à semi-grossière à inclusions de taille et de nature dif. (mica, calcaire, quartz rouge)		pâte voves		1	29	1		
tr. 15	F 1510	5		LT T?	lissage int/ext	pâte sombre(N/O/O), semi-fine à semi-grossière à inclusions de taille et de nature dif. (mica, calcaire, quartz rouge)		vase haut à ouverture rétrécie?		5	141	1		La Tène D

tr. 15	F 1510	1510.01	1	LT T?	col lustré, mouluré	pâte claire, externe noir	vase haut à ouverture rétrécie à col muni de baguettes	même forme et pâte sur le site de Voves	52	1370	1	forme quasi archéologiquement complète seul le fond manque	La Tène D1-D2?
tr. 15	F 1510	1510.02	2	LT T?	surf. usée	pâte claire (NaO/O), semi-fine à semi-grossière à inclusions de taille et de nature dif.	vase haut à ouverture rétrécie à col muni de baguettes		24		1	présence de traces d'enduit noir sur col	La Tène D1-D2?
tr. 15	F 1510	1510.03	3	LT T?	surf. noire usée	pâte claire (NaO/O), semi-fine à semi-grossière à inclusions de taille et de nature dif.	coupe à baguette	même forme que sur Voves	4	43	1		La Tène D
tr. 15	F 1510		9	AMP	italique	pâte claire marbrée		D 1 ?	3	78			La Tène ?
tr. 15	F 1510	1510.04	4	DOL	surface mal conservée	pâte brune grossière	dolium	type 1902	18		1	poissage	- 50 / + 50
tr. 15	F 1510		7	LT NT		pâte O/N/N semi-grossière sablo-calcaire			1	26			la tène
tr. 15	F 1510		14	TCA		pâte claire orangée			1	125			Gallo-Romain
tr. 15	F 1510		12	NT	surf. érodée	pâte N/G/B	dolium		1				La Tène / GR 1er s.
tr. 15	F 1510		11	CC	brut	pâte brune, ext. Orangé			2				Augusto - tiberien ?
tr. 15	F 1510		8	CC	type Chartres	pâte claire, grossière	mortier	type 5301			1		lle-Ille ap. J.-C. GR HE
tr. 15	F 1510		10	AMP ? ou CC		pâte rosée, dégraissant sableux fin			3	16		éclats d'un même individu	La Tène / GR
tr. 15	F 1516		2	LT T?		pâte orangée sableuse, ext. noir			1	2			La Tène Finale
tr. 15	F 1516		1	LT T?		pâte sombre fine, int. brun	vase		5	8	1		La Tène Finale
tr. 16	F 1601			LT TF	polissage léger ext et lissage int	pâte semi-fine à semi-grossière, M/O/M à O, à inclusions fine de quartz et de calcaire et quelques inclusions supramillimétrique de chamotte	?	présent sur le site de Voves	1				fin La Tène C2-début La Tène D1
tr. 16	F 1602	1602.01	1	LT TF	décor à la pointe mousse	pâte rosée fine sableuse, ext. sombre	vase	forme et pâte présents sur le site de Voves	45	393	1		fin La Tène C2-début La Tène D1
tr. 16	F 1602	1602.02	2	LT TF / CC ?	engobe blanc	pâte sableuse fine rosée claire	gobelet ?	traitement de surface présent sur le site de Voves	2	43	1		La Tène D1-D2?
tr. 16	F 1602	1602.03	3	LT TF	surface externe polie	pâte brune sablo-calcaire à inclusions de mica et de chamotte (?)	forme basse ouverte	pâte présent sur le site de Voves	1	26	1		fin La Tène C2-début La Tène D1
tr. 16	F 1602			LT TF	brut	pâte grise sableuse			2	5			La Tène Finale??
tr. 16	F 1602			LT TF	lissage	pâte sombre sableuse	vase		1	7	1		La Tène Finale??
tr. 16	F 1602			LT TF	polissage léger	pâte marron/marron/Noire			8	29			La Tène Finale??

tr. 16	F 1602		11	LT NT	brut	pâte claire (ext. sombres)	plaque foyère? Dolium?		11	130			La Tène Finale??
tr. 16	F 1602		8	DOL / LT NT GRO ?	brut	pâte sombre à inclusions heterométrique de quartz			4	48	1		La Tène
tr. 16	F 1602		6	LT F	polissage léger et bague	pâte semi-fine sbalo- calcaire N/O/N	forme à col ponctué de bague	forme et pâte présents sur le site de Voves	1	7,5			fin La Tène C2- début La Tène D1
tr. 16	F 1602		5	LT F	lissage int/ext voire polissage léger ext	pâte N/M/M à N semi-fine à semi-grossière à fine inclusions de quartz et de calcaire et quelques grosses inclusions rouge	forme ou verte à profil en S	forme et pâte présents sur le site de Voves	1	8	1		fin La Tène C2- début La Tène D1
tr. 16	F 1602		4	LT TF	non conservées	pâte orangé/noire/orangée	vase de stockage ?		1	34	1	trace d'enduit noir ou poissage	La Tène Finale
tr. 16	F 1602		12	AMP	italique (Pompei)	pâte claire, sable noir	amphore	D1 ou D 2/4	9	162			La Tène D
tr. 16	F 1603			LT TE	lissage surface int/ext présence d'un enduit	pâte noire cœur et marron à l'extérieur inclusions vegetale épaisse	vase de stockage desgraissant vegetal		14	69	1		fin La Tène C2- début La Tène D1
tr. 16	F 1603			LT TF		pâte noire, ext. brun			1				fin La Tène C2- début La Tène D1
tr. 16	F 1604	1604.01		AMP	italique	pâte claire orangée	amphore	Dressel 1 ou 2/4	2				La Tène / HE 1er s.
tr. 16	F 1604			AMP	italique	pâte claire sableuse		Dressel 1 ?	3			1 tesson avec tâches blanchâtres en surface de cassure	La Tène ?
tr. 16	F 1604			AMP	italique	pâte orangée, sable noir	amphore	Pompei	1				La Tène ?
tr. 16	F 1604			TCA ?		pâte claire grossière			1				
tr. 16	F 1604			LT TE / DOL ?		pâte rouge sableuse à cœur brun	stockage ?		1				La Tène / GR HE
tr. 16	F 1606	1606.01	1	LT NT GRO	lissage int/ext	pâte noire semi-grossière sableuse	forme ouverte à parois tronconique (1 segment)		1	60,6	1		La Tène
tr. 16	F 1606		2	LT TF	brut	pâte brune, ext noir			1	6	1		La Tène
tr. 16	F 1606		3	LT TF	brut	pâte claire, ext noir			1	5			La Tène
tr. 16	F 1606		4	LT NT	brut	pâte noire, ext. brun			4	65			La Tène
tr. 16	F 1607		3	plaque foyère ?		pâte brune épaisse, sableuse grossière			3	27,7			La Tène ?
tr. 16	F 1607		1	LT NT GRO	brut	pâte noire ext brun			1	17,4			La Tène
tr. 16	F 1607		2	plaque foyère ?		pâte claire grossière			20	570		ép. > 3,5 cm, 1 face grise	La Tène ?
tr. 18	F 1801		1	LT NT GRO	lissage int/ext	pâte noire, ext. brun			2	5			La Tène
tr. 18	F 1802			Torchis brûlé		dégraissant végétal			4			pas de trace de clayonnage	La Tène
tr. 18	F 1802		2	LT T	surface noire	NPR?			2				Tène D / GR

tr. 18	F 1802	1802.01	1	LT T?	surf noire, col lissé	pâte brune?		même pâte et forme que sur Voves	54	1		fin La Tène C2- début La Tène D1
tr. 18	F 1802		3	LT T?		pâte noire, ext brun		2				La Tène
tr. 18	F 1804	1804.01	1	LT T?	brut	pâte brune fine sablo- sableuse, noire à marron.		même pâte sur Voves	13	1		La Tène finale
tr. 18	F 1804		2	LT T?	brut	pâte noire sableuse, int brun		même pâte et forme que sur Voves	36	1		fin La Tène C2- début La Tène D1
tr. 18	F 1804		4	LT T?	lissage	pâte sableuse claire rosée, ext sombre		3	20			La Tène
tr. 18	F 1804		5	plaque foyère	brut	pâte orangée grossière		1	22			La Tène
tr. 18	F 1804		3	plaque foyère		3 fgts pâte grossière carbonisée, 1 fgt brun		3	120			La Tène
									621	16	32	

ANNEXE 4B : INVENTAIRE DU MOBILIER LITHIQUE

Gellainville - "Les Beaumonts" - Diagnostic archéologique - 2008 - Inventaire du mobilier lithique

Tranchée	Immatriculation	type	Observation	dist. / Pt 0	dist. / axe	Profondeur	Chronologie
1		Casson	Sain	22,50 m	1,00 m nord	-0,23 m	
1		Esquille	Brûlé	43,70 m	1,03 m nord	-0,80 m	
1	102.01	Eclat laminaire	Sain				
1	104.01	Eclat retouché	Retouché. Patiné				
1		Eclat retouché	Sain	80,00 m	1,00 m nord	-0,15 m	
2		Indéterminé	Patiné	62,65 m	0,05 m nord	-0,60 m	
2		Indéterminé	Brûlé	158,80 m	0,67 m nord	-0,45 m	
3		Esquille	Sain	9,60 m	1,00 m nord	-0,41 m	
3		Pièce bouchardée	Nucléus utilisé comme percuteur ?	9,60 m	1,00 m nord	-0,41 m	
4		Casson	Brûlé	70,60 m	0,65 m nord	-0,50 m	
4		Eclat retouché	Patiné	116,90 m	0,85 m nord	-0,50 m	
4	402.01	Eclat de débitage	Brûlé	137,10 m	0,90 m sud	-0,45 m	
4		Racloir	Patiné	139,55 m	0,10 m sud	-0,45 m	Paléolithique ?
10		Esquille	Sain	104,90 m	0,10 m est	-0,33 m	
10		Grattoir	Patiné	174,60 m	0,50 m est	-0,37 m	Paléolithique ?
15		Esquille	Sain	146 m	0,85 m ouest	-0,40 m	
15		Eclat d'entretien	Sain	146 m	0,85 m ouest	-0,40 m	
16		Fragment distal d'éclat Levallois ?	Retouché. Patiné	8,880 m	0,20 m ouest	-0,52 m	
16		Indéterminé	Retouché. Sain	152 m	1,00 m est	-0,10 m	
17		Fragment distal de lame retouchée	Patiné	48,40 m	0,25 m est	-0,47 m	
18		Esquille	Patiné	3,70 m	0,70 m est	-1,20 m	
18		Eclat retouché	Patiné	120,95 m	0,20 m ouest	-0,70 m	
18		Indéterminé	Sain	11,80 m	1,00 m ouest	-0,46 m	
18		Grattoir	Patiné	140,40 m	0,50 m ouest	-0,40 m	

ANNEXE 4C : INVENTAIRE DES AUTRES MOBILIERS

Gellainville, "Les Beaumonts", diagnostic archéologique, 2008. Inventaire du mobilier métallique, osseux et meule

Tranchée	n° structure	dist./ pt 0	dist. / axe	Profondeur	os	métal	autre	nb. fgts	commentaires	Chrono
tr. 13	F 1301					X		2	2 x 4 cm, fer	Tène D / GR Haut Empire
tr. 13	F 1301				X			20 g	micro fragments	Tène D / GR Haut Empire
tr. 14	F 1406					X		2	scories	La Tène / GR
tr. 14	F 1408					X		3	2 fgts de clou et 1 fgt courbe (outil ?)	GR 1er siècle
tr. 15	F 1510				X			12	fgts d'une dent animale	Tène D / GR Haut Empire
tr. 16	F 1601	13,45 m	0,30 m E	- 0,50 m		X		5	fgts de scorie de fer	Tène D
tr. 18		69,20 m	0,70 m	-0,32 m		X		2	26 x 3 cm. Présence de trous. fgts d'outils agricole ?	Moderne / Contemporain
tr. 18	F 1801						X	1	grès feldspathique brûlé, fgt de meule ?	La Tène

ANNEXE 5 : INVENTAIRE DES DOCUMENTS GRAPHIQUES

numéros de minutes : I à IV

Faits	Type de structure	Relevé plan	Relevé coupe	Photo plan	Photo coupe
101	fosse			x	
102	fosse		x VI	x	x
103	chablis ?				x
104	fosse			x	
301	fossé		x I		x
401	fossé		x I	x	x
402	fosse Néo ?	x I	x I	x	x
403	fosse Néo ?	x I	x I	x	x
501	fossé		x I		x
801	fosse	x II	x II	x	x
802	fosse	x II	x II	x	x
1001	fossé				
1002	fossé moderne (annulé ?)				
1003	empierrement voie romaine ?			x	
1004	fossé bordier voie			x	
1005	TP (torchis)	x II	x II		
1006	fossé				x
1007	fossé				x
1008	fossé = 1105				
1009	radier silex + argile				
1010	fossé = 1106				
1101	TP			x	
1102	muret G R =1202			x	
1103	TP			x	
1104	fossé			x	
1105	fossé				x
1106	fossé		x VII		
1107	fosse		x VI	x	x
1108	fossé				
1109	fossé				
1110	fossé				
1111	fossé				
1112	mare ? GR				
1113	TP (torchis)				
1114	TP (torchis)	x carnet	x carnet	x	x
1115	TP (torchis) ovale ?				
1201	fossé proto		x II	x	x
1202	Fdt° muret GR = 1102		x II		x
1203	fossé = 1109			x	x
1204	fossé			x	x
1205	fossé = 1105 = 1307				
1206	fossé = 1308			x	
1207	fosse				
1208	fossé				
1209	fossé				
1301	fossé		x V		
1302	Fdt° muret GR			x	
1303	fosse				
1304	Fdt° muret GR =1202				
1305	fosse			x	
1306	fossé=1209				
1307	fossé=1204 ?				
1308	fossé				
1309	TP			x	
1310	TP			x	
1311	TP				
1312	TP			x	
1313	TP			x	
1401	st. Fossoyée oblongue GR				
1402	radier fdt° mur GR		x II	x	x
1403	radier fondation GR				
1404	st. Fossoyée oblongue GR			x	
1405	silo	x III	x III		x
1406	mare				
1407	fosse circulaire	x III	x III	x	
1408	fosse quadrangulaire GR	x III		x	
1409	TP			x	
1410	TP			x	
1411	TP			x	
1412	TP			x	
1413	TP			x	

Faits	Type de structure	Relevé plan	Relevé coupe	Photo plan	Photo coupe
1414	TP ?			x	
1415	TP ?			x	
1416	TP			x	
1417	fossé				
1418	fosse barlongue		x V		
1419	fossé ?				
1420	TP empierré				
1421	TP empierré	x VI	x VI	x	x
1422	fossé				
1423	TP empierré				
1424	TP empierré				
1425	TP empierré			photos générales du bâtiment	
1426	TP empierré			de 1420 à 1435 (excepté 1422)	
1427	TP empierré				
1428	fosse empierrée (TP)				
1429	fosse empierrée (TP)				
1430	TP empierré				
1431	TP empierré				
1432	TP empierré				
1433	TP empierré				
1434	TP empierré				
1435	TP empierré				
1436	fosse		x V		x
1437	fossé = 1307				
1501	fossé récup = drain			x	
1502	fossé				
1503	fossé		x III		
1504	TP	x III	x III	x	
1505	TP	x III	x III	x	x
1506	TP				
1507	TP				
1508	TP				
1509	TP				
1510	fossé angulaire = 1417		x V		x
1511	TP				
1512	TP	x IV	x IV		
1513	TP	x IV	x IV		
1514	TP	x IV			
1515	TP	x IV	x IV		
1516	fossé = 1437 = 1607				
1601	fossé, angle de 1602				
1602	fossé		x IV		
1603	fossé, prolongement de 1602		x IV		
1604	TP empierré			x	
1605	TP ?	x		x	x
1606	TP ?	x VI	x VI	x	x
1607	fossé		x IV		
1608	Silo ?			x	
1701	fosse +/- rectangulaire				
1702	TP ? avec calage				
1703	st. creuse circulaire, TP ?				
1704	st. +/- rectangulaire				
1705	petite fosse circulaire	x IV	x IV	x	x
1706	petite fosse ovale	x IV		x	
1707	petite fosse ovale	x IV	x IV	x	x
1708	fossé = 1804				
1801	st. Fossoyée oblongue				
1802	TP ?	x VI	x VI	x	x
1803	TP ?	x VI	x VI	x	x
1804	fossé = 1708		x		x